









# Sommaire

## 1 - Le ministère en 2004

1.1 - Repère sur l'activité du ministère en 2004. . . . .	9
1.2 - Les moyens . . . . .	18

## 2 - Les effectifs

2.1 - Le ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer au sein de la fonction publique. . . . .	25
2.2 - Les effectifs du METATM. . . . .	26

## 3 - Les agents

3.1 - Le temps de travail . . . . .	33
3.2 - Les départs à la retraite . . . . .	39
3.3 - La formation . . . . .	40
3.4 - Le recrutement . . . . .	47
3.5 - Les agents handicapés en poste au METATM . . . . .	49
3.6 - L'action sociale . . . . .	50
3.7 - Le Comité d'Aide Sociale . . . . .	53
3.8 - La prévention . . . . .	54
3.9 - Les rémunérations . . . . .	58

## 4 - Le dialogue social

4.1 - La représentativité syndicale . . . . .	72
4.2 - Les organes de concertation . . . . .	75

## Annexe au bilan social



# 1 - Le ministère en 2004







## 1-1 Repère sur l'activité du ministère en 2004

### 1-1.1 - Modernisation et réorganisation du ministère

Avec la deuxième étape de la loi de décentralisation et l'entrée en vigueur de la loi organique sur les lois de Finances du 1er janvier 2006, le ministère s'engage dans la modernisation de son fonctionnement avec la volonté d'offrir un meilleur service à ses administrés et de meilleures conditions de travail à ses agents.

#### ● L'administration centrale

Cinq critères ont dirigés la réorganisation de l'administration centrale :

- organiser des responsabilités claires dans la ligne de la loi organique sur la loi de Finances (LOLF) ;
- créer une capacité de pilotage stratégique pour l'ensemble du ministère ;
- garantir la qualité du dialogue social ;
- créer une structure efficace pour assurer l'intermodalité dans les transports ;
- tirer les conséquences de la déconcentration des routes nationales.

#### Nouvelle organisation :

- Le regroupement de l'administration centrale en 9 entités au lieu de 15 ;
- La création d'un **secrétariat général**. Aux côtés du ministre, le secrétaire général porte la stratégie du ministère, coordonne l'action des services et conseille le ministre pour la nomination et la gestion des cadres dirigeants.

Sa vocation est le pilotage d'ensemble des affaires du ministère dans un contexte européen et mondial.

Il est responsable de certains arbitrages entre les directeurs.

- Cinq directions générales :
  - **La direction générale du Personnel et de l'Administration** (DGPA) qui a la charge des politiques sociales, de la gestion du personnel, de la gestion immobilière et qui prépare et exécute le budget du ministère ;
  - **La direction générale des Routes** (DGR) qui gère la cohérence et la sécurité du réseau routier national ;
  - **La direction générale de la Mer et des transports** (DGMT) qui la politique intermodale des transports terrestres et maritimes en veillant à leur qualité, à leur sûreté et à la sécurité des usagers ;
  - **La direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la construction** (DGUHC) qui élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, du logement et de la construction ;
  - **La direction générale de l'Aviation civile** (DGAC) qui est réorganisée en directions et services adaptés à la nouvelle donne du « ciel unique européen ».
- Deux directions de mission :
  - **La direction de la Sécurité et de la Circulation routière** (DSCR) qui élabore et met en œuvre la politique de sécurité routière ;
  - **La direction du Tourisme** (DT) qui gère la promotion de la France à l'étranger, l'aménagement touristique et l'accès aux vacances pour tous.

#### ● L'administration territoriale

Le ministère poursuit en parallèle de la réorganisation de son administration centrale, la modernisation de son administration territoriale :

- Dans les régions :
  - **22 directions régionales** (DRE) qui ont un rôle prépondérant dans le pilotage stratégique des activités du ministère. Elles ont pour missions de veiller au bon développement de l'intermodalité des modes de transports, d'assurer la mise en place des politiques en matière de développement durable et d'assurer l'observation économique des territoires ;
  - **11 directions territorialement chargées des routes** qui géreront le réseau des routes nationales par itinéraire;
- Dans les départements :
 

La gestion et l'entretien de 18 000 Km de routes nationales seront transférés aux départements, à partir de 2006. Le ministre gardera sous sa responsabilité la gestion et l'entretien du réseau structurant (8000 km d'autoroutes à péage et environ 12 000 km d'autoroutes non concédées ou routes nationales).
- La refondation des DDE :
 

L'activité des DDE sera fondée sur les quatre piliers suivants :

  - habitat et politique de la ville
  - urbanisme et planification du territoire
  - gestion des risques
  - la sécurité des transports et la sécurité routière

## 1-1.2 Les missions du ministère

### Mission Terre – transports terrestres

#### ● L'intermodalité

L'une des grandes décisions du Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT) tenu le 18 décembre 2003, est la création de l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de Transports de France), établissement public de financement.

L'AFITF, qui reçoit l'intégralité des dividendes et des redevances domaniales des sociétés autoroutières ainsi que des dotations budgétaires, a un niveau de ressources, pour la période 2004 - 2012, évalué à 7,5 Milliards d'Euros. Ceci lui permettra d'engager plus de 20 Milliards d'Euros de travaux. Plus de 70% de ces moyens sont des investissements dans les domaines ferroviaire, fluvial et maritime.

Par ailleurs l'étude de la demande de transport à l'horizon 2025 a permis de dégager les quatre points suivants :

- **le ralentissement global de la croissance des transports** du à la baisse démographique et à l'arrivée à maturité de l'usage de l'automobile tandis que le volume du trafic supplémentaire continue à progresser sur les grands axes, principalement l'axe Nord-Sud,
- **le rééquilibrage entre les modes de transports** particulièrement dans le transport intérieur de voyageurs avec une baisse pour la route et l'aérien et une hausse pour le ferroviaire tandis que le transport routier de marchandises amorce un ralentissement au profit du fret ferroviaire,
- **un volume d'émissions de gaz à effet de serre** conforme aux objectifs du Plan Climat grâce à l'amélioration des moteurs, au respect des limitations de vitesse et à un mode de conduite moins agressif,
- **une incidence forte des politiques publiques et de la croissance** économique sur l'évolution de la demande de transport.

#### ● Le transport ferré

Dans le transport ferroviaire, le nombre de voyageurs a augmenté de 3,7% sur le réseau principal ; de 5,3% pour les TGV ; les trains de grandes lignes perdent 7% de leur trafic.

Le réseau ferré national a été ouvert à la concurrence le 15 mars 2003 pour le transport du fret. Ce dernier n'arrive pas encore à stabiliser ses parts de marché. L'application du plan fret qui implique une ouverture complète au fret international, devrait permettre de retrouver une meilleure compétitivité en 2006.

Le 1er janvier 2007 au plus tard, les entreprises ferroviaires auront un droit d'accès à l'ensemble du réseau ferré pour exploiter tout type de fret, national ou international.

#### ● Les transports publics

L'année 2004 a été marquée par le vote de la loi relative aux libertés locales du 13 août qui transforme le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) en établissement public territorial.

Une enveloppe de 75 M d'euros a été débloquée au titre du contrat de plan Etat-Région (CPER).

En soutien du développement industriel du tramway sur pneu « Translohr » dont la première réalisation en France est prévue à Clermont-Ferrand avec la mise en service en 2006 un protocole associant l'INRETS, le constructeur, le syndicat mixte des transports clermontois et le STIF a été mis en place.

Pour les transports guidés à vocation touristique, le référentiel technique pour l'exploitation des trains touristiques et pour la conception et l'exploitation des cyclodraisines ont vu le jour en 2004 qui a été aussi l'année de l'accréditation « EN 45004 », un label exigeant qui permet d'inspecter des processus de fabrication industrielle et d'auditer des systèmes qualité.

De nouvelles mesures législatives en matière de contrôles généraux sur les installations mécaniques des stations de montagnes ont été prises en matière de sécurité des transports guidés.

2004 a été la première année d'application obligatoire de la Directives Européenne « installations à câbles transportant des personnes ».

Comme en 2003, les préoccupations en matière de sûreté dans les transports collectifs s'intensifient, le ministère de l'Équipement, en partenariat avec le ministère de l'intérieur, a mis en place une offre de formation pour les exploitants des transports collectifs urbains souterrains dispensée par l'école nationale des Sapeurs-pompiers. Les exploitants doivent inclure un volet NRBC (risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques, chimiques) dans l'application de la réglementation sur les plans d'intervention et de sécurité.

## ● Transport fluvial

En augmentation de 21% depuis 1997 et représentant un mode de transport de marchandises alternatif et respectueux de l'environnement, le mode fluvial se situe dans la droite ligne de la politique du gouvernement en terme de développement durable (un convoi de 400t équivaut à 200 camions et un convoi toutes les demi heure correspond à un camion semi-remorque toutes les seize secondes).

Dans cette perspective de développement durable, VNF (Voies Navigables de France) - établissement public en charge du développement et de l'exploitation du réseau principal de voies d'eau - s'engage à assurer, dans un contrat d'objectifs pour la période de 2005-2008, la sécurité des personnes et des ouvrages, à améliorer la gestion environnementale et patrimoniale de l'ensemble des canaux dont il assure la gestion.

## ● Les routes et autoroutes

Pour le transport routier de marchandises, des mesures d'urgence d'allègement fiscal, compatibles avec le droit européen des modalités de remboursement de la taxe sur les produits pétroliers (TIPP) et un dégrèvement plus important de la taxe professionnelle (environ le double) ont été mis en place.

En 2005, l'utilisation du chronotachygraphe électronique est prévue pour les camions de plus de 3,5 tonnes et les véhicules neufs de transport de voyageurs de plus de 9 places.

A partir de 2005, la formation professionnelle des routiers, salariés ou en compte propre, sera continue.

Le taux de satisfaction des français, en ce qui concerne l'état et l'entretien des routes, est de 87% pour les autoroutes et 82% pour les routes nationales.

En affectant majoritairement ses ressources provenant du secteur autoroutier aux modes de transports alternatifs à la route, l'AFITF constitue un outil de financement des transports et contribuera au rééquilibrage modal.

L'inauguration du Viaduc de Millau et la mise en service de plus de 100 km d'autoroutes marquent l'année 2004 en matière de grands projets.

## ● La sécurité routière

Entre 2003-2004, le nombre de tués sur les autoroutes a diminué de 27,5% et de 9,2% sur les routes nationales. La baisse du nombre de tués sur l'ensemble du réseau autoroutier est de 8,7% en 2004, soit un total de 514 vies épargnées.

Ces chiffres sont liés aux mesures qui ont été prises en matière de prévention, d'entretien, de communication, mais aussi au niveau des réformes :

- Les contrôles de vitesse à sanction automatique,
- Les campagnes de communication, notamment auprès des jeunes conducteurs lors de leurs sorties le week-end,
- La réforme du permis de conduire, entrée en vigueur le 1er mars 2004 (permis probatoire de 3 ans, avec un capital de 6 points).
- La réalisation de programmes d'investissement (construction d'autoroutes, la réalisation de contournements urbains...)
- L'entretien et la réhabilitation des chaussées, pour lesquelles l'Etat a consacré près de 600 M d'euros en 2004 et qui permet de conserver le patrimoine routier en bon état (fauchage des accotements, entretien du revêtement de la chaussée...)
- Les démarches spécifiques d'amélioration de la sécurité des routes comme SURE, mis en œuvre en 2004 sur 15 itinéraires pilotes (consiste à traiter prioritairement les sections où les risques d'accidents sont élevés).

Grâce à la sécurité routière, le nombre de tués sur la route a diminué, mais les plus exposés restent les deux-roues et les jeunes conducteurs. Pour les premiers, l'immatriculation obligatoire des cyclomoteurs neufs en vigueur depuis juillet 2004 devrait permettre de meilleurs résultats.

**Mission Ciel- transport aérien****• L'organisation de l'aviation civile**

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a la responsabilité d'assurer un transport aérien civil sûr et ordonné. A ce titre, elle met en œuvre le plus haut niveau de sécurité dans le transport aérien, organise le contrôle aérien, encadre la politique aéroportuaire, contrôle l'exploitation des avions, prépare la formation des personnels et soutient la recherche en matière de construction aéronautique. Elle veille également au respect du marché du transport aérien et des droits des passagers.

La position concurrentielle des compagnies françaises est une des préoccupations de la DGAC ; depuis 1996, le pavillon national a perdu 7% de parts de marché sur l'intra-Européen.

Le trafic métropolitain intérieur a reculé de 2,7% sous l'effet de la concurrence du TGV (Méditerranée), des compagnies à bas coûts et des difficultés de certaines compagnies françaises. Des questions se posent, notamment sur le traitement des compagnies à bas-coût et sur la concurrence intermodale.

**• Le transport aérien**

L'année 2004 est marquée par la fusion d'Air France et KLM - pour former une compagnie de rang mondiale - et le lancement de l'Airbus A380 dont 300 commandes ont été enregistrées en 2004, ce qui le place au rang de premier devant Boeing, pour les avions de grandes capacités.

**• La sécurité aérienne**

La sécurité aérienne reste au centre des activités de l'aviation civile en 2004. Le Comité national pour la sécurité, la qualité et la transparence dans les transports touristiques, installé le 20 octobre, a pour but de préparer la mise en œuvre d'un label de sécurité et de qualité, à la demande du Gouvernement. Ce label sera décerné aux compagnies aériennes les plus sûres.

L'espace aérien est réorganisé (utilisation, entre autre de radars de nouvelle génération) dans un souci de sécurité et de respect de l'environnement. En effet, le ciel français est traversé par un vol européen sur trois tous les jours et les services de la navigation aérienne ont contrôlé 2,8% de vols en plus par rapport à 2003.

En matière de sûreté, le contrôle des passagers a été renforcé sur les vols entre la France et les Etats-Unis à la suite de nouvelles menaces terroristes.

**Mission Mer - le domaine maritime****• L'organisation et l'administration de la mer**

La Direction des Affaires Maritimes et des Gens de Mer (DAMGM), la Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral (DTMPL) et la Direction de l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) assurent le renforcement de la sécurité en mer, la surveillance et la sûreté maritimes, la protection des marins. Elles aident les ports à améliorer leur compétitivité et soutiennent la flotte de commerce. Elles ont aussi pour mission de préserver l'environnement et le milieu marin, tout en garantissant les activités économiques du littoral. Elles assurent une formation maritime de qualité, améliorent les conditions de travail et offrent au travers du régime spécifique de sécurité sociale, l'ENIM, une protection contre les risques maladie, accident, vieillesse.

**• Sécurité et sûreté maritimes**

Pour le ministère, la sûreté maritime est depuis juillet 2004, date d'entrée en vigueur des mesures de sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS), une mission prioritaire des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) et des centres de sécurité des navires (CSN).

Les écoles de la marine marchande (EMM) ont formé plus de 1000 agents de sûreté pour les ports, les compagnies ou les installations portuaires (en 2004, 78 inspecteurs habilités ont procédé à 1 776 inspections).

L'année 2004 voit aussi la mise en place de Trafic 2000 (octobre 2004) et la notification du marché de renouvellement des radars des CROSS de la Manche et de la mer du Nord et la poursuite de la démarche qualité des CROSS, RECORAM (programme de modernisation des radars qui équipent actuellement les CROSS de Ouessant, Jobourg, Saint Frieux et Gris Nez).

- **Trafic (autoroutes de la mer)**

L'année 2004, avec un trafic global de 362,9 MT, se situe au meilleur niveau par rapport aux trafics constatés au cours de la décennie écoulée.

Les échanges progressent de 1,4% par rapport à l'année 2003.

Les trafics débarqués ont progressé de +1,7%, et les trafics embarqués de +0,8%.

Le trafic des ports autonomes (282,1 MT) est en hausse de +1,4% et celui des ports d'intérêt national (75,7MT) de +1,6%.

- **Protection du littoral**

La protection et la surveillance du littoral sont des missions prioritaires des services maritimes. L'enjeu est d'agir rapidement contre les risques de pollution et préserver des espaces.

- **Les marins**

Les marins actifs sont 39 748 en 2004 avec 15 454 au commerce et à la plaisance, et 24 294 à la pêche et à la conchyliculture, et 122 772 pensionnés.

Le grand chantier de 2004 a été la refonte de l'instruction des pensions de retraite des marins. La première lettre d'information « Feux de route » a été diffusée en juillet aux pensionnés, et fait le point sur les informations sociales, juridiques, médicales et pratiques qui les concernent (deux numéros par an sont prévus).

Pour améliorer les droits sociaux des marins au sein d'une convention unique, l'ENIM a participé aux travaux du Bureau international du travail (BIT).

## Mission habitat – Villes et territoires

- **L'organisation dans le domaine du logement, de l'urbanisme et de la construction**

La Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la construction (DGUHC) est responsable du développement solidaire et durable des villes et du logement social. Elle met en œuvre des dispositifs et des aides qui facilitent l'accès au logement des ménages aux revenus moyens et modestes, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Sa mission est aussi de participer à la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement durable des territoires.

La Direction des Affaires Economiques et Internationales (DAEI) assure le suivi de la politique économique, industrielle et sociale du secteur du bâtiment et des travaux publics.

- **La production de logements**

En 2004, les secteurs du bâtiment et des travaux publics - qui a largement bénéficié des commandes des collectivités locales et des grands chantiers en cours ( autoroutes et ligne TGV est européenne) - ont respectivement connu une croissance de + 3,7% et + 2,6%.

Au total, l'activité de ces deux secteurs représente un chiffre d'affaire HT estimé à 127 milliards d'euros en 2003, avec une progression en 2004 grâce au maintien du taux de TVA réduit et du dispositif fiscal de la loi « de Robien ».

En 2004, environ 363 000 logements neufs sont mis en chantier (+16%).

Les villes nouvelles continuent à se développer en contribuant à la production de 1 500 logements par an.

- **Le problème du foncier**

Le premier obstacle à la construction de logements est le manque de terrains.

La création de la délégation à l'Action foncière et la libération de terrains occupés par des établissements publics en Ile de France amorce un mouvement qui devrait s'amplifier en 2005 dans les grandes agglomérations.

**Mission développement du tourisme****• L'organisation du tourisme**

Par délégation du ministère de l'équipement, le secrétaire d'Etat au tourisme définit les orientations mises en œuvre par la direction du Tourisme, en étroite collaboration avec les délégations régionales. Plusieurs organismes sont placés sous sa tutelle : Maison de France, l'Agence française de l'Ingénierie Touristique (ART), Bourse Solidarité Vacances (BSV), l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Participe également à la politique du tourisme l'Observatoire national du tourisme et le Conseil national des villes et villages fleuris. Les comités régionaux et départementaux du tourisme, les offices du tourisme et les syndicats d'initiative sont autant de partenaires locaux d'information, d'action et d'animation.

**• L'économie du tourisme**

Le tourisme représente 6,6% du PIB et emploie 2 millions de personnes. En 2004, la fréquentation des touristes étrangers est restée stable, avec 75 millions d'arrivées (+ 0,2% par rapport à 2003). Le secteur Hôtels - Cafés - Restaurants a créé plus de 20 000 emplois au cours des neuf premiers mois de l'année 2004.

Les français font davantage de séjours courts en France (8%) mais partent plus nombreux en vacances à l'étranger (16%).

**• La promotion de la France**

Le 23 juillet 2004 a eu lieu le Comité Interministériel sur le Tourisme. Après celui du 9 septembre 2003, organisé pour la première fois depuis vingt ans, ce second comité interministériel a montré la détermination du Gouvernement à agir pour que la France garde sa position de première destination touristique mondiale. Le tourisme est en effet, le premier secteur économique du pays.

Les mesures prises par le Comité sont les suivantes :

- Renforcement de l'attractivité de la France en tant que destination touristique (mise en œuvre du Plan Qualité France, création d'une marque nationale de qualité, ainsi que la déclinaison de la stratégie marketing de Maison de la France.)
- Action en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale (plan d'action en faveur de l'emploi et de la formation notamment à destination des saisonniers...)
- Réforme de l'Etat (l'application à l'administration du Tourisme, des processus de modernisation et de réforme de l'Etat et de celui de simplification administrative lui permettront de mieux répondre encore aux attentes des acteurs et aux évolutions du secteur).

Le ministère délégué au Tourisme a organisé les 9, 10 et 11 décembre 2004, à Arles, les premières rencontres franco-espagnoles d'étude et de recherche sur le tourisme. Les principaux thèmes abordés ont été, le développement des territoires et le management touristique. La direction du Tourisme et l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) ont souhaité dynamiser l'échange et la coopération entre chercheurs et acteurs français et espagnols du tourisme, créer des réseaux et faciliter ainsi les actions futures de coopération dans le cadre des programmes européens ou d'autres initiatives au plan international.

**• Tourisme et solidarité**

Les dimensions éthique et solidaire du tourisme se situent, non seulement par un plan d'action en faveur de l'emploi et de la formation à destination des saisonniers mais aussi, dans un esprit de justice sociale, par un élargissement de l'accès aux vacances et une plus grande cohérence de l'action sociale pour l'aide au départ des personnes en situation d'isolement, qu'il s'agisse des familles démunies, des personnes handicapées ou encore des seniors.

L'Agence nationale pour les chèques-vacances (aujourd'hui à plus de 6 millions de bénéficiaires, système unique grâce auquel les employeurs peuvent abonder le budget vacances de leurs employés en toute exonération de charge) intervient en partenariat avec la Bourse solidarité vacances pour offrir aux familles modestes des séjours à prix réduits.

Une aide au départ pour 10 000 seniors est expérimentée entre octobre 2004 et avril 2005, avec le cofinancement des caisses de mutuelles et des caisses d'allocations familiales. Le dispositif permettra d'allonger la saison touristique et de pérenniser l'emploi saisonnier...

Le Label «Tourisme & Handicap» apporte une garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins indispensables des personnes handicapées. Chantier prioritaire dans la politique du Président de la République, l'insertion des personnes handicapées doit être largement encouragée dans les communes à vocation touristique.

2004 aura vu la labellisation du 1 000ème site.

## Action internationale et recherche

### • Europe

Dix nouveaux pays sont venus rejoindre l'Union européenne désormais composée de 25 États membres avant l'arrivée de la Roumanie et de la Bulgarie prévue en 2007.

Cet élargissement s'est accompagné de grands changements institutionnels : nouvelles règles de fonctionnement issues du traité de Nice, renouvellement du Parlement Européen (732 membres dont 78 Français) et renouvellement de la Commission où la France, comme les autres grands États de l'Union, ne dispose plus que d'un commissaire chargé des transports.

Les travaux d'harmonisation communautaire se sont poursuivis à un rythme soutenu sous la présidence irlandaise puis néerlandaise. De nombreux textes ont été approuvés : dans le domaine maritime (sécurité des navires, sûreté des ports), des transports terrestres (réglementation du temps de conduite et de repos des conducteurs routiers), ferroviaire (début des travaux sur le 3ème paquet ferroviaire), aérien (harmonisation des règles communautaires applicables aux équipages de cabine).

Un programme d'échanges de fonctionnaires, permettant de développer les liens avec les administrations homologues, d'étendre les réseaux et de promouvoir les savoir-faire du ministère, s'est concrétisé par l'accueil de fonctionnaires en provenance d'Allemagne, du Royaume-Uni et d'Italie, tandis que le ministère envoyait des agents en Allemagne et au Royaume-Uni. Des projets avec l'Italie, le Québec, les États-Unis et le Danemark sont en cours.

### • IFREMER

Dans le nouveau contexte d'organisation du ministère instituant la création d'une direction générale de la Mer et des transports, l'IFREMER (reconnu au niveau européen pour sa connaissance scientifique des mers et des océans) sera appelé à contribuer davantage à la sécurité maritime selon les nouvelles réglementations européennes.

En matière de surveillance climatique, il participe au programme d'océanographie opérationnelle MERCATOR aux côtés de Météo France et du CNES. L'objectif est de mieux observer et détecter avant leur manifestation dévastatrice des phénomènes marins du type tsunamis.

### • Coopération scientifique

Un des grands succès de 2004 en matière de coopération scientifique est la décision du Conseil européen des ministres des Transports de décembre confirmant le lancement du **Satellite de navigation Galileo**.

### • Développement durable

La stratégie nationale de développement durable (SNDD) mise en place par le gouvernement recense près de 500 actions destinées à faciliter son intégration dans tous les secteurs de l'économie. Le ministère est représenté au comité des hauts fonctionnaires du développement durable qui réunit l'ensemble des administrations. Plusieurs plans gouvernementaux ont vu le jour en 2004 sur le thème du développement durable : le plan Climat, le plan national Santé Environnement et le plan national de la Biodiversité.

Le 21 septembre s'est tenu au ministère de l'Équipement le premier **comité des directeurs sur le développement durable présidé par le Vice-Président du Conseil général des Ponts et Chaussées**. Pour limiter les effets néfastes des transports, les efforts s'organisent dans plusieurs directions : le choix d'infrastructures alternatives à la route ; la promotion en milieu urbain des transports collectifs et les itinéraires à pied ou à vélo ; la lutte contre les nuisances de la route par la promotion de la « conduite apaisée » ; la limitation du bruit ferroviaire en partenariat avec la SNCF, RFF la RATP ; et le contrôle des nuisances sonores à proximité des aéroports.

La recherche d'actions efficaces en matière de développement durable se poursuit au ministère avec tous les partenaires publics ou privés et vise dans un premier temps: le développement du transport ferroviaire, fluvial et maritime et des transports combinés ; la modernisation des flottes en aviation civile ; la recherche d'une meilleure performance énergétique des véhicules par les constructeurs.

En termes de communication, la **semaine du développement durable** qui s'est tenue du 16 au 27 juin a été l'occasion de rappeler l'importance du secteur des transports en matière de pollution atmosphérique et les risques que font courir les gaz à effet de serre sur la santé. Des échanges nombreux ont montré que des solutions existent qui permettent de préserver l'environnement sans limiter les besoins croissants de déplacements.

- **La recherche en sécurité routière**

La recherche dans le domaine des transports a été marquée par l'achèvement de deux projets importants du PREDIT (programme de recherche, d'expérimentation et d'innovation dans les transports terrestres) :

- Le projet ARCOS (système « véhicule - conducteur - infrastructure »), action de recherche pour une conduite sécurisée, consiste à assurer quatre fonctions techniques d'assistance à la conduite : la gestion des distances entre véhicules ; l'alerte en amont d'un accident ou d'un incident ; la prévention des collisions ; la prévention des sorties de route.
- L'initiative **ELU ou Espaces Logistiques Urbains** qui s'inscrit dans l'action du ministère décidée en 2003 en matière de développement durable qui vise à découpler croissance et impacts environnementaux des transports. En fait partie le programme national « Marchandises en ville » conduit avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

- **La procédure vigilance de Météo-France**

Météo-France a instauré des cartes de vigilance avec des conseils de comportements à avoir dans des situations à risques.

Après la mise en place de son système de vigilance au danger « canicule » pour l'été 2003, Météo-France a lancé en novembre 2004 une carte vigilance « grand froid ». Il s'agit de prendre en compte les brusques variations de température afin de donner l'alerte via les médias de l'imminence d'une vague de froid et protéger ainsi les personnes les plus fragiles.

Le contrat d'objectifs 2005-2008 passé avec Météo France l'engage à poursuivre l'amélioration de la prévision météorologique, à renforcer la concertation avec les usagers, à progresser dans la mesure des effets du changement climatique et à accroître en même temps la fiabilité des prévisions saisonnières.

- **L'IGN**

Le décret du 22 novembre 2004 réforme le statut de l'établissement public IGN (Institut Géographique National) et confirme un objectif majeur : réaliser le référentiel à grande échelle RGE (données orthophotographiques, topographiques, parcellaires et d'adresses). Il s'agit d'un enjeu essentiel pour la qualité des relations de travail entre les services du ministère et leurs partenaires des collectivités territoriales pour toutes les décisions d'aménagement du territoire.

## Ressources humaines, gestion budgétaire et financière

- **La gestion des ressources humaines**

La mise en œuvre de la refonte de l'administration et de sa décentralisation demande une professionnalisation et une implication croissante des personnels (comme souligné dans les mesures inscrites en PLF 2005 (Projet de Loi des Finances).

Le GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Effectifs et Compétences), permet de mettre en place une politique globale des ressources qui opère un rapprochement entre les besoins des services et les compétences disponibles. Le plan triennal prévoit, outre les réformes de l'évaluation et la notation des agents, l'élaboration de chartes de gestion des corps.

Pour permettre une meilleure adéquation entre les compétences et les objectifs fixés, le projet de gestion unifiée et partagée des ressources humaines « gueparh » - dont deux cellules ont déjà été ouvertes en 2003 à Arras et à Aix en Provence - développe deux perspectives. D'une part, conseiller et assister les agents dans leur parcours professionnel et d'autre part accompagner les services dans la concrétisation de leurs besoins.

Pour identifier les viviers de compétence, un système de base de données a été mis en place.

- **Le pilotage des services**

L'élaboration d'orientations de l'Equipement en région (OSER) renforce le niveau régional qui constitue le lieu de cohérence et de synthèse des politiques du ministère. Les plans orientations mesures (POM) de chaque service déconcentré seront élaborés en cohérence avec les orientations de l'OSER régional. En 2004, la quasi-totalité des régions a achevé la réflexion sur l'OSER.

Les orientations stratégiques en région, notamment dans leur partie diagnostic territorial, ont fréquemment été utilisées dans l'élaboration des plans d'actions stratégiques de l'état en région (PASER).

La réflexion menée par le SG s'inscrit dans la logique de la loi organique sur les lois de finances (LOLF) et des orientations tracées pour la réforme de l'état.

- **Réforme budgétaire et comptable**

Les programmes liés à la loi organique pour les lois de finances (LOLF) permettront d'adapter les moyens en personnels et les moyens financiers avec les objectifs définis, dans une logique d'efficacité et de performance.



L'ensemble des ministères, sous le pilotage du ministère des Finances (DRB, DB, DGCP), ont mené la réforme budgétaire et comptable qui se découpe en plusieurs volets (l'élaboration de la nouvelle structuration budgétaire, la définition et la mise en œuvre de la nouvelle procédure budgétaire et des nouveaux documents : PLF (projet de loi de finances), PAP (programme annuel de performance) et RAP (rapport annuel de performance) et annexes informatives, de la mise au point de l'opérationnalité des programmes (chaîne de responsabilité, BOP (budgets opérationnels de programme), dialogue de gestion, de l'élaboration et de la mise en œuvre des nouveaux outils (nomenclature, comptabilité...) et de la refonte des systèmes d'information budgétaire et comptable.).

## • Communication

Les services déconcentrés de l'Etat ont adopté le 3 janvier 2005, la « Charte Marianne », pour l'amélioration de l'accueil du public. Les services s'engagent à être à l'écoute des usagers, à les accueillir de manière courtoise, et à les renseigner dans les meilleurs délais.

Cette Charte sera déclinée et adaptée dans chaque service et sur chaque site, dans un cadre interministériel coordonné localement par la Préfecture qui assurera la communication auprès des médias locaux.

En administration centrale, les sites de La Défense et de l'hôtel de Roquelaure, ont permis de faire un état des lieux pour faire ressortir des voies de progrès sur les thèmes de l'accueil physique et téléphonique, de la gestion des courriers et des courriels.

Le ministère coordonne, depuis de nombreuses années, une campagne de sécurité liée aux loisirs nautiques en mer et en eau douce. Cette campagne vise à sensibiliser les usagers aux risques qu'ils encourent dans la pratique occasionnelle de leurs loisirs estivaux, l'enquête noyade menée en 2003 avait démontré une augmentation de plus de 73% des décès. 1 400 000 dépliants en français et en anglais ont été diffusés sur les plages, ports de plaisance, offices du tourisme et sont disponibles dans de nombreux services administratifs. Cette campagne a été pilotée par le Service de l'information et de la communication (SIC) en concertation avec les services et établissements publics du ministère (Affaires maritimes, Voies Navigables de France, etc...).

Le ministère et ses partenaires- l'Association Française des sociétés d'autoroutes (AFSA), le Syndicat des Equipements de la route (SER), les Autoroutes du Sud de la France (ASF), l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (USIRF), Cofiroute et BP- mènent une campagne d'information nationale pour sensibiliser les conducteurs aux dangers encourus par les agents d'exploitation qui travaillent à l'entretien des routes et autoroutes.

## Mission inspection, conseil, expertise et évaluation des politiques

### • Le Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC)

Le Conseil général des Ponts et Chaussées -une des plus ancienne institutions de l'Etat créée par décret impérial le 25 août 1804- qui accompagne de ses enquêtes, de ses réflexions et de son expérience, les grands travaux de l'État, les évolutions du territoire et de la société, a fêté en 2004 son deux centième anniversaire.

## 1.2 - Les moyens

Les moyens financiers du MTETM

### 1.2.1 - Budget voté 2004

en euros

Section	TITRE III	TITRE IV	TITRE V	TITRE VI	DO + CP
Services communs	4 212 356 856	1 107 976	14 233 000	49 898 000	4 277 595 832
Urbanisme et logement	21 708 806	5 207 349 095	27 343 000	1 424 575	5 257 825 476
Transports terrestres	90 400	6 295 994 696	15 857 000	1 211 769 000	7 523 711 096
Routes	183 491 500	17 675 000	1 075 640 000	39 800 000	1 316 606 500
Sécurité routière	27 986 000	2 246 000	40 400 000	2 500 000	73 132 000
Transport aérien	0	0	290 301 000	4 000 000	294 301 000
Total Transports et sécurité routière	211 567 900	6 315 915 696	1 422 198 000	1 258 069 000	9 207 750 596
Mer	120 448 085	906 153 000	58 875 000	8 542 000	1 094 018 085
Tourisme	21 730 410	38 250 400	0	10 550 000	70 530 810
<b>Budget général</b>	<b>4 587 812 057</b>	<b>12 468 776 167</b>	<b>1 522 649 000</b>	<b>1 328 483 575</b>	<b>19 907 720 799</b>

### 1.2.2 - le budget exécuté en 2004

en euros

Dépenses ordinaires

Nature des crédits	Code mouvement	Services communs	Urbanisme et logement	Transports et sécurité routière	Mer	Total général
Dotations						
1. Dépenses ordinaires						
LFI & LFR	11	4 213 464 832	5 229 057 901	6 527 483 596	1 026 601 085	16 996 607 414
Avances	12					0
Reports et antérieurs	13	40 455 156	119 772 184	20 178 069	19 163 113	199 568 522
Transferts et répartitions	14	-842 213 916			-83 052 609	-925 266 525
Décrets de virement	15					0
Blocages	17					0
Annulations	18	-8 941 860	-5 000 000	-12 839 782	-10 946 337	-37 727 979
Fonds de concours	21	143 040 451		5 163 553	11 210 519	159 414 523
<b>Total DO</b>		<b>3 545 804 663</b>	<b>5 343 830 085</b>	<b>6 539 985 436</b>	<b>962 975 771</b>	<b>16 392 595 955</b>

Le montant total des dépenses ordinaires s'élevait à 16 053 606 329 € en 2003 et à 15 979 406 252 € en 2002

LFI : Loi de Finance Initiale  
LFR : Loi de Finance Rectificative

## Autorisations de programme

en euros

Nature des crédits	Code mouvement	Services communs	Urbanisme et logement	Transports et sécurité routière	Mer	Total général
Dotations						
2. Autorisations de programme						
LFI & LFR	11	76 694 042	1 421 338 000	2 831 366 640	46 439 450	4 375 838 132
Basculement AP		33 908 631	342 959 064	669 213 199	27 332 709	1 073 413 603
Disponibles AP antérieures						0
Décret avances	12					0
Transferts et répartitions	14	8 423 967	40 000	1 976 763	1 321 478	11 762 208
Décrets de virement	15					0
Blocages	17					0
Annulations	18		-103 299 856	-70 037 363	-467 143	-173 804 362
Fonds de concours assimilés	1	768 029	35 730			803 759
Fonds de concours	21		3 181 000	552 064 588	15 393 843	570 639 431
Annulation FDC	28			-1 518 885		-1 518 885
Reports FDC	23					0
<b>Total AP</b>		<b>119 794 669</b>	<b>1 664 253 938</b>	<b>3 983 064 942</b>	<b>90 020 337</b>	<b>5 857 133 886</b>
<b>Total moyens d'engagement DO + AP</b>		<b>3 665 599 332</b>	<b>7 008 084 023</b>	<b>10 523 050 378</b>	<b>1 052 996 108</b>	<b>22 249 729 841</b>

Le montant total des autorisations de programme s'élevait à 5 598 698 200 € en 2003 et à 5 376 652 340 € en 2002

## Crédits de paiement

en euros

Nature des crédits	Code SICAM	Services communs	Urbanisme et logement	Transports et sécurité routière	Mer	Total général
Dotations						0
2. Crédits de paiement						0
LFI & LFR	11	71 981 302	1 558 710 356	2 813 211 787	58 391 529	4 502 294 974
Avances	12					0
Reports et antérieurs	13	42 878 510	203 518 206	537 417 035	27 903 078	811 716 829
Transferts et répartitions	14	7 012 883	40 000	52 983 504	-2 419 000	57 617 387
Décrets de virement	15					0
Blocages	17					0
Annulations	18	-1 510 000	-80 874 500		-2 306 200	-84 690 700
Fonds de concours assimilés	1	1 468 952	27 000			1 495 952
Fonds de concours	21	867 729		921 330 612	22 439 145	944 637 486
Annulation FDC	28					0
Reports FDC	23					0
<b>Total CP</b>		<b>122 699 376</b>	<b>1 681 421 062</b>	<b>4 324 942 938</b>	<b>104 008 552</b>	<b>6 233 071 928</b>
<b>Total moyens de paiement DO +CP</b>		<b>3 668 504 039</b>	<b>7 025 251 147</b>	<b>10 864 928 374</b>	<b>1 066 984 323</b>	<b>22 625 667 883</b>

Le montant total des crédits de paiement s'élevait à 5 420 329 361 € en 2003 et à 5 759 897 964 € en 2002

## 1.2.3 - Répartition des effectifs du MTATM par activités (programme et action)

Le tableau suivant résulte d'une enquête conduite par la DP&M auprès des services dans le cadre de la préparation de la LOLF. La procédure enquête n'a pas de reconduite.

programmes	actions	administration centrale	Basis aériennes (SSBA)	CETE	DFP, DQAM et CEDIP	Écoles ENPC élèves, ENSAE élèves, ENTE Stg., ENTE Av. et Vél., ENTE élèves, ENTPÉ	ODE	DRE	Inspections du Travail et des Transports	Rattachés en gestion (hors MAD et talo Edoussou)	SJAM	SM, SJM	SN	Services Techniques Centraux	Tourisme (non enquêté)	Somme
STRATEGIE	Stratégie et obs, évaluation, prospective	393,50					10,70	140,15								<b>544,35</b>
STRATEGIE	Politique des RH, métiers, compétences	4,00				885,59		0,16								<b>889,75</b>
STRATEGIE	Action européenne et internationale	48,82					7,90	2,15								<b>58,87</b>
STRATEGIE	Pilotage du RST	50,25		2,80				0,16								<b>53,21</b>
STRATEGIE	Sécurité civile, défense - HFD	22,88					1,50	9,79								<b>34,17</b>
STRATEGIE	Communication	51,00						0,70								<b>51,70</b>
<b>STRATEGIE</b>	<b>Somme:</b>	<b>570,45</b>	<b>0,00</b>	<b>2,80</b>	<b>0,00</b>	<b>885,59</b>	<b>20,10</b>	<b>153,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1632,05</b>
RRN	Développement des infras RRN	144,16		550,18			2221,19	175,92						208,28		<b>3299,73</b>
RRN	Entretien et exploitation du RRN	45,91		205,06			5197,11	75,81						41,37		<b>5565,26</b>
RRN	Politique technique nationale et internationale	9,74		290,57			19,92	52,50						135,81		<b>508,54</b>
RRN	Activités du Parc (totalité)						6973,99									<b>6973,99</b>
RRN	Travaux neufs RN transférées						1026,08	0,97								<b>1027,05</b>
RRN	Entretien et Exploit. RN transférées						3844,21	0,15								<b>3844,36</b>
RRN	Routes départementales						23699,70	0,89								<b>23700,59</b>
RRN	Sécurité civile, défense (RN)						33,84	1,62						19,04		<b>54,50</b>
RRN	CETE pour compte de tiers - ROUTES						0,01	57,99								<b>58,00</b>
RRN	Recherche domaine des transports			24,27												<b>24,27</b>
<b>RRN</b>	<b>Somme:</b>	<b>199,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1070,08</b>	<b>0,00</b>	<b>43016,05</b>	<b>365,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>404,50</b>	<b>0,00</b>	<b>45056,29</b>
SR	Observ, prosp et régl. niveau central	81,16		86,22			12,50							70,58		<b>250,46</b>
SR	Observ, prosp et régl. niveau local			34,42			264,73	40,98						3,53		<b>343,66</b>
SR	Application de la réglem. Conseils, assistance			62,01			177,61	1,68								<b>179,29</b>
SR	Démarches interminist., communication	31,62					119,11	8,66								<b>221,40</b>
SR	Education routière	38,70					1162,67	0,53								<b>1201,90</b>
SR	Gestion du trafic et information des usagers	35,70		151,71			360,31	134,35						13,97		<b>696,04</b>
SR	Sécurité civile, défense - SR						35,88	1,25								<b>37,13</b>
SR	Contrôles automatisés	4,00														<b>4,00</b>
SR	Activités des CETE pour compte de tiers							1,45								<b>1,45</b>
SR	Recherche domaine des transports			12,13												<b>12,13</b>
<b>SR</b>	<b>Somme:</b>	<b>191,18</b>	<b>0,00</b>	<b>346,49</b>	<b>0,00</b>	<b>2132,81</b>	<b>188,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88,08</b>	<b>0,00</b>	<b>2947,46</b>
TTM	Infra de transport coll et ferrov.	37,00		29,22			87,56	63,62						41,19		<b>258,59</b>

TTM	contr. des services de TT	158,80				170,26	639,05	2,16							46,53			<b>1105,19</b>
TTM	Infra fluv & port. hors VNF	31,72				993,43	8,48						351,36	52,81	46,27			<b>1500,99</b>
TTM	Infra fluv & port. pour VNF					648,17	1,22						122,97	3605,78	9,78			<b>4402,79</b>
TTM	Rég & Contrôle des services TFM	116,43				330,40	72,69	0,30					140,67	33,89	5,39			<b>699,74</b>
TTM	Sécurité civile - défense - Transports	1,84				51,20	8,86	0,40					2,40	2,30				<b>67,00</b>
TTM	Activités supports des SN et SMN													260,03				<b>260,03</b>
TTM	Inspection du travail des TT							432,19										<b>432,19</b>
TTM	Activités des CETE pour compte de tiers																	
TTM	Recherche domaine des transports				12,14													<b>12,14</b>
<b>TTM</b>	<b>Somme:</b>	<b>345,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>161,54</b>	<b>2281,02</b>	<b>793,92</b>	<b>435,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>617,40</b>	<b>3954,81</b>	<b>149,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8738,69</b>
SAM	Sécurité et sureté maritimes	53,10				564,86	0,50						559,16	294,90	134,02			<b>1606,54</b>
SAM	gens de mer. et enseignement maritime	51,10		43,00		0,17							993,46					<b>1077,73</b>
SAM	Activités littorales et maritimes	135,85				127,15	0,47						40,40	12,42	4,10			<b>320,39</b>
SAM	Action interministérielle - domaine de la mer	6,00				1,68							583,88	0,05				<b>591,61</b>
SAM	Sécurité civile -défense - Mer					1,00	0,23							1,70				<b>2,93</b>
<b>SAM</b>	<b>Somme:</b>	<b>246,05</b>	<b>0,00</b>	<b>43,00</b>	<b>0,00</b>	<b>694,86</b>	<b>1,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2166,90</b>	<b>309,07</b>	<b>0,00</b>	<b>138,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3599,20</b>
AUIP	Urba. planif. aménagement	215,72			258,19	2373,50	192,71						1,56		50,60			<b>6133,96</b>
AUIP	Appui tech aux CT (autres)	5,86				1336,32	1,57						8,40	28,06				<b>1380,21</b>
AUIP	Appui tech aux CT (IP)		21,88		576,15	7631,95	0,15						1,00	5,64				<b>8236,77</b>
AUIP	Appui tech aux CT (AUS )				0,05	3850,47	0,86											<b>3851,38</b>
AUIP	Appui technique au MEDD	4,43			41,99	899,36	13,78						57,04	54,92	22,35			<b>1093,87</b>
AUIP	Appui tech Adm Etat (CP)	1,66			8,86	692,51	13,28											<b>716,31</b>
AUIP	Appui tech Adm Etat ( Aérien )		558,22		2,70	758,91	0,30						7,39					<b>1357,52</b>
AUIP	Appui tech Ministère de la Ville				4,95	258,01	23,31											<b>286,27</b>
AUIP	Appui tech MOM( Habitat DOM )					117,29												<b>117,29</b>
<b>AUIP</b>	<b>Somme:</b>	<b>227,67</b>	<b>580,10</b>	<b>0,00</b>	<b>892,89</b>	<b>17918,32</b>	<b>245,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75,39</b>	<b>88,62</b>	<b>72,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20101,90</b>
LOGT	Aides personnelles du Logement	11,84				25,53	1,20											<b>38,57</b>
LOGT	Accomp publics en diff.	14,12				474,51	6,56											<b>495,19</b>
LOGT	Construct. locative	71,34			29,46	1139,33	137,89								2,70			<b>1380,72</b>
LOGT	Soutien à l'accession	10,93				14,35	3,35											<b>28,63</b>
LOGT	Lutte contre habitat indigne	14,13			4,08	76,47	1,65											<b>96,33</b>
LOGT	CETE pour compte de tiers ( logt)						3,41											<b>3,41</b>
LOGT	Reglmt, polit-qualité construction	209,64			54,33	376,64	38,60											<b>679,21</b>
LOGT	Sécurité civile - défense - Logt					7,16												<b>7,16</b>

LOGT	Somme:	306,04	0,00	87,87	0,00	0,00	1613,95	184,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,70	0,00	2195,46
SOUTIEN	Programmation économique et financière	194,32												27,78		222,10
SOUTIEN	Pilotage juridique	53,66														53,66
SOUTIEN	Politique et gestion mob. et immobilière	389,89														389,89
SOUTIEN	Politique et gestion des SI et réseaux	81,62														81,62
SOUTIEN	Gestion opérationnelle des RH	444,00				303,35	1,00				265,00					1013,35
SOUTIEN	Doc, com, archives	10,00				27,00										37,00
SOUTIEN	Sécurité des systèmes d'information	8,00														8,00
<b>SOUTIEN</b>	<b>Somme:</b>	<b>1181,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330,35</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1805,62</b>
ACT. SUPPORT	Contentieux			2,95			384,01	0,05					3,81			390,82
ACT. SUPPORT	Comptabilité gestion			80,50			790,18	43,50					21,48			935,66
ACT. SUPPORT	Social, syndical, MGET, ASCEE			23,70			829,19	21,76					10,55	7,06		892,26
ACT. SUPPORT	Recrutement, formation			13,42			460,07	14,22					7,29			495,00
ACT. SUPPORT	Direction, management, com.			79,28			1186,97	145,67					25,76			1437,68
ACT. SUPPORT	Moyens généraux, immobilier			120,10			2048,19	101,54					32,11			2301,94
ACT. SUPPORT	Informatique, bureautique			52,70			635,13	39,85					14,80			742,48
ACT. SUPPORT	Gestion du personnel			63,78			1147,31	39,30					29,00			1279,39
ACT. SUPPORT	Production informatique en CETE			288,15				27,90								316,05
<b>ACT. SUPPORT</b>	<b>Somme:</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>724,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7481,05</b>	<b>433,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144,80</b>	<b>7,06</b>	<b>0,00</b>	<b>8791,28</b>
TOUR. (non enquêté)	Promotion image France													20,00		20,00
<b>TOUR.</b>	<b>Somme:</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3294,44</b>	<b>580,10</b>	<b>3286,25</b>	<b>373,35</b>	<b>886,59</b>	<b>75658,20</b>	<b>2375,39</b>	<b>435,05</b>	<b>265,00</b>	<b>2166,90</b>	<b>1146,66</b>	<b>4050,49</b>	<b>903,29</b>	<b>0,00</b>	<b>95421,71</b>

programmes	Structures d'actuel						Total
	MAD AUTRES MINIST	MAD AUTRES STRUCTURES	MAD ERAB PUBLICS	MAD MINIST INTERIEUR	MAD PRESIDENCE REP	MAD STRUCT INTERMIN	
SAM		8					8
AUIP		6	7,00				13
SOUTIEN	45	9	11,00	24			89
SR		3					3
STRATEGIE			3,00		8	12	23
TRANSP. AER.		1					1
TTM		9					9
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>36</b>	<b>21,00</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>146</b>

# 2 - Les effectifs





## 2.1 - le ministère au sein de la Fonction Publique (effectifs réels au 31/12/2003)

Les chiffres du tableau ci-dessous sont des chiffres provisoires, la version définitive paraît trop tard pour être publiée dans ce bilan. Il faut noter que la comparaison entre les versions provisoire et définitive de 2002 n'a fait apparaître qu'une marge de 0,1 % à 0,3 %, les agents de la DGAC et de la Mer sont inclus dans le périmètre Équipement.

Effectifs	Effectif Total		% < 30 ans		% 30/39 ans		% 40/49 ans		% 50 ans et +	
	H	F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F
Affaires étrangères	11 366	8 163	8,5	12,8	22,6	24,9	29,5	27,6	39,5	34,7
Agriculture	18 803	20 470	13,2	15,2	24,1	29,1	28,6	29,2	34,1	26,5
Culture	6 588	7 373	5,5	8,2	22,2	26,6	33,7	32,6	38,6	32,6
Défense	350 202	70 561	31,5	16,8	32,1	26,7	25,4	24,6	11	16,8
Économie, finances et industrie	79 155	117 205	8,1	6,2	23,8	18,2	31,3	38,6	36,8	37,1
Éducation Nationale	356 742	712 097	15,2	66,6	26,1	27,5	27,6	26,4	31,1	27,3
Emploi et solidarité	8 190	20 100	7,1	7,6	17,7	19,4	33,6	42,5	41,6	30,4
Enseignement supérieur	75 483	64 754	9,9	10,7	27	29,3	24	25,1	39,1	34,9
Équipement	83 475	32 713	8,5	9	21,4	20	35,6	36,1	34,5	34,9
Intérieur	121 596	54 525	21,4	17,7	29,1	27,1	31	32,8	18,4	22,4
Jeunesse et sports	4 539	3 034	9	10,6	22,8	24,2	30,9	34,1	37,3	31,1
Justice	32 966	37 645	11,6	14,5	33,2	25,8	32,1	34,4	23,1	25,3
Outremer	1 554	1 182	12,4	5	30,2	21,2	31,6	36,5	25,8	37,3
Recherche	6 410	4 572	97,5	97,9	2,4	2,1	0	0	0	0
Services du Premier ministre	1 706	1 845	12,8	9,5	24	27,4	29,3	29,8	33,9	33,4
<b>Total</b>	<b>1 158 775</b>	<b>1 156 239</b>	<b>19,6</b>	<b>17,3</b>	<b>27,7</b>	<b>25,1</b>	<b>28</b>	<b>28,6</b>	<b>24,7</b>	<b>28</b>

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.  
Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

## 2.2 - Les effectifs du METATM

Les effectifs mentionnés sont les effectifs budgétaires en ETP (Equivalent Temps Plein (ex : 1 agent à 80 % est comptabilisé 0,86) les effectifs établissements publiés ne sont pas pris en compte.

Les abréviations utilisées sont les suivantes :

Qualité :	Filière :	Catégorie :	Sexe :
<b>INS</b> inscrit maritime	<b>A</b> administrative	<b>A</b> A	<b>H</b> homme
<b>MIL</b> militaire	<b>E</b> exploitation	<b>B</b> B	<b>F</b> femme
<b>OPA</b> ouvrier des parcs et ateliers	<b>O</b> ouvrier	<b>C</b> C	
<b>PNT</b> personnel non titulaire	<b>T</b> technique	<b>O</b> ouvrier	
<b>TIT</b> titulaire			

### 2.2.1 - Répartition des effectifs par type de service

Services	Somme
Administration Centrale	4 115
Aviation Civile	536
CGPC et Inspection Générale	520
Divers	2 566
DRE-DDE et DRAM-DDAM	79 406
Écoles et Centres de Formation	1 405
Services Maritimes et de Navigation	5 226
Services techniques et CETE	4 425
<b>Total</b>	<b>98 200</b>

### 2.2.2 - Répartition des effectifs par filière, par catégorie et par services:

Filière administrative

Services	A	B	C	Total
Administration Centrale	1 182	693	1 387	3 262
Aviation Civile	22	36	104	162
CGPC et Inspection Générale	134	37	89	259
Divers	751	345	566	1 662
DRE-DDE et DRAM-DDAM	2 240	6 096	15 044	23 380
Écoles et Centres de Formation	199	135	227	561
Services Maritimes et de Navigation	52	206	834	1 093
Services Techniques et CETE	165	197	616	979
<b>Total</b>	<b>4 746</b>	<b>7 745</b>	<b>18 867</b>	<b>31 359</b>

## 2.2.3 - répartition des effectifs par catégorie et filière

### Filière « technique »

Services	A	B	C	Total
Administration Centrale	689	158	3	849
Aviation Civile	84	113	30	228
CGPC et Inspection générale	239	16	2	257
Divers	539	230	67	836
DRE-DDE et DRAM-DDAM	3 150	7 199	3 882	14 231
Ecoles et Centres de Formation	375	438	10	822
Services Maritimes et de Navigation	169	327	124	621
Services Techniques et CETE	1 114	1 536	514	3 164
<b>Total</b>	<b>6 359</b>	<b>10 017</b>	<b>4 633</b>	<b>21 009</b>
Rappel 2003	6 139	9 981	4 888	21 008

### Filière « exploitation »

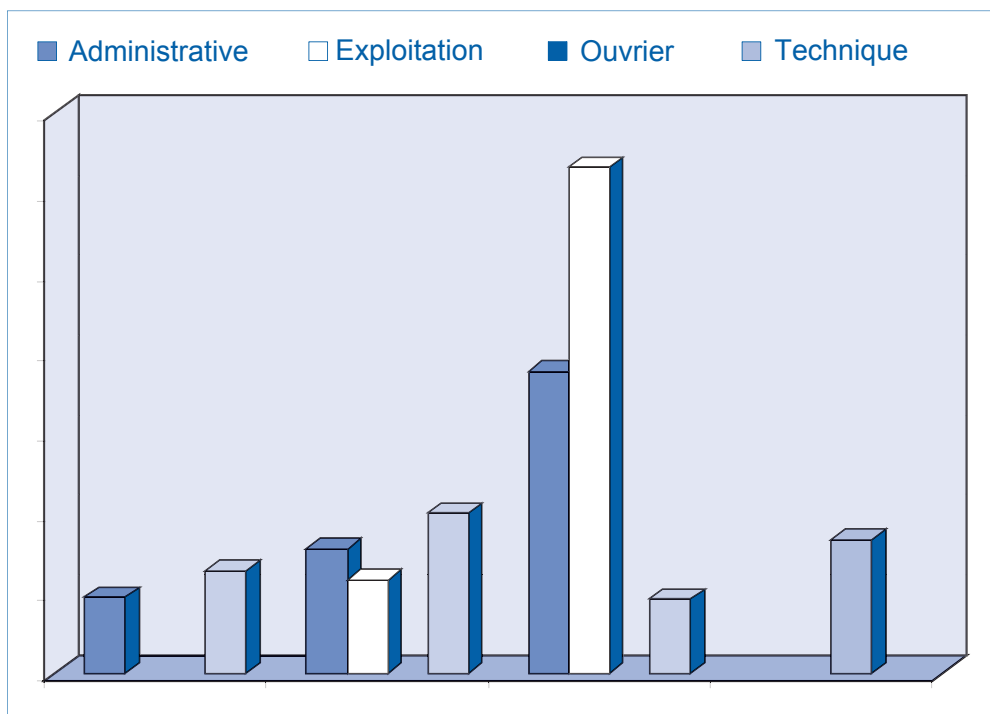
Services	B	C	Total	Rapport 2003
Administration Centrale	1		1	2
Aviation Civile	23	12	35	36
Divers	11	13	24	25
DRE-DDE et DRAM-DDAM	5 367	29 318	34 686	35 149
Ecoles et Centres de Formation	8	3	11	12
Services Maritimes et de Navigation	360	2 305	2 665	2 703
Services Techniques et CETE	76	5	81	75
<b>Total</b>	<b>5 847</b>	<b>31 655</b>	<b>37 502</b>	<b>38 002</b>
Rappel 2003	5 883	32 119	38 002	

### Filière « Ouvrier »

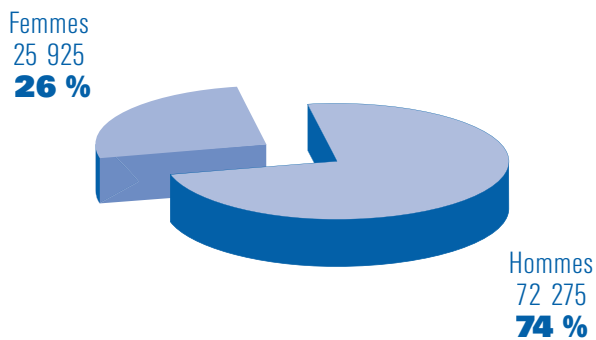
Services	OPA	Rappel 2003
Administration Centrale	2	2
Aviation Civile	111	113
CGPC et Inspection Générale	4	4
Divers	45	44
DRE-DDE et DRAM-DDAM	7 110	7 124
Écoles et Centres de Formation	11	12
Services Maritimes et de Navigation	847	828
Services Techniques et CETE	200	185
<b>Total</b>	<b>8 330</b>	<b>8 312</b>

2.2.3 - répartition des effectifs par catégorie et filière

Filière	A	B	C	OPA	Total
Administrative	4 746	7 745	18 867		31 359
Exploitation		5 847	31 655		37 502
Ouvrier				8 330	8 330
Technique	6 359	10 017	4 633		21 009
<b>Total</b>	<b>11 105</b>	<b>23 609</b>	<b>55 156</b>	<b>8 330</b>	<b>98 200</b>



2.2.4 - Répartition des effectifs par sexe



## 2.2.5 – Répartition des effectifs par service, catégorie et sexe :

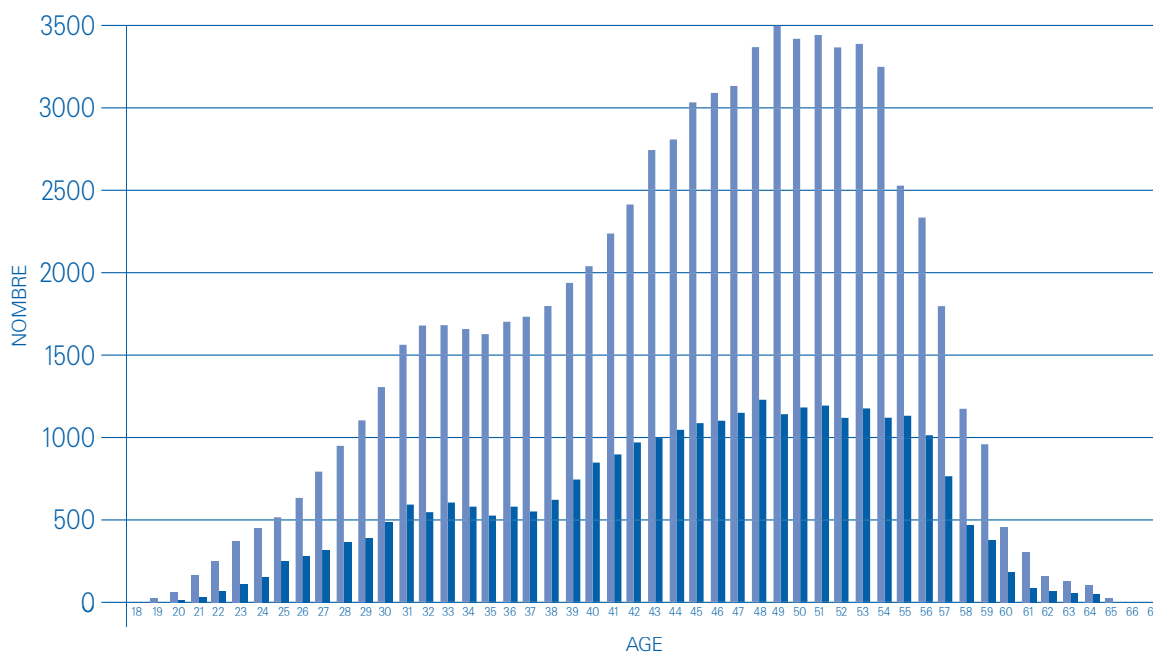
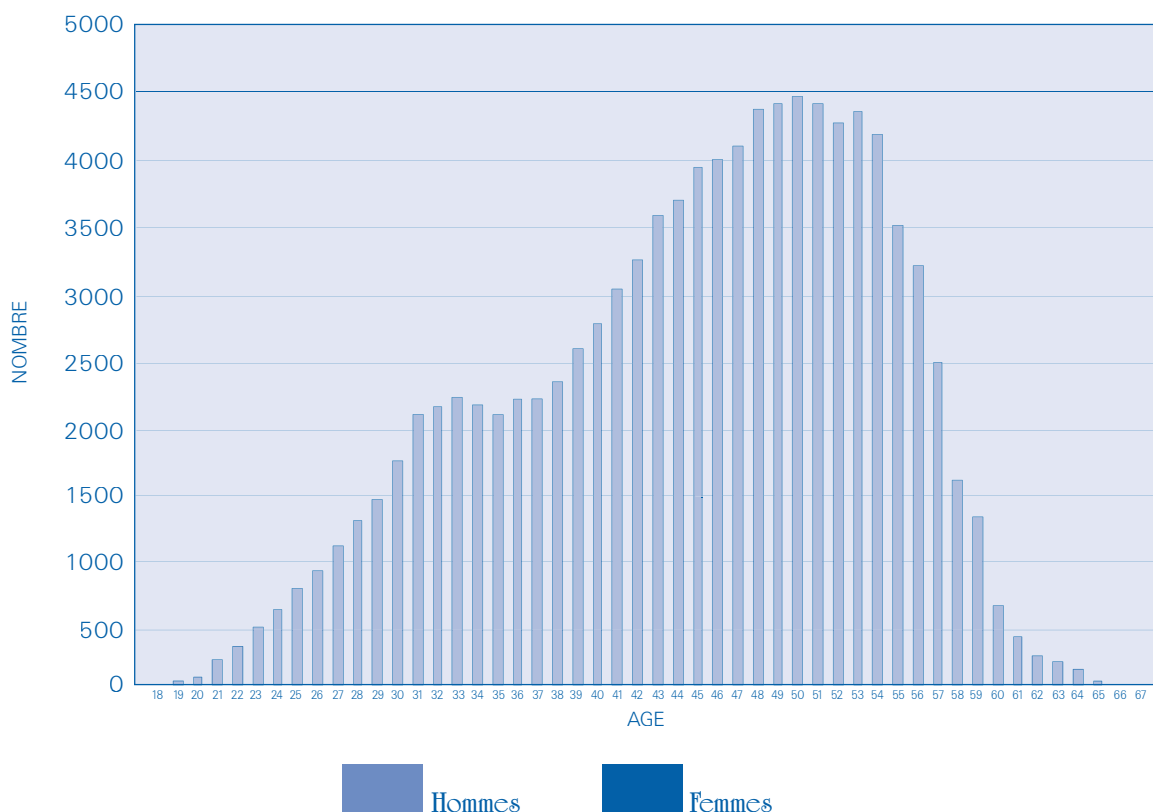
Services	catégorie A		Total A	catégorie B		Total B	catégorie C		Total C	OPA		Total O	Total
	H	F		H	F		H	F		H	F		
Administration Centrale	1 097	774	<b>1 871</b>	311	541	<b>852</b>	490	900	<b>1 390</b>		2	<b>2</b>	<b>4 115</b>
Aviation Civile	91	15	<b>106</b>	134	38	<b>172</b>	53	94	<b>147</b>	108	3	<b>111</b>	<b>536</b>
CGPC et Inspection Générale	300	73	<b>373</b>	20	33	<b>53</b>	11	80	<b>91</b>	4		<b>4</b>	<b>520</b>
Divers	800	490	<b>1 290</b>	307	278	<b>585</b>	155	490	<b>646</b>	41	4	<b>45</b>	<b>2 566</b>
DRE-DDE et DRAM-DDAM	4 081	1 309	<b>5 390</b>	13 834	4 828	<b>18 662</b>	35 200	13 044	<b>48 245</b>	7 016	94	<b>7 110</b>	<b>79 406</b>
Ecoles et Centres de Formation	418	156	<b>574</b>	372	209	<b>581</b>	69	171	<b>240</b>	11		<b>11</b>	<b>1 405</b>
Services Maritimes et de Navigation	170	52	<b>222</b>	714	180	<b>894</b>	2 562	701	<b>3 263</b>	842	6	<b>847</b>	<b>5 226</b>
Services techniques et CETE	998	281	<b>1 279</b>	1 341	469	<b>1 810</b>	535	601	<b>1 135</b>	192	9	<b>200</b>	<b>4 425</b>
<b>Total</b>	<b>7 955</b>	<b>3 150</b>	<b>11 105</b>	<b>17 032</b>	<b>6 577</b>	<b>23 609</b>	<b>39 075</b>	<b>16 081</b>	<b>55 156</b>	<b>8 213</b>	<b>117</b>	<b>8 330</b>	<b>98 200</b>

## 2.2.6 - Les effectifs par qualité et par catégorie

Qualité	A	B	C	OPA	Total
INS			361		<b>361</b>
MIL	336				<b>336</b>
OPA				8 330	<b>8 330</b>
PNT	1 988	1 296	626		<b>3 910</b>
TIT	8 781	22 313	54 169		<b>85 263</b>
<b>Total</b>	<b>11 105</b>	<b>23 609</b>	<b>55 156</b>	<b>8 330</b>	<b>98 200</b>

2.2.7 - Répartition des effectifs par catégorie, sexe et âge

Niveau	F	%	H	%	Total	%	Min	Moy	Max	Med
Ouvrier	121	1	8 298	99	8 419	8	18a 11m	44a 01m	64a 09m	44a 09m
Catégorie C	17 408	30	39 677	70	57 085	57	19a 01m	45a 05m	67a 01m	46a 08m
Catégorie B	6 809	29	16 962	71	23 771	24	20a 03m	45a 06m	67a 01m	47a 01m
Catégorie A	3 137	29	7 787	71	10 924	11	22a 08m	46a 05m	67a 11m	48a 08m
<b>Total</b>	<b>27 475</b>	<b>27</b>	<b>72 724</b>	<b>73</b>	<b>100 199</b>		<b>18a 11m</b>	<b>45a 05m</b>	<b>67a 11m</b>	<b>46a 09m</b>



# 3 - Les agents





## 3.1 - Le temps de travail

### 3.1.1 - Eléments de repère

Le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) a donné pour la première fois un cadrage national de la réglementation du temps de travail pour l'ensemble de la fonction publique d'Etat.

La mise en œuvre de la réglementation du temps de travail s'est traduite par une instruction ministérielle sur l'aménagement et la réduction du temps de travail au ministère de l'équipement, en date du 26 juillet 2001.

Les décrets et arrêtés correspondants, constitutifs d'une véritable réglementation du temps de travail, ont été publiés au courant de l'année 2002 pour la plupart d'entre eux.

Conformément à l'instruction ministérielle, le comité national de suivi de l'aménagement et de la réduction du temps de travail a défini les grands principes d'élaboration d'un bilan annuel et la méthode pour mener à bien ce chantier.

Ce comité a examiné : le 12 novembre 2003 le premier bilan de la mise en oeuvre de l'ARTT au titre de l'année 2002, le 14 septembre 2004 le bilan ARTT au titre de l'année 2003 et le 15 décembre 2005, celui du titre de l'année 2004.

Les bilans sont accessibles sur l'Intranet de la DPSM.

[http://intra.dpsm.i2/organisation\\_travail\\_prevention/institutionnel/bilans\\_sociaux.htm](http://intra.dpsm.i2/organisation_travail_prevention/institutionnel/bilans_sociaux.htm)

#### 3.1.1.1 - Répartition des modalités ARTT par nature d'activité et par catégorie (en nombre d'agents)

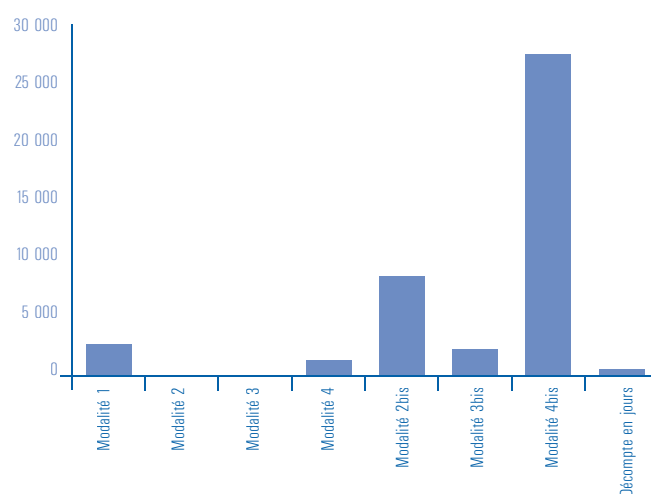
Cycle hebdomadaires

##### Activités du domaine tertiaire

	A+	A	B	C	OPA	Somme
Modalité 1	41	149	587	1199	82	<b>2058</b>
Modalité 2	1	17	30	110	2	<b>160</b>
Modalité 3	21	29	15	24	0	<b>89</b>
Modalité 4	11	47	266	371	72	<b>767</b>
<b>Somme :</b>	<b>74</b>	<b>242</b>	<b>898</b>	<b>1704</b>	<b>156</b>	<b>3073</b>

	A+	A	B	C	OPA	Somme
Modalité 2bis	203	711	2107	3433	68	<b>6521</b>
Modalité 3bis	15	79	390	827	9	<b>1319</b>
Modalité 4bis	1187	3489	9399	10674	369	<b>25118</b>
Décompte en jours	335					<b>355</b>
<b>Somme :</b>	<b>1740</b>	<b>4279</b>	<b>11896</b>	<b>14933</b>	<b>446</b>	<b>33293</b>

Répartition des agents par modalités



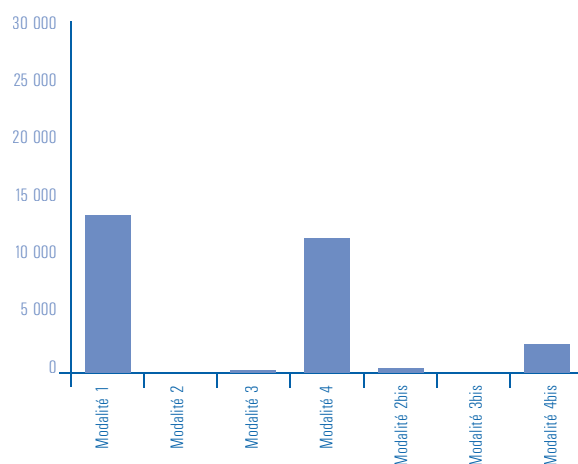
## Activités du domaine exploitation travaux et entretien

(en nombre agents)

	B	C	OPA	Somme
Modalité 1	750	9153	2927	<b>12830</b>
Modalité 2	1	7	2	<b>10</b>
Modalité 3	12	7	114	<b>133</b>
Modalité 4	703	8484	1542	<b>10729</b>
<b>Somme :</b>	<b>1466</b>	<b>17651</b>	<b>4585</b>	<b>23702</b>

	B	C	OPA	Somme
Modalité 2bis	213	70	12	<b>295</b>
Modalité 3bis	13	9	0	<b>12</b>
Modalité 4bis	1320	665	253	<b>2238</b>
<b>Somme :</b>	<b>1546</b>	<b>744</b>	<b>265</b>	<b>2555</b>

Répartition des agents par modalités



La modalité 4bis (38h30 hebdomadaire en horaire variable) a été choisie par plus de 69% des agents du domaine tertiaire. Plus de 91% des agents du domaine tertiaire travaillent en horaire variables. 90% des agents du domaine entretien exploitation travaillent en horaires fixes. Ils se répartissent principalement entre la modalité 1 et la modalité 4.

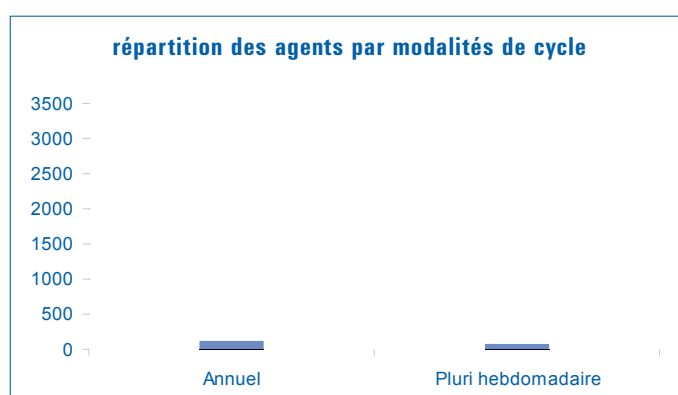
## Cycle non hebdomadaires

### Activités du domaine tertiaire

	A	B	C	OPA	Somme
Annuel	2	15	46	48	111
Pluri hebdomadaire	1	47	12	3	63
<b>Somme</b>	<b>3</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>51</b>	<b>174</b>

Dans le domaine tertiaire: Les cycles hebdomadaires représentent 99,5% des modalités utilisées. Cette répartition a stagné depuis 2 ans (augmentation de 0,2%)

Dans le domaine exploitation travaux et entretien, les cycles hebdomadaires sont majoritaires (83%). Cette répartition a augmentée de 2%.



### Activités du domaine exploitation travaux et entretien

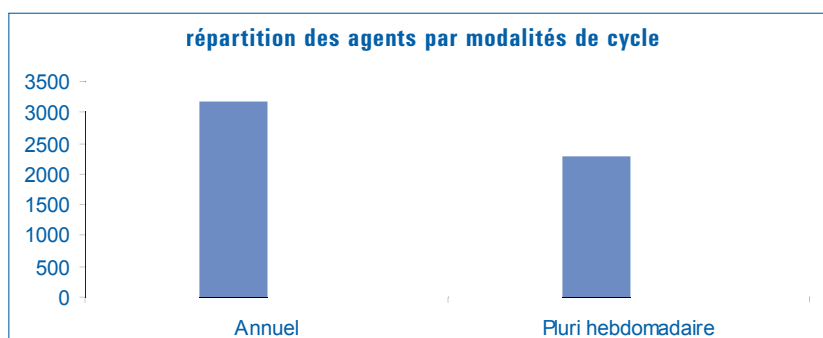
	B	C	OPA	Somme
Annuel	119	2497	532	3148
Pluri hebdomadaire	62	1847	356	2265
<b>Somme</b>	<b>181</b>	<b>4344</b>	<b>888</b>	<b>5413</b>

Dans le domaine tertiaire: Les cycles hebdomadaires représentent 99,5% des modalités utilisées. Cette répartition a stagnée depuis 2 ans (augmentation de 0,2%)

Dans le domaine de l'exploitation travaux et entretien, les cycles hebdomadaires sont majoritaires (83%).

Cette répartition a augmentée de 2%.

Pour les 2 domaines le cycle annuel représente respectivement 63% et 58% des cycles non hebdomadaires.



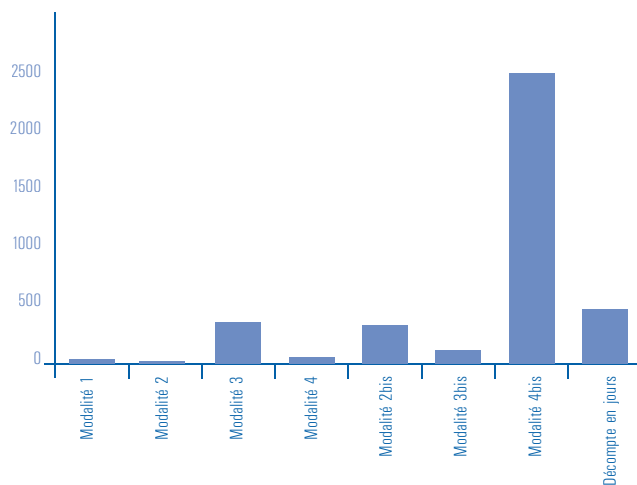
### 3.1.1.2 - Répartition par catégorie, du nombre de Comptes Épargne Temps et du nombre de jours épargnés

#### Activités du domaine tertiaire

	A+	A	B	C	OPA	Somme
Modalité 1	12	8	15	17	3	55
Modalité 2	0	0	21	1	0	22
Modalité 3	139	165	13	20	0	337
Modalité 4	4	8	11	43	3	69
<b>Somme :</b>	<b>155</b>	<b>181</b>	<b>60</b>	<b>81</b>	<b>6</b>	<b>483</b>

	A+	A	B	C	OPA	Somme
Modalité 2 bis	53	88	117	62	2	322
Modalité 3 bis	0	13	76	9	2	100
Modalité 4 bis	522	661	816	417	14	2430
Décompte en jours	427					427
<b>Somme :</b>	<b>1002</b>	<b>762</b>	<b>1009</b>	<b>488</b>	<b>18</b>	<b>3279</b>

#### Répartition des modalités par CET



**ATTENTION :** Les résultats relatifs aux CET portent sur l'ensemble des CET ouverts depuis l'entrée en application des textes (année 2002, 2003, 2004).

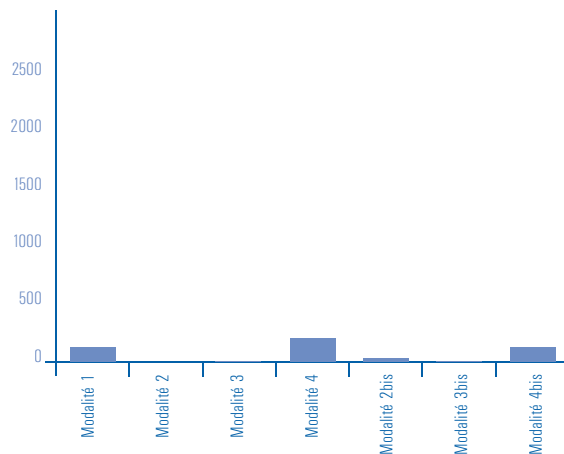
Dans le domaine tertiaire ce sont majoritairement (64%) les agents en modalité horaire 4bis qui ouvrent des comptes épargnes temps.

## Activités du domaine exploitation travaux et entretien

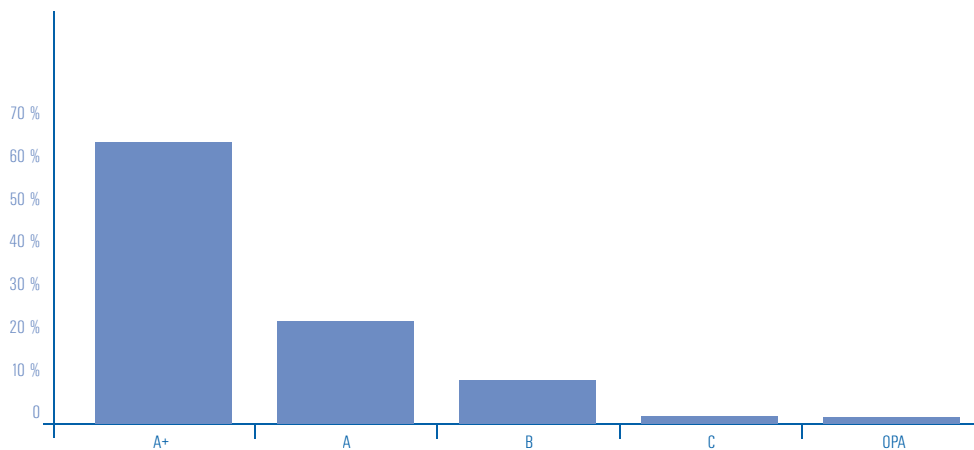
Modalité 1	53	64	39	<b>156</b>
Modalité 2	0	0	0	<b>0</b>
Modalité 3	0	0	1	<b>1</b>
Modalité 4	52	112	32	<b>196</b>
<b>Somme :</b>	<b>105</b>	<b>176</b>	<b>72</b>	<b>353</b>

Modalité 2bis	17	7	2	26
Modalité 3bis	1	0	0	1
Modalité 4bis	94	55	13	162
<b>Somme :</b>	<b>112</b>	<b>62</b>	<b>15</b>	<b>189</b>

Répartition des modalités par CET



Pourcentage de CET ouverts pour chaque catégorie



**ATTENTION :** Les résultats relatifs aux CET portent sur l'ensemble des CET ouverts depuis l'entrée en application des textes (années 2002, 2003, 2004).

Dans le domaine de l'exploitation travaux et de l'entretien, 36% des agents en modalité horaire 4, ont ouvert des CET.

## 3.1.2 - Le temps partiel

Dans les deux tableaux qui suivent il ne s'agit pas « d'effectifs » mais d'agents présents physiquement (1 agent à 50 % compte pour 1)

## Nombre d'agents à temps partiel (hors congé formation)

Quotité	H	F	Total
Cessation Progressive d'Activité	695	807	<b>1 502</b>
Mi-temps thérapeutique	167	102	<b>269</b>
Temps partiel à 50 %	108	372	<b>480</b>
Temps partiel à 60 %	40	176	<b>216</b>
Temps partiel à 70 %	20	177	<b>197</b>
Temps partiel à 80 %	998	4 783	<b>5 781</b>
Temps partiel à 90 %	209	1 042	<b>1 251</b>
Temps partiel « BERKANI »	3	337	<b>340</b>
Temps plein « BERKANI »	22	156	<b>178</b>
Temps plein	70 567	19 591	<b>90 158</b>
<b>Total</b>	<b>72 829</b>	<b>27 543</b>	<b>100 372</b>

## Nombre d'agents en congé formation

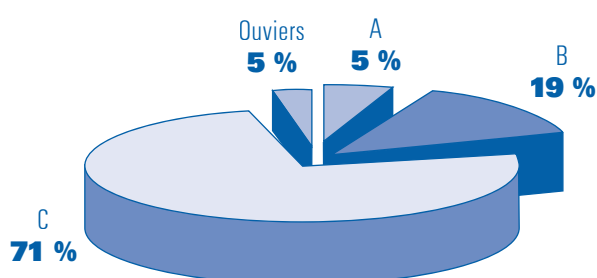
Quotité	H	F	Total
Congé formation 2 demi-journées par semaine		8	<b>8</b>
Congé formation 3 demi-journées par semaine	1	1	<b>2</b>
Congé formation 4 demi-journées par semaine	1		<b>1</b>
Congé formation 5 demi-journées par semaine		2	<b>2</b>
Congé formation 6 demi-journées par semaine	1	1	<b>2</b>
Congé formation 8 demi-journées par semaine		1	<b>1</b>
Congé formation temps plein	24	21	<b>45</b>
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>61</b>

## 3.1.3 – Les congés longue maladie

les congés longue maladie par catégorie et par filière (en agents)

Filière	A	B	C	OPA	Total	Rappel 2003
Administrative	29	72	257		358	373
Exploitation		34	373		407	504
Ouvrier				52	52	33
Technique	19	75	44		138	146
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>181</b>	<b>674</b>	<b>52</b>	<b>955</b>	<b>1056</b>

Le nombre de CLM est en constante regression (1056 en 2003, 1115 en 2002, 1133 en 2001)



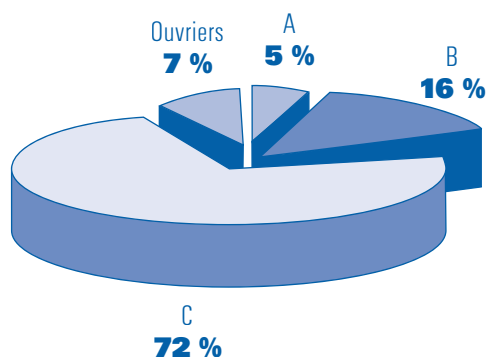
Par rapport à 2003, on note une augmentation de la part des ouvriers (3 à 5 %) et des catégories B (17 à 19 %) au détriment de la catégorie C (74 à 71 %)

## 3.1.4 – Les congés longue durée

Les congés longue durée par filière (en agents)

Filière	A	B	C	OPA	Total	Rappel 2003
Administrative	16	52	296		364	397
Exploitation		22	232		254	272
Ouvrier				54	54	50
Technique	20	51	55		126	127
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>125</b>	<b>583</b>	<b>54</b>	<b>798</b>	<b>846</b>

Le nombre de CLD qui avait fortement évolué en 2003 (799 à 846) est revenu à sa valeur 2002.



## 3.1.5 – Enquête congés paternité 2004

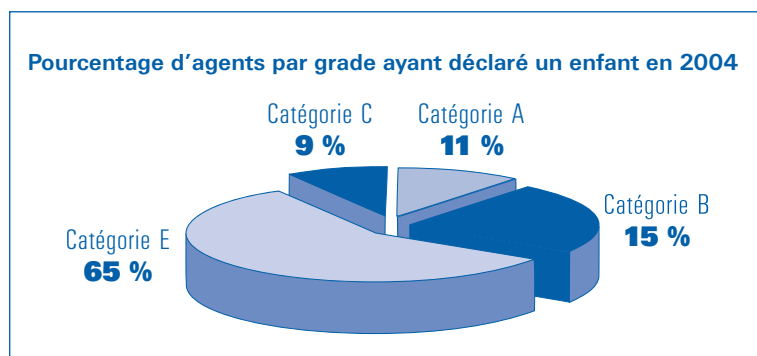
Les naissances dans les foyers des agents de sexe masculin

	2003	2004
Nombre de service dont au moins un agent masculin a eu un enfant	204	187
Nombre d'agents masculins ayant eu au moins un enfant	1960	1856

Répartition par catégorie

CAT	agents ayant eu au moins 1 enfant au cours de l'année			
	2003		2004	
	nombre	%	nombre	%
A	220	11%	210	11%
B	570	29%	278	15%
C	1170	60%	161	9%
E*	1170	60%	1207	65%
<b>total</b>	<b>1960</b>		<b>1856</b>	

\* La catégorie E rassemble les catégories B et C pour l'exploitation.



## Commentaires

A titre de rappel, en 2003, 75% des agents ayant déclaré un enfant ont pris leur congé paternité.

En 2004, 187 services ont déclaré au moins un agent masculin ayant eu un enfant.

Pour les mêmes services et la même année 2004, on dénombre 371 agents masculins ayant déclaré un enfant.

En 2004, le nombre d'agents ayant pris un congé paternité s'élève à 95% des agents ayant déclaré un enfant. Cette valeur globale masque cependant des disparités relativement marquées entre les services.

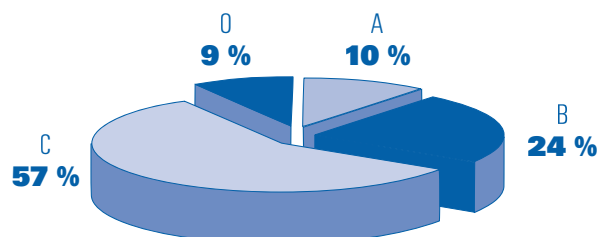


## 3.2 - les départs à la retraite

Le nombre de départ à la retraite qui avait fortement cru en 2003 est revenu à des proportions plus proches de celles des années antérieures. Comparativement au poids des effectifs c'est en catégorie C qu'il y a le plus de départ (hors OPA) et les hommes sont les plus nombreux à partir.

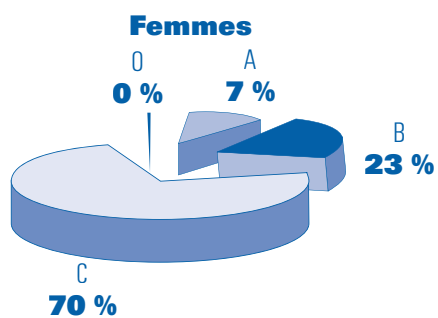
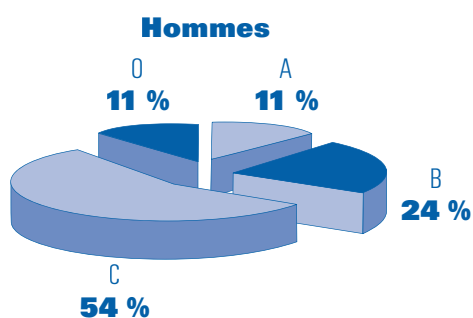
### 3.2.1 - Nombre d'agents retraités en 2003 par statut et par catégorie

Qualité	A	B	C	OPA	Total 2004	Rapport 2003
Inscrits maritimes			16		16	11
Militaires	4				4	6
OPA				276	276	264
PNT	122	144	27		293	290
Titulaires	204	631	1774		2609	3097
<b>Total</b>	<b>330</b>	<b>775</b>	<b>1817</b>	<b>276</b>	<b>3198</b>	<b>3668</b>



### 3.2.2 - Nombre d'agents retraités en 2003 par statut, par catégorie et par sexe

Qualité	H				Total H	F				Total F	TOTAL
	A	B	C	O		A	B	C	O		
Inscrits Maritimes			16		16						16
Militaires	4				4						
OPA				273	273				3	3	276
PNT	93	121	16		230	29	23	11		63	293
Titulaires	189	510	1360		2059	15	121	414		550	2609
<b>Total</b>	<b>286</b>	<b>631</b>	<b>1392</b>	<b>273</b>	<b>2586</b>	<b>44</b>	<b>144</b>	<b>425</b>	<b>3</b>	<b>616</b>	<b>3198</b>
Rappel 2002	320	667	1651	262	2900	58	162	546	2	768	3668



## 3.3 - formation

### Organisation de la formation

Le ministère a mis en place un réseau de formation et des outils de pilotage cadrant les plans d'action pour la formation, au niveau national, au niveau interrégional, et au niveau local.

La DPSM est maître d'ouvrage des actions nationales de formation :

le bureau AC2 (bureau du recrutement et de la formation) assure la maîtrise d'ouvrage des formations initiales, post-recrutement, métiers ou prise de poste des personnels administratifs et des personnels contractuels.

le bureau TE2 (bureau du recrutement, de la formation et des écoles) est chargé de la maîtrise d'ouvrage des formations initiales, post-recrutement, métiers ou prise de poste des personnels techniques, d'entretien, d'exploitation, ouvriers et de service. Il exerce de plus la tutelle de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, et anime et coordonne les relations de la DPSM avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat et l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement.

le bureau CS1 (bureau des études, des métiers, des rémunérations, du recrutement et de la formation) assure quant à lui, la maîtrise d'ouvrage des formations initiales, post-recrutement, métiers ou prise de poste des personnels maritimes, de contrôle et de sécurité.

la MiES (mission de l'encadrement supérieur et de la gestion personnalisée) est chargée de la maîtrise d'ouvrage des formations de l'encadrement supérieur à l'exception des formations des sous-directeurs et chefs de bureau de l'administration centrale.

la MiDAC (mission des directions d'administration centrale) assure la maîtrise d'ouvrage des formations prise de poste des sous-directeurs et chefs de bureau.

la MiDeCQ (mission du développement des compétences et des qualifications) est chargée de la maîtrise d'ouvrage des formations d'accompagnement des orientations prioritaires du ministère. Gestionnaire du budget de la formation, elle assure le pilotage des centres interrégionaux de formation professionnelle (CIFP) et du centre de formation polyvalent (CFP) de Brest.

Ces maîtres d'ouvrage élaborent avec les directions d'administration centrale les cahiers des charges des actions nationales de formation dont la maîtrise d'œuvre est confiée aux écoles (ENTPE, ENTE Aix et Valenciennes ...), aux CIFP (Aix en Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Macon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse, Tours), au CFP de Brest ou à des organismes externes.

Au niveau local, les services construisent un « plan local de formation » soumis à l'avis de la commission locale de formation afin d'offrir aux agents des formations de proximité et de répondre à leurs besoins spécifiques.

En complément de ces actions nationales et locales, les CIFP élaborent et mettent en oeuvre des « plans d'action pluriannuels interrégionaux ». Ces plans sont arrêtés par le conseil de perfectionnement, composé des différents acteurs de la formation professionnelle dans les services de l'interrégion.

### Modalités d'élaboration des statistiques

Les éléments d'information fournis ci-après sont extraits du document « bilan de la formation - année 2004 », rédigé par le bureau du pilotage et de la coordination de la formation (RCF1), et conçu comme suit :

L'enquête des statistiques sur la formation de l'année n débute en janvier de l'année n+1 par l'envoi par le bureau RCF1 (alors MiDeCQ -mission du développement des compétences et des qualifications) aux services déconcentrés, sous format électronique (messagerie), d'un ensemble de fichiers comprenant :

- un guide et des requêtes permettant d'extraire des données de notre logiciel de gestion de la formation : Savoirs +,
- une fiche manuelle, destinée aux services n'utilisant pas Savoirs +,
- un tableau relatif aux congés de formation et bilans professionnels.

Ces fichiers sont de plus mis à disposition sur le site intranet de la formation et du recrutement.

En parallèle, une note accompagnée de tableaux statistiques est adressée aux cellules formation des directions d'administration centrale.

Au mois de mars de l'année n+1, après récupération, exploitation et mise en forme des réponses des services déconcentrés, le bureau RCF1 adresse aux centres interrégionaux de formation professionnelle les résultats ainsi obtenus, afin d'une part de consolider ces données, et d'autre part pour les enrichir de commentaires qualitatifs sur l'évolution de la production du réseau formation. Pour ce faire, il leur est demandé de réunir les responsables de formation de l'interrégion.

Les données de l'année 2004 sont établies sur la base des réponses de 180 services interrogés, soit un taux de réponse de 98%. Celles-ci sont enrichies des données des écoles pour la part des activités de formation continue dont elles assurent la maîtrise d'œuvre, ce qui est nouveau par rapport aux années précédentes. Si ce bilan de la formation 2004 gagne ainsi en exhaustivité, il rend plus difficile

certaines comparaisons par rapport aux années antérieures. Cela dit, ces éléments statistiques ainsi concernés feront systématiquement l'objet d'une annotation précisant le poids des chiffres des écoles.

Le document finalisé est présenté à la commission nationale pour la formation professionnelle, lors de sa réunion du dernier trimestre de l'année, avant d'être mis en ligne sur le site intranet de la formation et du recrutement, à destination de tous les agents du ministère ([http://intra.dpsm.i2/formation/accueil/Offre/accueil\\_5.htm](http://intra.dpsm.i2/formation/accueil/Offre/accueil_5.htm)).

## Points forts de l'année 2004

L'année 2004 a été marquée par des réflexions essentielles pour la refondation de notre système de formation professionnelle. Celles-ci ont porté sur une profonde adaptation de certaines formations, sur la professionnalisation du réseau formation, l'évaluation de la formation ainsi que le dialogue social sur la formation.

Deux actions importantes ont été menées au titre de la professionnalisation du réseau formation. Un guide de référence de la formation a été élaboré, destiné à faire partager par l'ensemble des acteurs de la formation les notions utilisées dans l'ingénierie de la formation. Par ailleurs, un dispositif de formation modulaire a été conçu pour assurer la formation systématique des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des responsables de formation.

En 2004, des changements importants ont été apportés à l'organisation des formations des techniciens supérieurs de l'équipement (TSE) et des secrétaires administratifs (SA), fruits des réflexions menées pendant deux ans par les deux établissements de l'ENTE, en concertation étroite avec la DPSM. Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de la formation initiale des TSE, un cycle préparatoire d'un an a été mis en place au 1<sup>er</sup> septembre, pour préparer le cursus de la formation en deux ans. Les domaines d'enseignement ont été complétés par rapport aux contenus de base (chimie, sciences de l'ingénieur, économie, ...). Enfin, l'un des stages qu'effectuent les élèves permet la découverte du réseau scientifique et technique (RST), l'autre le monde des collectivités locales et des associations. Cette année préparatoire permet d'acquérir un bon niveau de connaissance pour suivre les enseignements du cycle professionnel, dont la mise en œuvre sera effective en septembre 2005.

Pour les SA, des changements significatifs ont été décidés. Les deux établissements accueillent dorénavant l'ensemble des promotions annuelles, les promotions des secrétaires administratifs des services déconcentrés (SASD) et des secrétaires administratifs d'administration centrale (SAAC) étant par ailleurs regroupées à présent.

Décidée en 2003 par le conseil ministériel de l'évaluation et confiée à Georges DOBIAS, Ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, une évaluation de la formation initiale et continue du ministère de l'équipement a été réalisée en 2004.

Le rapport de M.DOBIAS, rendu le 17 décembre 2004, souligne que le ministère dispose d'un système de formation reconnu, fondé sur un réseau structuré et sur une participation active des agents. Il comporte néanmoins des faiblesses, au niveau du pilotage notamment où l'absence d'orientations est pointée ainsi que l'insuffisance de la prescription (objectifs, acquis des compétences). L'offre de formation sur l'Europe, l'économie, le droit, la sûreté et les TIC est jugée incomplète, de même qu'une évaluation limitée à l'évaluation de satisfaction des stagiaires. L'absence de lien explicite entre la formation et la gestion de carrières est remarquée ainsi que le peu d'échanges en interne (domaine aériens et maritimes) comme en externes (autres ministères, universités, collectivités territoriales).

Outre le constat, cinq recommandations classées en cinq thèmes sont formulées pour que la formation soit en mesure de répondre de façon réactive et efficace aux aspirations professionnelles des agents ainsi qu'aux exigences de renouvellement ou de création de compétences et d'adaptation à de nouveaux emplois. Les préconisations portent sur le pilotage, l'élaboration de la commande et de l'offre, la qualité des actions de formation ou encore les effets de la formation. L'année 2005 sera consacrée à la prise en compte de ces recommandations.

Enfin, le dialogue social sur la formation s'est renouvelé en 2004, notamment par la « réactivation » de la commission nationale pour la formation professionnelle (CNFP) qui ne s'était pas réunie depuis plusieurs années. La composition de cette instance a été revue et une réunion est intervenue le 30 novembre 2004 sur les points suivants de l'ordre du jour :

- statistiques 2003 de la formation
- évaluation de la formation,
- échanges sur l'élaboration du plan national de formation.

### 3.3.1 - Effectifs dédiés à la formation et au recrutement

Le tableau ci-dessous présente les moyens en personnels dédiés à la formation et au recrutement.

S'agissant des services déconcentrés, les données sont issues d'une enquête menée en septembre 2003. Il s'agit d'effectifs équivalents temps plein (ETP).

Pour les directions d'administration centrale, le chiffre de 26 personnes représente l'effectif des cellules formation. Il résulte d'une enquête menée en janvier 2005.

Pour les écoles ( ENTPE, et les deux ENTE), les centres interrégionaux de formation professionnelle, le centre de formation polyvalent de Brest et le centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques, les données sont issues de la répartition des effectifs autorisés de l'année 2004.

Services	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL
DAC	9	13	4	26
DPSM	23	23	22	68
CIFP / CFP / CEDIP	78	126	142	346
Ecoles	109	76	99	284
Services déconcentrés	58	206	277	541
<b>TOTAL</b>	<b>277</b>	<b>444</b>	<b>544</b>	<b>1 265</b>

Le tableau ci-après permet de comparer l'effectif dédié à la formation et au recrutement sur trois années.

SERVICES	2 002	2003	2004
DPSM	65	68	68
DAC	16	24	26
CIFP / CFP / CEDIP	352	352	346
Ecoles	281	287	284
Services déconcentrés	541	541	541
<b>TOTAL</b>	<b>1 255</b>	<b>1 272</b>	<b>1 265</b>

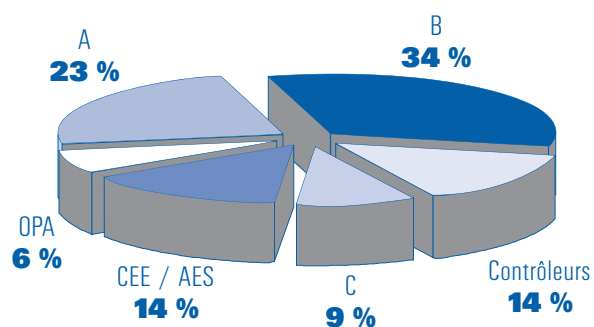
## Les agents

### Le nombre de formateurs internes par catégorie et par sexe

Le formateur interne est une personne reconnue dans sa spécialité et pour ses qualités pédagogiques, qui transmet ses connaissances et ses savoir-faire à un groupe ou une personne, en vue d'atteindre les objectifs pédagogiques de la commande du maître d'œuvre. Son intervention est accompagnée de la production de supports pédagogiques.

	A	B	Contrôleurs	C	CEE/AES	OPA	Total
Hommes	1 120	1 668	687	433	727	414	5 049
Femmes	419	552	228	139	234	12	1 584
<b>Total</b>	<b>1 539</b>	<b>2 220</b>	<b>915</b>	<b>572</b>	<b>961</b>	<b>426</b>	<b>6 633</b>

Répartition par catégorie



Les données relatives aux agents de catégorie B sont hors « contrôleurs des travaux publics de l'Etat », distingués. De même, les éléments notés pour les agents de catégorie C sont hors « chefs d'équipe et agents d'exploitation », distingués eux aussi.

	2 001	2 002	2003	2004
Hommes	5 191	3 989	4 947	<b>5 049</b>
Femmes	1 688	1 275	1 461	<b>1 584</b>
<b>Total</b>	<b>6 879</b>	<b>5 264</b>	<b>6 408</b>	<b>6 633</b>

L'année 2004 confirme l'importance du réseau des formateurs internes au sein du ministère..

### 3.3.2 - L'évolution du budget du recrutement et de la formation hors dépenses salariales

On constate la poursuite en 2004 de l'effort engagé en 2003 par la direction du personnel, des services et de la modernisation pour doter la formation dont elle a la maîtrise d'ouvrage de moyens budgétaires conséquents.

Années	Crédits votés	Reports et transferts	Fonds de concours	Titre IX	TOTAL
<b>2004</b>	29 077 000 €	1 348 000 €	280 000 €	2 525 000 €	<b>33 230 000 € (*)</b>
<b>2003</b>	26 781 800 €	3 017 570 €	77 230 €	1 900 000 €	<b>31 776 600 € (*)</b>
<b>2002</b>	20 076 196 €	1 909 239 €	169 516 €	2 136 000 €	<b>24 290 951 €</b>
<b>2001</b>	20 191 441 €	1 287 338 €	340 481 €	1 907 322 €	<b>23 726 582 €</b>
<b>2000</b>	19 598 033 €	675 573 €	133 677 €	1 593 564 €	<b>22 000 847 €</b>

(\*) Contrairement aux années précédentes, les statistiques incluent depuis 2003 les montants consacrés par les services déconcentrés à la formation et au recrutement.

Par chapitre, le total du budget de l'année 2004 se décompose comme suit :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
• chapitre 31-95 :	6 440 000 €	6 268 925 €
• chapitre 34-96 :	580 000 €	n.r.
• chapitre 34-97 :	21 567 187 €	21 474 275 €
• chapitre 37-30 :	1 435 000 €	1 480 587 €
• chapitre 34-98 :	682 813 €	652 813 €
• titre IX :	2 525 000 €	1 900 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>33 230 000 €</b>	<b>31 776 600 €</b>

## 3.3.3 - Dépenses de formation

Les dépenses de formation comprennent d'une part les dépenses de fonctionnement, d'autre part les dépenses de rémunération des stagiaires.

**Les dépenses de fonctionnement :** Parmi celles-ci, on distingue les dépenses liées au fonctionnement des CIFP et écoles, les frais pédagogiques, le coût des prestataires externes, mais aussi la rémunération des personnels d'ingénierie de formation, ainsi que la subvention de fonctionnement versée à l'ENPC.

**Les dépenses de rémunération des personnels** d'ingénierie de formation ont été calculées sur la base des effectifs des écoles (ENTPE et ENTE), de ceux des CIFP, du CFP de Brest et du CEDIP pour la formation continue, affectés des barèmes fournis par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) pour l'année 2004.

**Les frais pédagogiques, frais de fonctionnement et recours aux prestataires externes :** leur montant est calculé sur la base des dépenses correspondantes effectuées sur les chapitres 31.95 articles d'exécution 15 et 23 (autres rémunérations : administration centrale et services déconcentrés), 34.97/30, 34-96/20, la part du chapitre 37-30/10 et 20 (expérimentation Parme) consacrée à la formation, la part que consacrent les services déconcentrés sur le chapitre 34-97/10, 20 et 40, et les dépenses du chapitre 34.98/71 (formation des agents de l'administration centrale).

	Formation initiale	Formation continue	Total
<b>Dépenses hors rémunérations des stagiaires :</b>	45 020 000 €	34 710 000 €	79 730 000 €
dont indemnités des formateurs rémunérés selon le décret de 1956	1 920 000 €	4 665 000 €	6 585 000 €
<b>Dépenses de rémunération des stagiaires</b>	44 065 000 €	49 610 000 €	93 675 000 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>89 085 000 €</b>	<b>84 320 000 €</b>	<b>173 405 000 €</b>

**Les dépenses de rémunération des stagiaires** comprennent le traitement des stagiaires en formation initiale et continue et les indemnités spécifiques liées au stage (indemnités de stage, de transport, de nuitée...).

Le traitement correspond au traitement brut auquel s'ajoutent les indemnités diverses autres que celles liées à la formation et les charges patronales de l'Etat. Il est calculé à partir d'un barème de rémunérations actualisé chaque année par la DGAFP.

### Masse salariale du ministère

	Dépenses hors rémunération des stagiaires/masse salariale	Dépenses de rémunérations des stagiaires/masse salariale	Total
Formation initiale	1.78 %	1.75 %	3.53 %
Formation continue	1.38 %	2.00%	3.38 %
<b>Total</b>	<b>3.16 %</b>	<b>3.75 %</b>	<b>6.90 %</b>

Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'effort global de formation par rapport à la masse salariale.

**Evolution 2003/2004**

	Dépenses de formation/ masse salariale en 2003	Dépenses de formation/ masse salariale en 2004	Évolution
Formation initiale	3.62 %	3.53 %	- 0.09 %
Formation continue	3.33 %	3.38%	+ 0.05 %
<b>Total</b>	<b>6.95 %</b>	<b>6.91 %</b>	<b>- 0.04 %</b>

Si globalement, la part de la masse salariale consacrée aux dépenses de formation baisse très sensiblement, on constate cependant (voir tableau ci-dessous) une hausse du nombre moyen de jours de formation par agents, notamment en formation continue, en raison du poids moindre de la formation initiale (promotions moins nombreuses en 2004 que les années précédentes).

**Nombre de jours de formation par agent et par catégorie en 2004**

	A	B	C	OPA	Total
Formation initiale (1)	13.7	6.0	0.6	0.3	3.2
Formation perfectionnement et prise de poste	3.3	3.3	2.2	2.5	2.6
Formation préparation aux examens et concours	0.1	0.4	0.7	0.7	0.5
Congé de formation et bilan professionnel	0.1	0.1	0	0.1	0.1
<b>Total formation continue (2)</b>	<b>3.5</b>	<b>3.8</b>	<b>2.9</b>	<b>3.3</b>	<b>3.2</b>
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>17.</b>	<b>9.8</b>	<b>3.5</b>	<b>3.6</b>	<b>6.4</b>

(1) : La formation initiale comprend les formations initiales diplômantes et les formations post-recrutement.

**La formation continue reçue en journées-stagiaires**

	A	B	C	OPA	TOTAL	%
<b>Prises de poste</b>	5 002	9 299	6 917	331	21 549	7 %
<b>Préparation aux examens et concours</b>	741	10 079	37 022	1 858	49 701	16%
<b>Perfectionnement</b>	29 473	67 688	119 151	21 540	237 852	77 %
<b>Total</b>	<b>34 837</b>	<b>83 651</b>	<b>151 563</b>	<b>21 723</b>	<b>309 102</b>	<b>100%</b>

Le nombre de journées-stagiaires reçues en formation continue passe de 272 275 en 2003 à 309 102 en 2004, augmentation qui concerne surtout les formations de perfectionnement et de préparation aux examens et concours, les formations prise de poste restant stables..

**La formation continue reçue par les agents, répartie par sexe et par classe d'âge**

En jour/agent/an :

	20 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	plus de 60 ans
<b>Hommes</b>	11,8	8,1	5,2	3,2	2,7
<b>Femmes</b>	9,9	6,3	3,8	2,8	2,5



## Congé de formation et bilan professionnel

Catégories	Agents en congés formation entre le 01/01/04 et le 31/12/04		Nombre de jours indemnisés	Nombre de jours non-indemnisés	Agents en bilan professionnel entre le 01/01/04 et le 31/12/04	
	Nombre	Répartition			Nombre	Répartition
<b>A</b>	12	14%	1 037	106	3	23%
<b>B</b>	58	66%	2 959	299	5	38%
<b>C</b>	15	17%	1 328	0	4	31%
<b>OPA</b>	3	3%	490	0	1	8%
<b>Total 2004</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>	<b>5 814</b>	<b>405</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>

De 2003 à 2004, le nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé formation passe de 83 à 88, l'augmentation ayant surtout bénéficié aux agents de catégorie B.

S'agissant du bilan professionnel, de 9 agents en 2003, on passe à 13 agents, avec notamment trois agents de catégorie A concernés, contre 0 en 2003.

Le congé de formation professionnelle permet à un agent, titulaire ou non, de suivre une formation de son choix pendant une durée maximale de trois ans pour l'ensemble de sa carrière (utilisée en une ou plusieurs fois). Sur les trois ans, seul un an peut être rémunéré.

Le bilan professionnel a pour objet de permettre aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

## 3.4 - Bilan des concours et examens professionnels 2004

Nom du concours	categorie	Nature	Candidats admis		« Candidats admis par type de concours (hors promotion interne dans un corps) »			
			LP	LC	Externe	Interne	Pro	Réservé
<b>Filière administrative</b>								
APAC	A	Pro	15	0			15	
APSD	A	Pro	22	0			22	
ASD		Pro	12	3			15	
CED principal	A	Pro						
SAAC CE	B	Pro	12	3			15	
SASD CE	B	Pro	62	8			70	
SAACSD	B	Interne	60	61		121		
SAACSD	B	Externe	48	85	133			
AAAC	A	Interne	22	30		52		
AAAC	A	Externe	31	62	93			
AAAC	A	Réservé						
AASD	A	Interne						
AASD	A	Externe						
AASD	A	Réservé						
<b>Filière technique</b>								
IPC	A	Interne	10	0		10		
IPC	A	Titres						
DR	A	Externe	2	1	3			
CR 1ère session	A	Externe	8	14	22			
CR 2è session	A	Externe						
EITPE	A	Externe	129	1304	1433			
EITPE	A	Interne	20	10	30			
ITPE	A	Pro						
ITPE	A	Réservé	20	0				20
ITPE	A	Spéc.	11	14	25			
TSE Principal	B	Pro	187	0			187	
TSE	B	Externe	157	182	339			
TSE	B	Interne	36	0		36		
TSE	B	Pro	79	6			85	
TSE aptitude tec.	B	Réservé	2	0				2
TSE	B	Réservé	3	0				3
TSE	B	Except.						

			Candidats admis		« Candidats admis par type de concours (hors promotion interne dans un corps) »			
Nom du concours	categorie	Nature	LP	LC	Externe	Interne	Pro	Réservé
CTPE Principal	B	Pro	167	0			167	
CTPE	B	Externe						
CTPE	B	Interne	44	14		58		
CTPE	B	Pro	33	22			55	
AETPE	C	Réservé	10	0				10
<b>Filière contrôle/sécurité et maritime</b>								
DPCSR		Externe	2	2	4			
DPCSR		Interne	2	2		4		
IPCSR	B	Externe	80	39	119			
IPCSR	B	Interne	20	7		27		
IPCSR	B	Pro	50	5			55	
CDTT		Pro	4	5			9	
CTT		Externe	12	15	27			
CTT		Interne	12	12		24		
Officier de port	A	Externe	2	3	5			
Officier de port	A	Interne	2	0		2		
OCTAAM	A	Externe	0	0	0			
OCTAAM	A	Interne	3	1		4		
AAM		Externe	3	4	7			
AAM		Interne	1	0		1		
IPAM		Pro	4	0			4	
OPA	C	Externe	19	0	19			
CAM CE		Pro	4	3			7	
CAM pêches		Interne	2	0		2		
CAM pêches		Externe	3	6	9			
CAM navigation		Interne	3	6		9		
CAM navigation		Externe	3	4	7			
CAM droit social		Interne	7	3		10		
CAM droit social		Externe	10	20	30			
			1 450	1956	2305	360	706	35





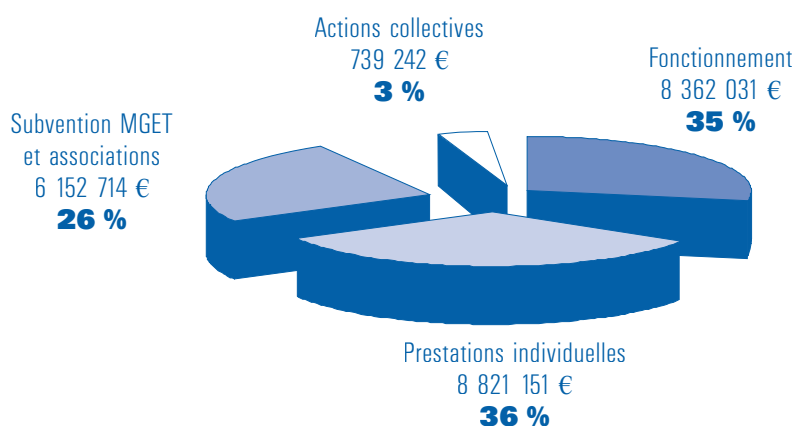
## 3.5.3 - Calcul du taux d'emploi des travailleurs handicapés

Montant total des fournitures et prestations résultant des contrats passés en 2004 (a) :	593 358,81 €	Equivalence en bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 : (b) = (a) / 13 769	43
		Rappel bénéficiaires (c) :	4401
		Total bénéficiaires : (d) = (b) + (c)	4444
		Effectifs réels (e) :	85714
		Taux d'emploi : $t1 = (d) / (e)$	5,18 %

## 3.6 - L'action sociale

En 2004, le budget de l'action sociale (chapitre 33-92, y compris DGAG) s'est élevé à 24 075 138 €. Il était de 238 752 002 € en 2002 et 24 064 468 € en 2003.

### 3.6.1 - le budget de l'action sociale par grand types de dépenses



Le budget global 2004 traduit la poursuite de l'augmentation des moyens consacrés à l'action sociale.

### 3.6.2 - les prestations individuelles : budget alloué par type de prestation

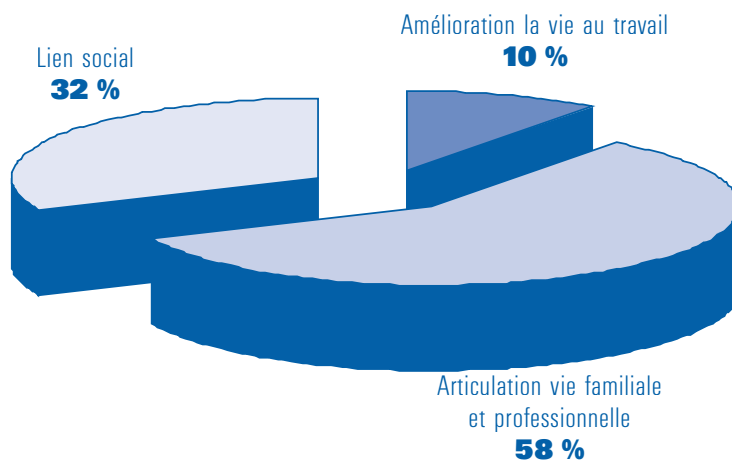
		SD	DGAC	total
Longs séjours	art 10	25 916		25 916
APEH	art 21	926 264	7 300	933 564
Prestation garde enfant	art 30	410 630	1 800	412 430
Subvention vacances	art 40	1 102 901	13 700	1 116 601
Subvention repas	art 50	3 665 323	115 200	3 780 523
Aides matérielles	art 60	1 265 800	31 250	1 297 050
Aide à la scolarité	art 60	1 196 530	31 250	1 227 780
Prêt à taux bonifié	art 60	27 287		27 287
<b>Total</b>		<b>8 620 651</b>	<b>200 500</b>	<b>8 821 151</b>

## Répartition des actions :

Objet de l'action CIL	Nombre d'actions en :			2004 en %
	2002	2003	2004	
<b>Amélioration de la vie au travail</b>	<b>69</b>	<b>39</b>	<b>35</b>	
Accueil des nouveaux arrivants	15	14	10	28,57
Insertion des travailleurs handicapés	1	2	2	5,71
Prévention du risque alcool	11	6	8	22,86
Informations sociales et connaissance des acteurs sociaux	24	4	5	14,29
Autres actions concernant l'amélioration de la vie au travail	18	13	10	28,57
<b>Articulation de la vie familiale et professionnelle</b>	<b>253</b>	<b>209</b>	<b>197</b>	
Retraite et vieillesse	71	59	39	19,8
Santé	57	40	49	24,87
Economie familiale	63	35	29	14,72
Enfance, adolescence, scolarité	31	25	27	13,70
Autres actions concernant l'articulation vie familiale et professionnelle	15	43	39	19,8
Sécurité routière	16	7	14	7,11
<b>Lien social</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	<b>108</b>	
Journées récréatives ou culturelles	30	10	46	42,6
Séjours vacances	10	2	6	5,6
Manifestations sportives	3	4	2	1,9
Manifestations culturelles	10	22	26	24
Autres actions concernant les liens sociaux	4	24	28	25,9

Le montant des engagements 2004 s'éleve à 534 973 €.

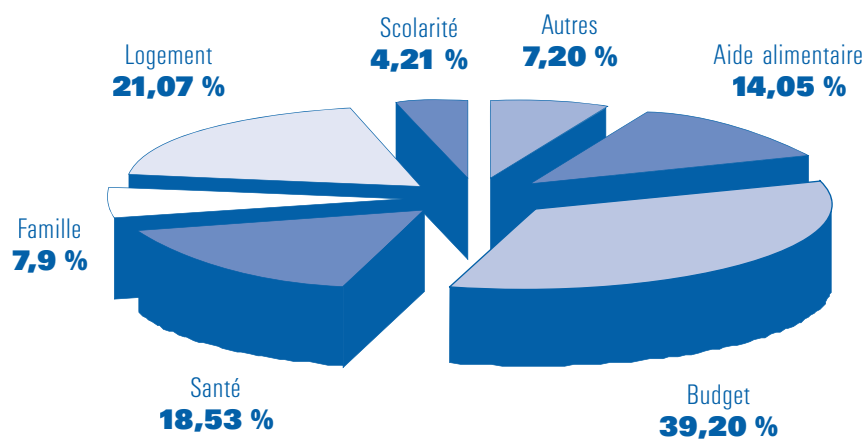
Les CIL : répartition des différents types d'action





## 3.6.4 - Les aides matérielles (secours aux agents en difficulté) : 1 315 448 €

Répartition des principaux motifs des demandes



Les secours aux agents en difficulté après avoir augmentés de 6,5 % entre 2002 et 2003 se sont stabilisés en 2004. La répartition des principaux motifs des demandes reste elle aussi stable par rapport à 2003.

### 3.7 - Le Comité d'Aide Sociale (C.A.S.) du personnel du ministère de l'équipement et du logement

Créé en 1960, le Comité d'Aide Sociale est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 de CAS délivre deux prestations :

- un prêt social réservé aux agents connaissant des difficultés financières passagères.
- un prêt d'installation destiné au personnel changement de domicile dans le cadre, ou non d'une mutation.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, les plafonds des prêts sociaux et d'installation ont été revalorisés à hauteur de 10 % ainsi que les plafonds de ressources pour les prêts d'installation.

#### Les Prêts Sociaux accordés en 2004

	Equipement	Environnement	ENPC	TOTAL
Nombre de prêts versés	248	5	0	253
Montant total des prêts	370 175 €	5 900 €	0	373 675 €
Montant moyen par prêt	1 493 €	1 180 €	0	1 477 €

Le nombre total de prêts attribués en 2004 présente une légère diminution par rapport à l'année 2003 (10 prêts de moins). Il est à noter par contre une hausse de 2,7 % du montant moyen accordé (qui est passé de 1438 € à 1477 €).

#### Les Prêts d'installation accordés en 2004

	Equipement	Environnement	ENPC	TOTAL
Nombre de prêts versés	485	11	0	496
Montant total des prêts	607 825 €	13 350 €	0	621 175 €
Montant moyen par prêt	1 253 €	1 214 €	0	1 252 €

En 2004, le nombre de demande a retrouvé son niveau de 200 après la baisse de 2003.

## 3.8 - La Prévention

### 3.8.1 - Les accidents du travail

On constate cette année une augmentation globale du nombre d'accidents (de tout type) avec une hausse de + 1.6 % entre 2004 et 2003, les accidents mortels subissent quant à eux une hausse, passant de 4 en 2003 à 7 en 2004.

Comme en 2003, les accidents avec arrêt de travail ont légèrement diminué de 0.80 %. Et, contrairement à 2003, cette tendance s'accompagne également d'une baisse du nombre de jours d'arrêt de plus de 8.66 % (tendance inversée par rapport à 2003). C'est également les chutes de personnes qui engendrent le nombre de jours d'arrêts le plus conséquent, soit 22 295 au titre des accidents survenus en 2004.

Comme en 2001, 2002 et 2003 les agents d'exploitation et les ouvriers des parcs et ateliers (OPA) restent les catégories les plus touchées par les accidents. Leur nombre d'accidents représente plus de 72.79 % des accidents totaux, tout type confondu, et leurs jours d'arrêts plus de 76.91 % des jours d'arrêt totaux. Par ailleurs, les 7 accidents mortels recensés ont affectés 4 agents d'exploitation, 1 Chef d'Equipe Exploitation, 1 Cadre C technique et 1 cadre B exploitation.

Comme l'année dernière, les agents exerçant une activité liée à la route sont les plus affectés avec plus de 56.02 % des accidents de travail au sens strict.

Les accidents impliquant un tiers sont en constante augmentation, avec une hausse par rapport à 2003 de l'implication d'un agent du Ministère (+ 32.36 %) et de l'usager (+ 5.22 %).

La classe d'âge qui est la plus touchée par les accidents de travail reste la classe des [30 - 44 ans] soit, 42.39 % du total des accidentés, suivie de près par la classe des [45 - 54 ans] avec 37.68 % des accidentés.

Comme en 2003, les causes d'accidents les plus fréquentes sont celles liées à un facteur humain et à l'environnement.

Enfin, en ce qui concerne les différents taux moyens pour l'ensemble du Ministère, on enregistre une baisse des taux de fréquence (17.201 en 2004 contre 17.830 en 2003), des taux d'accidents (4.991 en 2004 contre 4.997 en 2003) et de gravité (0.419 en 2004 contre 0.471 en 2003).

On notera que ces taux sont calculés hors accidents de trajet.

Tout types d'accidents confondus, ces mêmes taux s'établissent à :

• taux de fréquence	<b>2002</b> : 19.716 ;	<b>2003</b> : 19.936 ;	<b>2004</b> : 18.717.
• taux de gravité	<b>2002</b> : 0.561 ;	<b>2003</b> : 0.521 ;	<b>2004</b> : 0.463.
• taux d'accident	<b>2002</b> : 5.089 ;	<b>2003</b> : 5.521 ;	<b>2004</b> : 5.442.

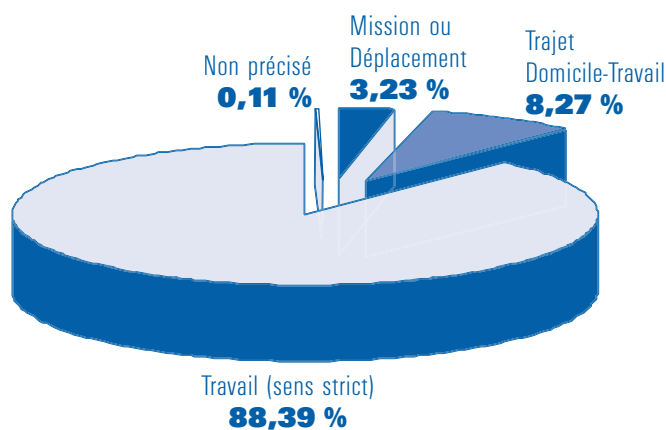
Globalement les taux de gravité et d'accidents sont donc en baisse.

3.8.2 - Répartition des jours d'arrêt de travail et des accidents selon leur type

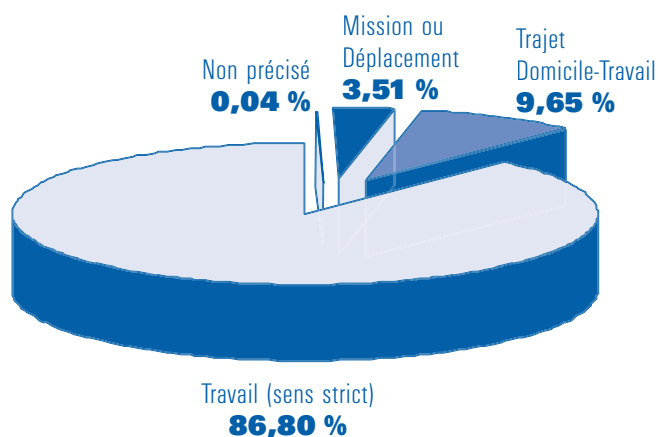
TYPE ACCIDENT	Accident sans arrêt de travail	Accident avec arrêt de travail	Accidents mortel	TOTAL	Nombre jours d'arrêt	Equival agent (1)
De travail	1835	2327	4	4166	55 975	192
Mission ou déplacement	87	65	0	152	2 266	8
Trajet Domicile-Travail	176	211	3	390	6 220	26
Non précisé	3	2	0	5	23	0
<b>TOTAL</b>	<b>2101</b>	<b>2605</b>	<b>7</b>	<b>4713</b>	<b>64 484</b>	<b>226</b>
Evolution 2003-2004	+ 4,63 %	- 0,70 %	- 75,00 %	+ 1,61 %	- 8,66 %	+ 2,26 %

(1) Équivalence du nombre de jours d'arrêts en nombre d'agents, sur la base de 365 jours par an et par agent

Pourcentage des accidents selon leur type



Pourcentage des jours d'arrêt selon le type d'accident

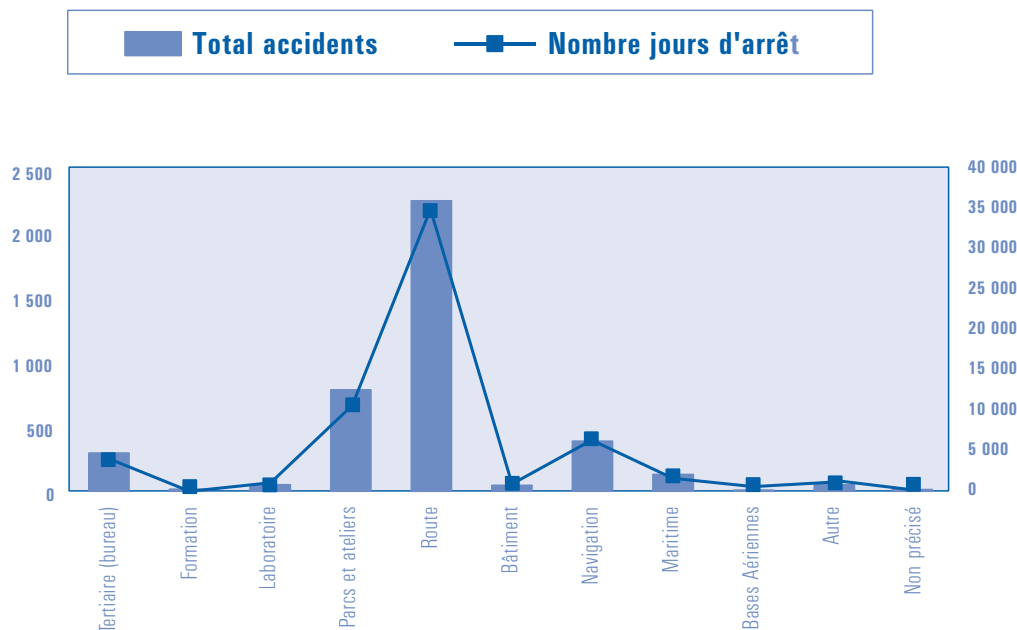


### 3.8.3 - Répartition des accidents de travail (au sens strict) selon le type d'activité.

Type d'activité	Accident sans arrêt de travail (1)	Accident avec arrêt de travail (1)	Accidents mortel	TOTAL accidents	Nombre jours d'arrêt*	Equivalence agent (2)
Tertiaire (bureau)	164 - 15,02 %	120 - 16,08 %	0	284	5 503	10
Formation+	13 + 62,50 %	17 + 41,66 %	0	30	466	1
Laboratoire	25 0,00 %	22 + 4,76 %	0	47	773	2
Parcs et ateliers	393 + 9,16 %	465 + 25,00 %	1	859	11 827	36
Route	965 + 2,98 %	1 368 - 5,45 %	1	2 334	35 585	112
Bâtiment (exploitation, maintenance et entretien)	18 + 100,00 %	19 + 111,11 %	0	37	474	1
Navigation	145 + 25,00 %	217 - 5,65 %	2	364	6 830	21
Maritime	53 + 23,25 %	63 + 6,77 %	0	116	1 616	6
Bases Aériennes	23 + 35,29 %	11 0,00 %	0	34	347	0
Autre	36 56,52 %	25 - 26,47 %	0	61	1 063	3
<b>TOTAL</b>	<b>1 835 + 6,00 %</b>	<b>2 327 - 0,47 %</b>	<b>4</b>	<b>4 166</b>	<b>64 484</b>	<b>192</b>

(1) Le pourcentage indique le taux d'évolution par rapport à l'année précédente

(2) Équivalence du nombre de jours d'arrêts en nombre d'agents, sur la base de 365 jours par an et par agent



### 3.8.4 - Accidents au travail de 2004 (sens strict+mission)

		Rappel	
		2003	2002
TAUX DE FREQUENCE	<b>17,201</b>	<b>17,830</b>	<b>17,856</b>
	Soit un accident avec arrêt pour 36 agents		
TAUX DE GRAVITE	<b>0,419</b>	<b>0,471</b>	<b>0,438</b>
	Soit un jour d'arrêt pour 237 jours travaillés		
TAUX D'ACCIDENT	<b>4,991</b>	<b>4,997</b>	<b>4,651</b>
	Soit un accident (avec ou sans arrêt) pour 20 agents		

### 3.8.5 - Accident de trajet domicile-travail de 2004

TAUX D'ACCIDENT	<b>0,450</b>	<b>0,473</b>	<b>0,439</b>
	Soit un accident de trajet domicile-travail pour 222 agents		

### 3.8.6 – La médecine de prévention

En 2004, le ministère de l'Équipement comptait 56 « postes » de médecin de prévention, en équivalent temps plein, dans les services déconcentrés et dans les services rattachés.

Toutefois, il faut noter les éléments suivants en ce qui concerne les médecins de prévention :

- 11 ont été recrutés depuis le 1er janvier 2004,
- 16 services ont fait appel à des cabinets interentreprises de médecine du travail pour pallier l'impossibilité de recrutement.

Cette solution n'est pas satisfaisante en regard des spécificités des métiers du ministère, mais elle présente l'avantage de répondre aux obligations réglementaires.

Certains services ont recours à des médecins généralistes de façon ponctuelle pour réaliser les visites médicales prévues par le décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention.

Selon le bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention, le nombre total de visites effectuées en 2004 est de 40 673 pour 79 080 agents concernés par les résultats de l'enquête : 74% d'entre eux ont eu un suivi médical spécifique.

### 3.8.7 – Les animateurs de sécurité et de prévention

Les animateurs de Sécurité et de Prévention (ASP) sont chargés de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et sécurité au sein des services du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement du Tourisme et de la Mer.

La répartition du temps de travail consacré à l'activité d'ASP est de :

- entre 80 et 100 % : 81,6 %
- entre 50 et 80 % : 1,5 %
- 50 % ou moins : 16,2 %

La répartition des ASP par catégorie est la suivante :

- catégorie A : 0,7 %
- catégorie B : 55,9 %
- catégorie C : 23,5 %
- OPA : 19,1 %

## 3.9 - Rémunérations principales et accessoires

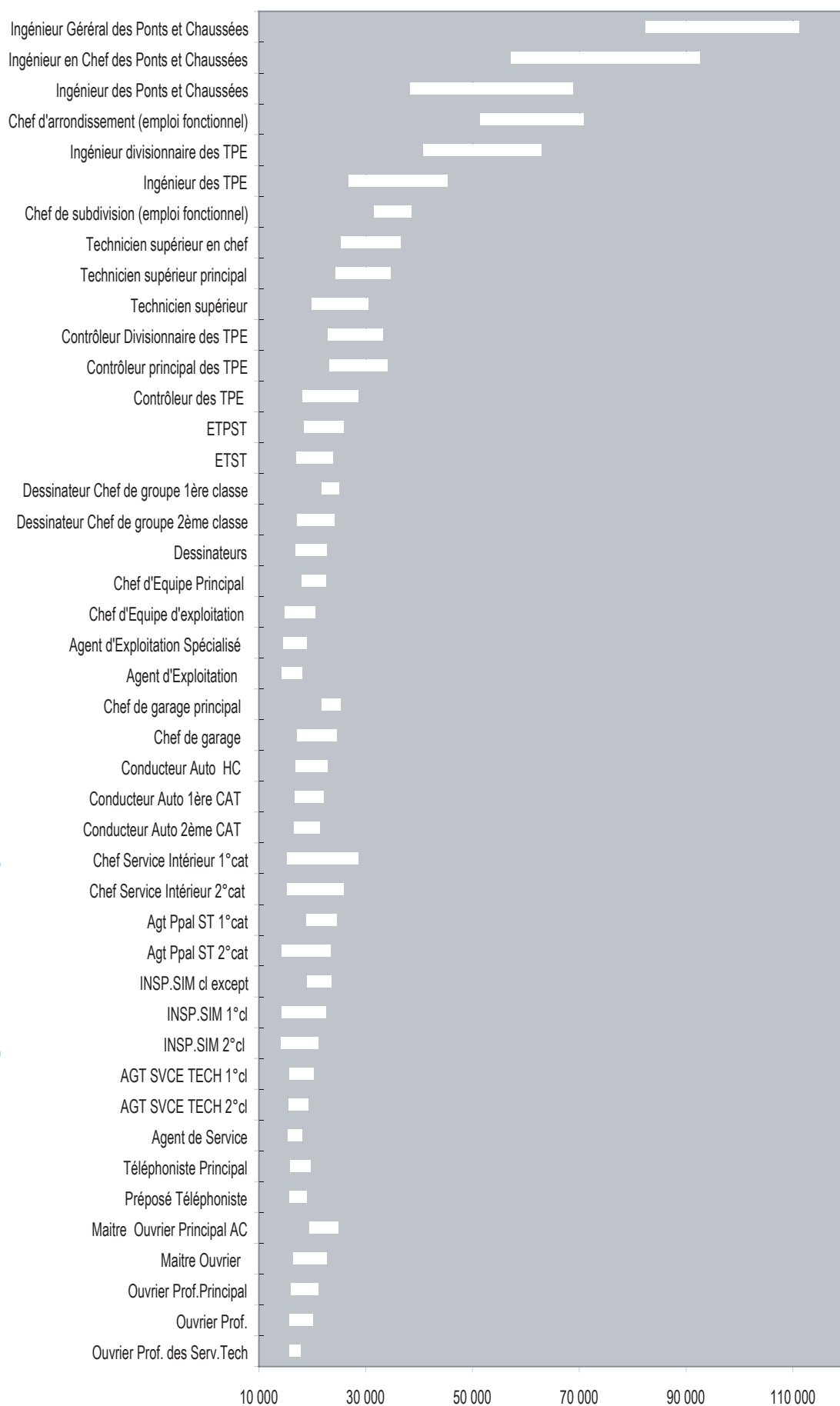
### 3.9.1 - Rémunération des personnels techniques

2004		Hors indemnité de résidence										Rémunération Annuelle		Rémunération Mensuelle						
		Echelon		I.N.M.			Traitement brut			P.S.R.		I.S.S.		IAT - PR - IRSSTS		Prime services rendus				
		Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	SD	AC	Taux de base ISS	348,47	1,20	SD	AC	Mini	Maxi		
Valeur du point indiciaire au 01 janvier 2004 <b>52.7558</b>																				
Grades																				
1	3	1003	1136	1269	52 914	59 931	66 947	8831,28	13246,82		0,60	1,00	25797,75	30857,3			82 384	111 151	6865	9263
1	7	618	838	1057	32 603	44 183	55 763	5305,08	7957,62		0,60	1,00	19262,32	24077,9	28833,48		57 170	92 614	4764	7718
1	10	378	580	782	19 942	30 598	41 255	3051,36	4577,04		0,60	1,00	15332,68	19165,85	22999,02		38 326	68 831	3194	5736
1	6	625	723	820	32 972	38 116	43 260	3051,36	4577,04		0,60	1,00	15332,68	19165,85	22999,02		51 356	70 836	4280	5903
1	8	489	641	782	26 325	33 790	41 255	2705,28	4057,92		0,60	1,00	11708,582	14635,74	17562,888		40 739	62 876	3395	5240
1	10	348	483	618	18 359	25 481	32 603	1 528,80	2293,2		0,60	1,00	6969,4	8711,75	10454,1		26 857	45 350	2238	3779
1	5	466	500	533	24 584	26 352	28 119	1 318,80	1978,2		0,60	1,00	5575,52	6969,4	8363,28		31 479	38 460	2623	3205
1	8	374	454	533	19 731	23 925	28 119	1197,48	1796,22		0,60	1,00	4460,416	5575,52	6890,624		25 389	36 606	2116	3050
1	8	356	428	499	18 781	22 553	26 325	1128,96	1693,44		0,60	1,00	4460,416	5575,52	6890,624		24 370	34 709	2031	2892
1	13	307	390	472	16 196	20 548	24 901	822,96	1234,44		0,60	1,00	3658,935	4390,722			19 946	30 526	1662	2544
1	8	357	435	513	18 834	22 949	27 064	1147,32	1720,98		0,60	1,00	3658,935	4390,722			22 908	33 175	1909	2765
1	8	333	411	488	17 568	21 656	25 745	1084,08	1626,12		0,60	1,00	4460,416	5575,52	6890,624		23 112	34 062	1926	2838
1	13	290	376	462	15 299	19 836	24 373	783,44	1190,16		0,60	1,00	2090,82	2613,525	3186,23		18 183	28 700	1515	2392
1	8	298	357	415	15 721	18 807	21 894	564,96	847,44		0,60	1,00	2090,82	2613,525	3186,23		18 377	25 877	1531	2166
1	11	271	325	378	14 297	17 119	19 942	514,32	771,48		0,60	1,00	2090,82	2613,525	3186,23		16 902	23 849	1408	1987
1	3	359	376	393	18 939	19 836	20 733	751,38	1127,07		0,60	1,00	2090,82	2613,525	3186,23		21 782	24 996	1815	2083
1	11	271	325	378	14 297	17 119	19 942	514,32	771,48		0,60	1,00	2090,82	2613,525	3186,23		17 189	24 205	1428	2017
1	11	266	309	351	14 033	16 275	18 517	483,36	713,07		0,60	1,00	2090,82	2613,525	3186,23		16 875	22 781	1406	1898

2004	Hors indemnité de résidence										Rémunération Mensuelle						
	Echelon			I.N.M.			Traitement brut				Rémunération Annuelle						
	Mini		Maxi	Mini		Moyen	Maxi	P.S.R.		I.S.S.		IAT - PR - IRSSTS	Prime services	Mini	Maxi		
	1	2	3	1	2	3	4	5	SD	AC	Taux de base ISS	348,47	1,20	SD	AC		
Valeur du point indiciaire au 01 janvier 2004 <b>52,7558</b>																	
Grandes																	
	1	6	327	371	415	17 251	19 572	21 894					648	17 899	22 542	1492	1878
Chef d'Equipe Principal	1	11	271	325	378	14 297	17 119	19 842					565	14 862	20 507	1238	1709
Agent d'Exploitation Spécialisé	1	11	266	309	351	14 033	16 275	18 517					433	14 466	18 950	1206	1579
Agent d'Exploitation	1	11	263	300	337	13 875	15 827	17 779					416	14 291	18 195	1191	1516
Chef de garage principal	1	3	359	376	393	18 939	19 836	20 733	0					21 729	25 326	1811	2111
Chef de garage	1	11	271	325	378	14 297	17 119	19 842	0					17 087	24 535	1424	2045
Conducteur Auto HC	1	11	266	309	351	14 033	16 275	18 517	0					16 823	22 897	1402	1908
Conducteur Auto 1ère CAT	1	11	263	300	337	13 875	15 827	17 779	0					16 665	22 159	1389	1847
Conducteur Auto 2ème CAT	1	11	262	293	323	13 822	15 431	17 040	0					16 612	21 420	1384	1785
Chef Service Intérieur 1 <sup>er</sup> cat	1	13	290	376	462	15 299	19 836	24 373	0					15 299	28 655	1275	2388
Chef Service Intérieur 2 <sup>er</sup> cat	1	11	290	361	431	15 299	19 018	22 738	0					15 299	25 938	1275	2161
Agt Ppal ST 1 <sup>er</sup> cat	1	3	359	376	393	18 939	19 836	20 733	0					18 939	24 592	1578	2049
Agt Ppal ST 2 <sup>er</sup> cat	1	11	271	325	378	14 297	17 119	19 842	0					14 297	23 428	1191	1952
INSPSIM cl except	1	3	359	376	393	18 939	19 836	20 733	0					18 939	23 507	1578	1959
INSPSIM 1 <sup>er</sup> cl	1	11	271	325	378	14 297	17 119	19 842	0					14 297	22 661	1191	1888
INSPSIM 2 <sup>er</sup> cl	1	11	266	309	351	14 033	16 275	18 517	0					14 033	21 061	1169	1755
AGT SVCE TECH 1 <sup>er</sup> cl	1	11	263	300	337	13 875	15 827	17 779	0					15 775	20 298	1315	1691
AGT SVCE TECH 2 <sup>er</sup> cl	1	11	262	293	323	13 822	15 431	17 040	0					15 482	19 165	1290	1597
Agent de Service	1	8	261	282	302	13 769	14 851	15 932	0					15 429	18 067	1286	1505
Téléphoniste Principal	1	11	263	300	337	13 875	15 827	17 779	0					15 828	19 732	1319	1644
Préposé Téléphoniste	1	11	262	293	323	13 822	15 431	17 040	0					15 775	18 993	1315	1583
Maitre Ouvrier Principal AC	1	6	327	371	415	17 251	19 572	21 894	0					19 471	24 945	1623	2079
Maitre Ouvrier	1	11	271	325	378	14 297	17 119	19 842	0					16 327	22 679	1361	1890
Ouvrier Prof.Principal	1	11	266	309	351	14 033	16 275	18 517	0					16 003	21 144	1334	1762
Ouvrier Prof.	1	11	263	300	337	13 875	15 827	17 779	0					15 645	20 072	1304	1673
Ouvrier Prof. des Serv.tech	1	11	263	300	337	13 875	15 827	17 779	0					15 645	17 779	1304	1482

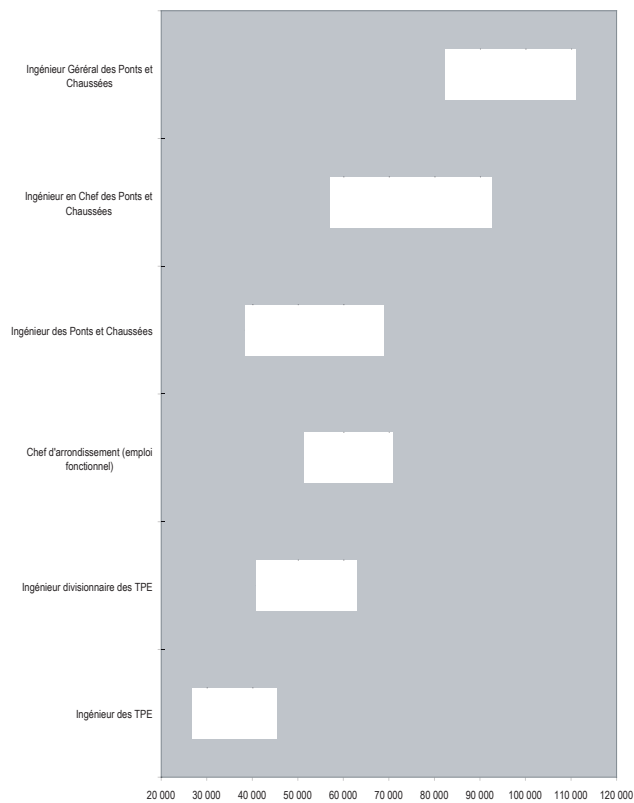
P.S.R = prime de service et de rendement  
 I.S.S = indemnité spécifique de service  
 I.A.T = indemnité d'administration et de technicité  
 PR = prime de rendement  
 I.R.S.S.T.S. = indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires





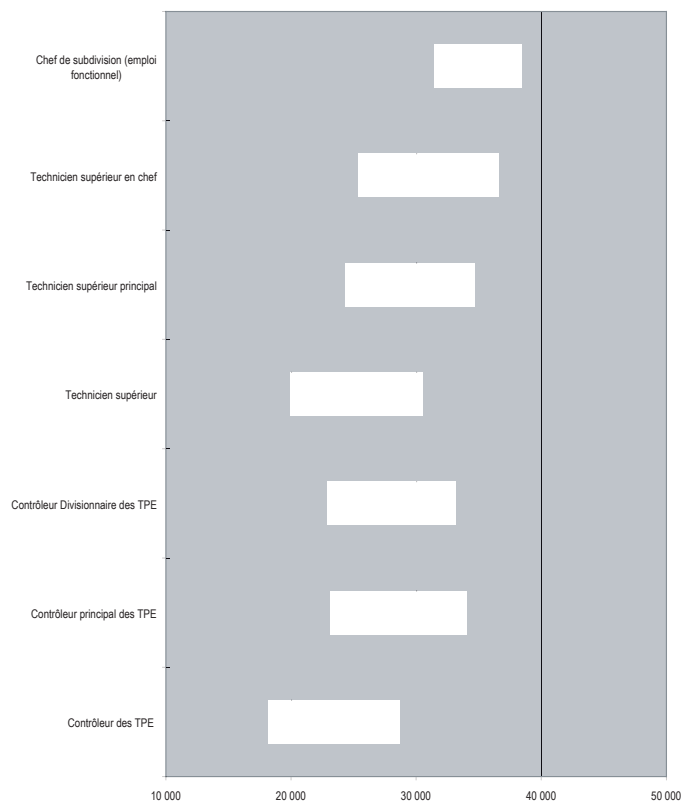
3.9.3 - Rémunérations des personnels techniques

**Catégorie A**



3.9.4 - Rémunérations des personnels techniques

**Catégorie B**



## 3.9.5 - Rémunérations des personnels techniques



3.9.2 - Rémunération des personnels administratifs

3.9.2.1 - Les rémunérations des Personnels de Direction, Architectes et Urbanistes de l'Etat, Administrateurs Civils et Conseillers d'Administration en 2003\*

Grade	Echelon		IMM (*)			Traitement brut annuel			Dotation annuelle			Rémunération annuelle		Rémunération mensuelle	
	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi				Mini	Maxi	Mini	Maxi
Directeur E (/)	3ème		HE.E chev. I (*)	-	HE.E chev. II (*)	66 947 €	-	69 585 €		1	38 017 €	104 964 €	107 602 €	8 747 €	8 987 €
	1er		HE.C chev. I (*)		HE.D chev. III (*)	58 770 €	-	66 947 €			36 172 €	94 942 €	103 119 €	7 912 €	8 593 €
Grade	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	0,85	1	1,15	Mini	Maxi		
Chef de service (/)			HE.B bis chev. III (*)	-	HE.B chev. III (*)	55 763 €	-	58 770 €	25 611 €	30	130 €	81 374 €	93 420 €	6 781 €	7 785 €
Directeur adjoint ou sous-directeur (/)	1er			733	HE.B chev. III (*)	38 670 €	-	55 763 €	23 434 €	27	569 €	62 104 €	87 467 €	5 175 €	7 289 €
Grade	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi		1		Mini	Maxi		
Inspecteur général de l'équipement	1er			820	HE.C chev. III (*)	43 260 €	-	61 355 €		31	710 €	74 970 €	93 065 €	6 247 €	7 755 €
Grade	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	0,8	1	1,2	Mini	Maxi		
Administrateur civil Hors classe	1er			657	HEB chev. III (*)	34 661 €	-	55 763 €	19 772 €	24	715 €	54 433 €	86 421 €	4 536 €	7 118 €
Administrateur civil	1er			451	782	23 793 €	32 524 €	41 255 €	16 473 €	20	591 €	40 266 €	65 964 €	3 355 €	5 497 €
Architecte et urbaniste de l'Etat en chef	1er			618	HEA chev. III (*)	32 603 €	-	50 751 €	18 839 €	20	808 €	51 442 €	73 528 €	4 287 €	6 127 €
	1er			634	695	33 447 €	35 056 €	36 685 €	13 300 €	14	834 €	46 749 €	53 033 €	3 896 €	4 419 €
Architecte et urbaniste de l'Etat 2ème classe	2e			378	618	19 942 €	26 272 €	32 603 €	9 450 €	10	846 €	29 391 €	44 845 €	2 449 €	3 737 €
Conseiller d'administration (/)	1er			625	820	32 972 €	38 116 €	43 260 €	9 200 €	11	500 €	42 172 €	57 060 €	3 514 €	4 755 €

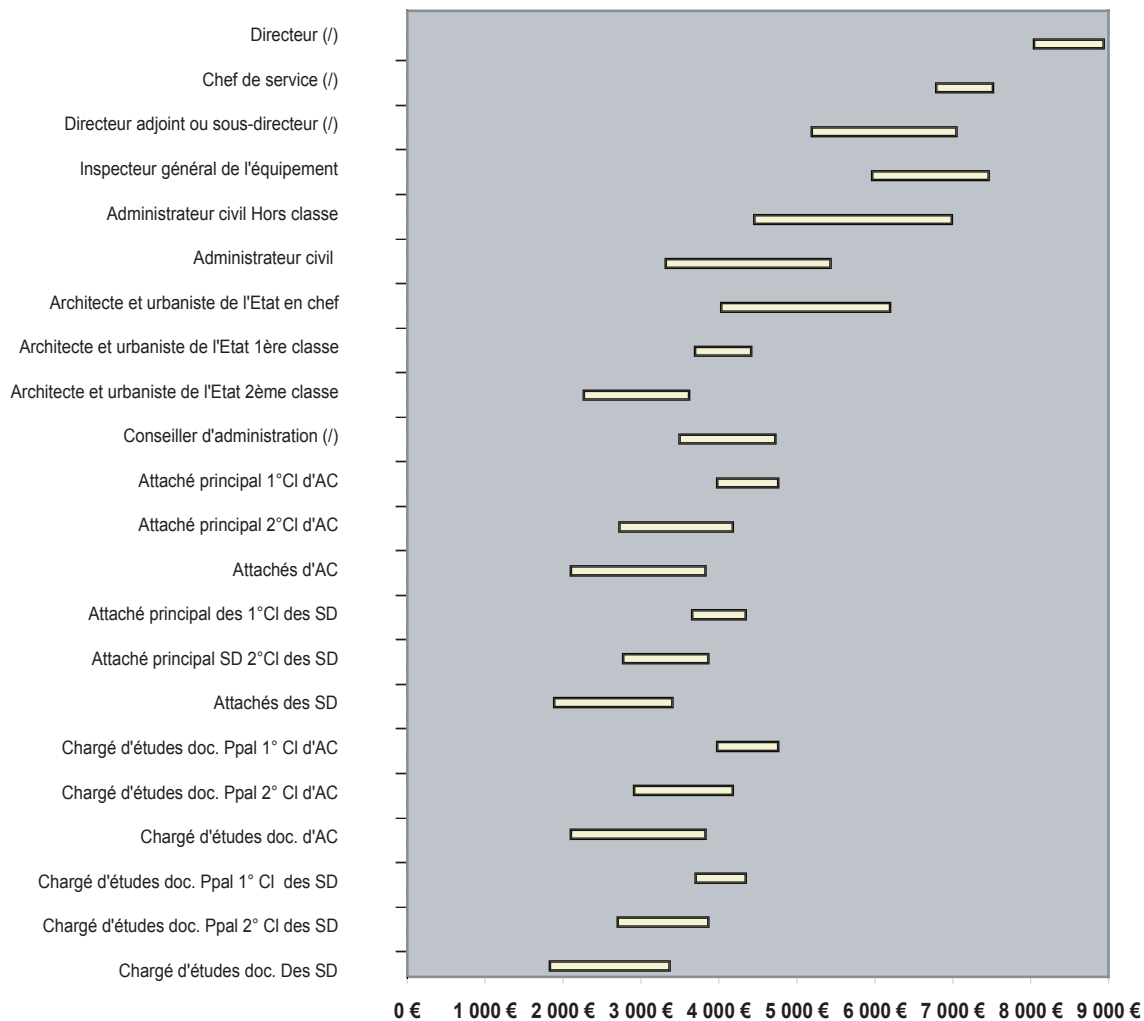
(\*) Les données avec astérisques sont en indice brut et non en IMM  
 Nb : La valeur annuelle du point utilisée est: 52,7558 € (1<sup>er</sup> janvier 2004)  
 (/) Emplois fonctionnels

## 3.9.2.2 - Les rémunérations des attachés et des secrétaires administratifs et des chargés d'études documentaires en administration centrale et dans les services déconcentrés en 2004

Grade	Echelon		INMI				Traitement brut annuel			Dotation annuelle			Rémunération annuelle		Rémunération mensuelle	
	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	0,8	1	1,2	Mini	Maxi	Mini	Maxi	
Attaché principal 1 <sup>er</sup> CI d'AC	1er	3ème	705	743,5	782	37 193 €	39 224 €	41 255 €	10 760 €	13 450 €	16 140 €	47 953 €	57 395 €	3 996 €	4 783 €	
			433	552,5	672	22 843 €	29 148 €	35 452 €	9 920 €	12 400 €	14 880 €	32 763 €	50 332 €	2 730 €	4 194 €	
Attachés d'AC	1er	12ème	347	494	641	18 306 €	26 061 €	33 816 €	7 136 €	8 256 €	10 704 €	25 442 €	46 200 €	2 120 €	3 850 €	
			695	738,5	782	36 665 €	38 960 €	41 255 €	7 520 €	9 400 €	11 280 €	44 185 €	52 535 €	3 682 €	4 378 €	
Attaché principal des 1 <sup>er</sup> CI des SD	1er	4ème	492	582	672	25 956 €	30 704 €	35 452 €	7 520 €	9 400 €	11 280 €	33 476 €	46 732 €	2 790 €	3 894 €	
Attaché principal SD 2 <sup>er</sup> CI des SD	1er	5ème														
Attachés des SD	1er	12ème	347	494	641	18 306 €	26 061 €	33 816 €	4 584 €	4 960 €	6 200 €	22 890 €	41 256 €	1 908 €	3 438 €	
			376	444,5	513	19 836 €	23 450 €	27 064 €	4 960 €	6 200 €	7 440 €	24 796 €	34 504 €	2 086 €	2 875 €	
Secrétaire Administratif ci Exceptionnelle d'AC	1er	8ème	351	419,5	488	18 517 €	22 131 €	25 745 €	4 560 €	5 700 €	6 840 €	23 077 €	32 585 €	1 923 €	2 716 €	
Secrétaire Administratif ci Normale d'AC	1er	13ème	290	376	462	15 299 €	19 836 €	24 373 €	3 240 €	3 680 €	4 060 €	18 539 €	29 893 €	1 545 €	2 491 €	
Secrétaire Administratif ci Exceptionnelle des SD	1er	7ème	376	444,5	513	19 836 €	23 450 €	27 064 €	3 600 €	4 000 €	4 400 €	23 436 €	31 464 €	1 953 €	2 822 €	
			351	419,5	488	18 517 €	22 131 €	25 745 €	3 330 €	3 700 €	4 070 €	21 847 €	29 815 €	1 821 €	2 485 €	
Secrétaire Administratif ci Supérieure des SD	1er	8ème														
Secrétaire Administratif ci Normale des SD	1er	13ème	290	376	462	15 299 €	19 836 €	24 373 €	2 891 €	2 891 €	3 212 €	3 212 €	3 533 €	1 516 €	2 325 €	
Chargé d'études doc. Ppal 1 <sup>er</sup> CI d'AC	1er	3ème	705	743,5	782	37 193 €	39 224 €	41 255 €	10 760 €	13 450 €	16 140 €	47 953 €	57 395 €	3 996 €	4 783 €	
			476	574	672	25 112 €	30 282 €	35 452 €	9 920 €	12 400 €	14 880 €	35 032 €	50 332 €	2 919 €	4 194 €	
Chargé d'études doc. d'AC	1er	12ème	347	494	641	18 306 €	26 061 €	33 816 €	7 136 €	8 256 €	10 704 €	25 442 €	46 200 €	2 120 €	3 850 €	
			705	743,5	782	37 193 €	39 224 €	41 255 €	7 400 €	9 250 €	11 100 €	44 593 €	52 355 €	3 716 €	4 363 €	
Chargé d'études doc. Ppal 2 <sup>er</sup> CI des SD	1er	3ème	476	574	672	25 112 €	30 282 €	35 452 €	7 400 €	9 250 €	11 100 €	32 512 €	46 552 €	2 709 €	3 873 €	
Chargé d'études doc. Des SD	1er	12ème	347	494	641	18 306 €	26 061 €	33 816 €	4 584 €	4 960 €	6 200 €	22 890 €	41 256 €	1 908 €	3 438 €	

Nb: La valeur annuelle du point utilisée est: 52,7558€ (1<sup>er</sup> janvier 2004)

Rémunérations mensuelles brutes du personnel de Direction,  
Administrateur civil, Architecte et Urbaniste de l'Etat,  
Conseiller d'administration, Attaché et Chargé d'étude documentaire  
2003



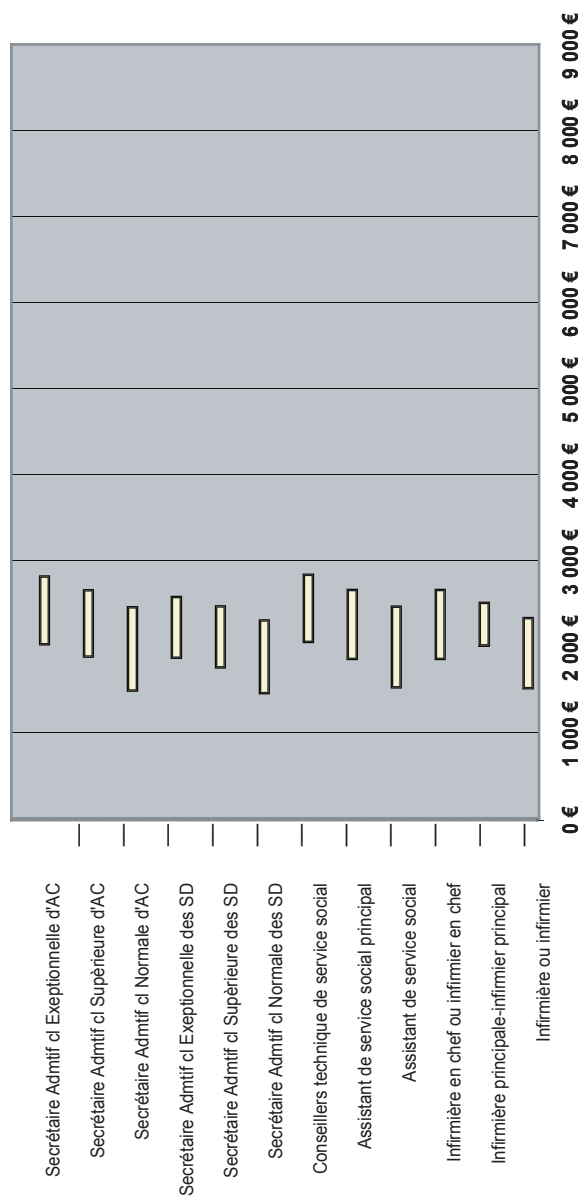
Source Dpsm/AC1

(I) Emploi fonctionnel

## 3.9.2.3 - Les rémunérations des Conseillers techniques de service social, des assistants de service social, des Infirmières ou infirmiers en administration centrale et services déconcentrés en 2004

Grade	Echelon		INM			Traitement brut annuel			Dotation annuelle			Rémunération		Rémunération mensuelle	
	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	0,8	1	1,2	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Conseillers technique de service social (conseiller social territorial)	1er	8ème	403	476,5	550	21 261 €	25 138 €	29 016 €	4 400 €	5 500 €	6 600 €	25 661 €	35 616 €	2 138 €	2 968 €
	1er	8ème	403	476,5	550	21 261 €	25 138 €	29 016 €	3 600 €	4 500 €	5 400 €	24 861 €	34 416 €	2 072 €	2 868 €
Assistant de service social principal	1er	7ème	374	453,5	533	19 731 €	23 925 €	28 119 €	2 960 €	3 700 €	4 440 €	22 691 €	32 559 €	1 891 €	2 718 €
Assistant de service social	1er	10ème	307	403	499	16 196 €	21 261 €	26 325 €	2 676 €	3 345 €	4 014 €	18 872 €	30 339 €	1 573 €	2 528 €
Infirmier (e) de classe supérieure	1er	6ème	410	471,5	533	21 630 €	24 874 €	28 119 €	3 600 €	4 500 €	5 400 €	25 230 €	33 519 €	2 102 €	2 793 €
Infirmier (e) de classe normale >- 3ème échelon	4ème	8ème	366	423	480	19 309 €	22 316 €	25 323 €	3 360 €	4 200 €	5 040 €	22 669 €	30 363 €	1 889 €	2 530 €
Infirmier (e) de classe normale <- 3ème échelon	1er	3ème	307	324,5	342	16 196 €	17 119 €	18 042 €	3 040 €	3 800 €	4 560 €	19 236 €	22 602 €	1 603 €	1 884 €

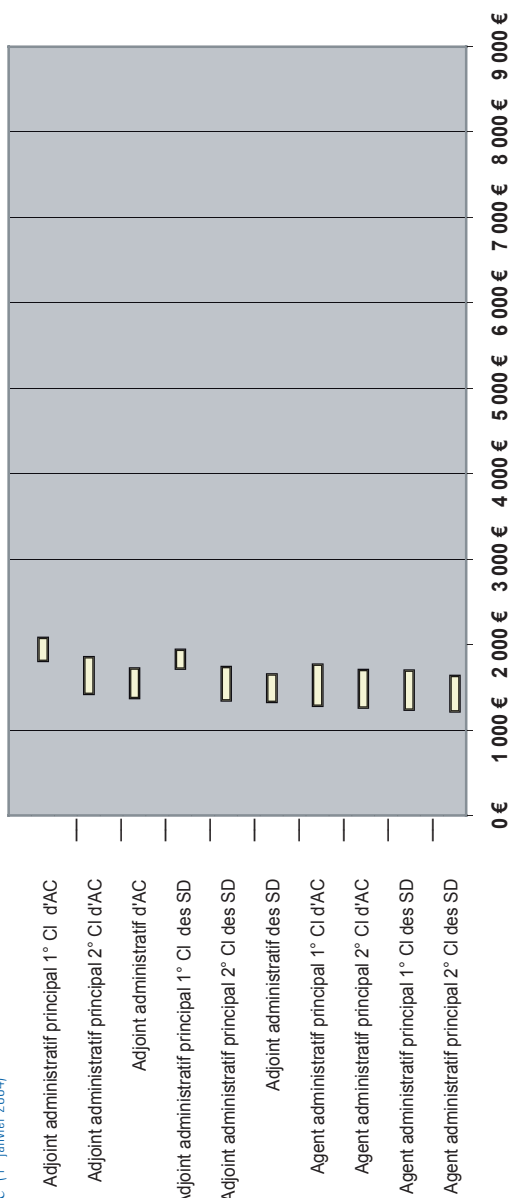
NB: La valeur annuelle du point utilisée est: 52,7558 € (1<sup>er</sup> janvier 2004)



3.9.2.4 - Les rémunérations des adjoints et agents administratifs en administration centrale et dans les services déconcentrés en 2004

Grade	Echelon		INM			Traitement brut annuel			Dotation annuelle			Rémunération			Rémunération mensuelle		
	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	0,8	1	1,2	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Adjoint administratif principal 1° Cl d'AC	1er	3ème	359	376	393	18 939 €	19 836 €	20 733 €	3 168 €	3 860 €	4 752 €	22 107 €	25 485 €	1 842 €	2 124 €		
Adjoint administratif principal 2° Cl d'AC	1er	11ème	274	310,5	347	14 455 €	16 381 €	18 306 €	2 984 €	3 730 €	4 476 €	17 439 €	22 782 €	1 453 €	1 899 €		
Adjoint administratif d'AC	1er	11ème	270	2968,5	327	14 244 €	15 748 €	17 251 €	2 616 €	3 270 €	3 924 €	16 860 €	21 175 €	1 405 €	1 765 €		
Agent administratif principal 1° Cl d'AC	1er	11ème	249	293	337	13 136 €	15 457 €	17 779 €	2 616 €	3 270 €	3 924 €	15 752 €	21 703 €	1 313 €	1 809 €		
Agent administratif principal 2° Cl d'AC	1er	11ème	244	283,5	323	12 872 €	14 956 €	17 040 €	2 616 €	3 270 €	3 924 €	15 488 €	20 964 €	1 291 €	1 747 €		
									<b>0,95</b>	<b>1</b>	<b>1,05</b>						
Adjoint administratif principal 1° Cl des SD	1er	3ème	359	376	393	18 939 €	19 836 €	20 733 €	2 603 €	2 740 €	2 877 €	21 542 €	23 610 €	1 795 €	1 968 €		
Adjoint administratif principal 2° Cl des SD	1er	11ème	274	310,5	347	14 455 €	16 381 €	18 306 €	2 470 €	2 800 €	2 730 €	16 925 €	21 036 €	1 410 €	1 753 €		
Adjoint administratif des SD	1er	11ème	270	288,5	327	14 244 €	15 748 €	17 251 €	2 380 €	2 505 €	2 630 €	16 624 €	19 881 €	1 385 €	1 657 €		
Agent administratif principal 1° Cl des SD	1er	11ème	249	293	337	13 136 €	15 457 €	17 779 €	2 261 €	2 380 €	2 499 €	15 397 €	20 278 €	1 283 €	1 690 €		
Agent administratif principal 2° Cl des SD	1er	11ème	244	283,5	323	12 872 €	14 956 €	17 040 €	2 261 €	2 380 €	2 499 €	15 133 €	19 539 €	1 261 €	1 628 €		

Nb: La valeur annuelle du point utilisée est: 52,7558 € (1° janvier 2004)



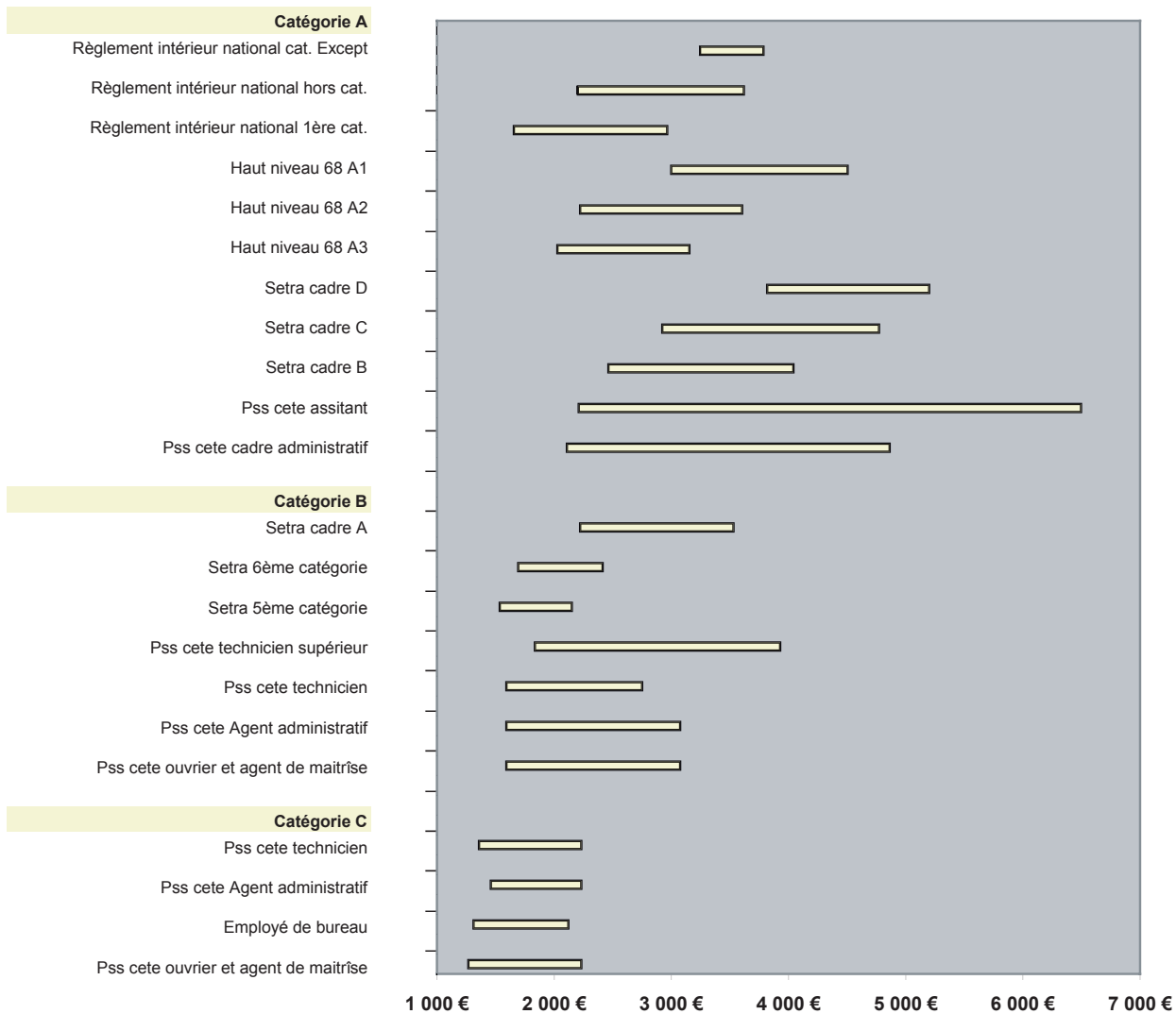


## 3.9.3 - Les rémunérations des personnels contractuels en administration centrale et dans les services déconcentrés en 2004

PNT	Echelon		INM			Traitement brut annuel			Dotation annuelle			Rémunération annuelle			Rémunération mensuelle			
	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	1	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	
<b>Catégorie de PNT</b>																		
<b>Contractuel catégorie A</b>																		
Règlement intérieur national cat. Except	1er	4ème	702	761	820	37 035 €	40 147 €	43 260 €	3 080 €	-	4 820 €	40 115 €	48 080 €	3 343 €	4 007 €			
Règlement intérieur national hors cat.	1er	11ème	464	623	782	24 479 €	32 867 €	41 255 €	3 080 €	-	4 820 €	27 559 €	46 075 €	2 297 €	3 840 €			
Règlement intérieur national 1ère cat.	1er	12ème	348	494,5	641	18 359 €	26 088 €	33 816 €	2 560 €	-	4 820 €	20 919 €	38 636 €	1 743 €	3 220 €			
Haut niveau 68 A1	1er	5ème	581	700,5	820	30 651 €	36 955 €	43 260 €	5 531 €	5 531 €	16 593 €	36 182 €	59 653 €	3 015 €	4 988 €			
Haut niveau 68 A2	1er	9ème	428	552	676	22 579 €	29 121 €	35 663 €	3 789 €	3 789 €	12 630 €	26 368 €	48 293 €	2 197 €	4 024 €			
Haut niveau 68 A3	1er	11ème	404	520,5	637	21 313 €	27 459 €	33 605 €	3 159 €	3 159 €	7 424 €	24 472 €	41 029 €	2 039 €	3 419 €			
Setra cadre D	1er	11ème	873	1031	1189	46 056 €	54 391 €	62 727 €	0 €	0 €	0 €	46 056 €	62 727 €	3 838 €	5 227 €			
Setra cadre C	1er	8ème	668	879,5	1091	35 241 €	46 399 €	57 557 €	0 €	0 €	0 €	35 241 €	57 557 €	2 937 €	4 796 €			
Setra cadre B	1er	8ème	563	743,5	924	29 702 €	39 224 €	48 746 €	0 €	0 €	0 €	29 702 €	48 746 €	2 475 €	4 062 €			
Pss cete assistant	1er	12ème	505	995	1485	26 642 €	52 492 €	78 342 €	0 €	0 €	0 €	26 642 €	78 342 €	2 220 €	6 529 €			
Pss cete cadre administratif	1er	12ème	482	797	1112	25 428 €	42 046 €	58 664 €	0 €	0 €	0 €	25 428 €	58 664 €	2 119 €	4 889 €			
<b>Contractuel catégorie B</b>																		
Setra cadre A	1er	8ème	508	657,5	807	26 800 €	34 687 €	42 574 €	0 €	0 €	0 €	26 800 €	42 574 €	2 233 €	3 548 €			
Setra 8ème catégorie	1er	9ème	387	469,5	552	20 416 €	24 769 €	29 121 €	0 €	0 €	0 €	20 416 €	29 121 €	1 701 €	2 427 €			
Setra 5ème catégorie	1er	9ème	351	421,5	492	18 517 €	22 237 €	25 956 €	0 €	0 €	0 €	18 517 €	25 956 €	1 543 €	2 163 €			
Pss cete technicien supérieur	1er	12ème	420	659	898	22 157 €	34 766 €	47 375 €	0 €	0 €	0 €	22 157 €	47 375 €	1 846 €	3 948 €			
Pss cete technicien	1er	12ème	364	496,5	629	19 203 €	26 193 €	33 183 €	0 €	0 €	0 €	19 203 €	33 183 €	1 600 €	2 765 €			
Pss cete Agent administratif	1er	12ème	364	533,5	703	19 203 €	28 145 €	37 087 €	0 €	0 €	0 €	19 203 €	37 087 €	1 600 €	3 091 €			
Pss cete ouvrier et agent de maîtrise	1er	12ème	364	533,5	703	19 203 €	28 145 €	37 087 €	0 €	0 €	0 €	19 203 €	37 087 €	1 600 €	3 091 €			
<b>Contractuel catégorie C</b>																		
Pss cete technicien	1er	12ème	311	410,5	510	16 407 v	21 656 €	28 905 €	0 €	0 €	0 €	16 407 €	28 905 €	1 387 €	2 242 €			
Pss cete Agent administratif	1er	12ème	334	422	510	17 620 €	22 263 €	28 905 €	0 €	0 €	0 €	17 620 €	28 905 €	1 468 €	2 242 €			
Employé de bureau	1er	12ème	300	392,5	485	15 827 €	20 707 €	25 587 €	0 €	0 €	0 €	15 827 €	25 587 €	1 319 €	2 132 €			
Pss cete ouvrier et agent de maîtrise	1er	12ème	290	400	510	15 299 €	21 102 €	28 905 €	0 €	0 €	0 €	15 299 €	28 905 €	1 275 €	2 242 €			

Nb: La valeur annuelle du point utilisée est: 52,7568 € (1<sup>er</sup> janvier 2004)  
 Nb: La valeur annuelle du point utilisée est: 52,4933 €

Rémunérations mensuelles brutes des personnels contractuels,  
des catégories A, B et C  
2003



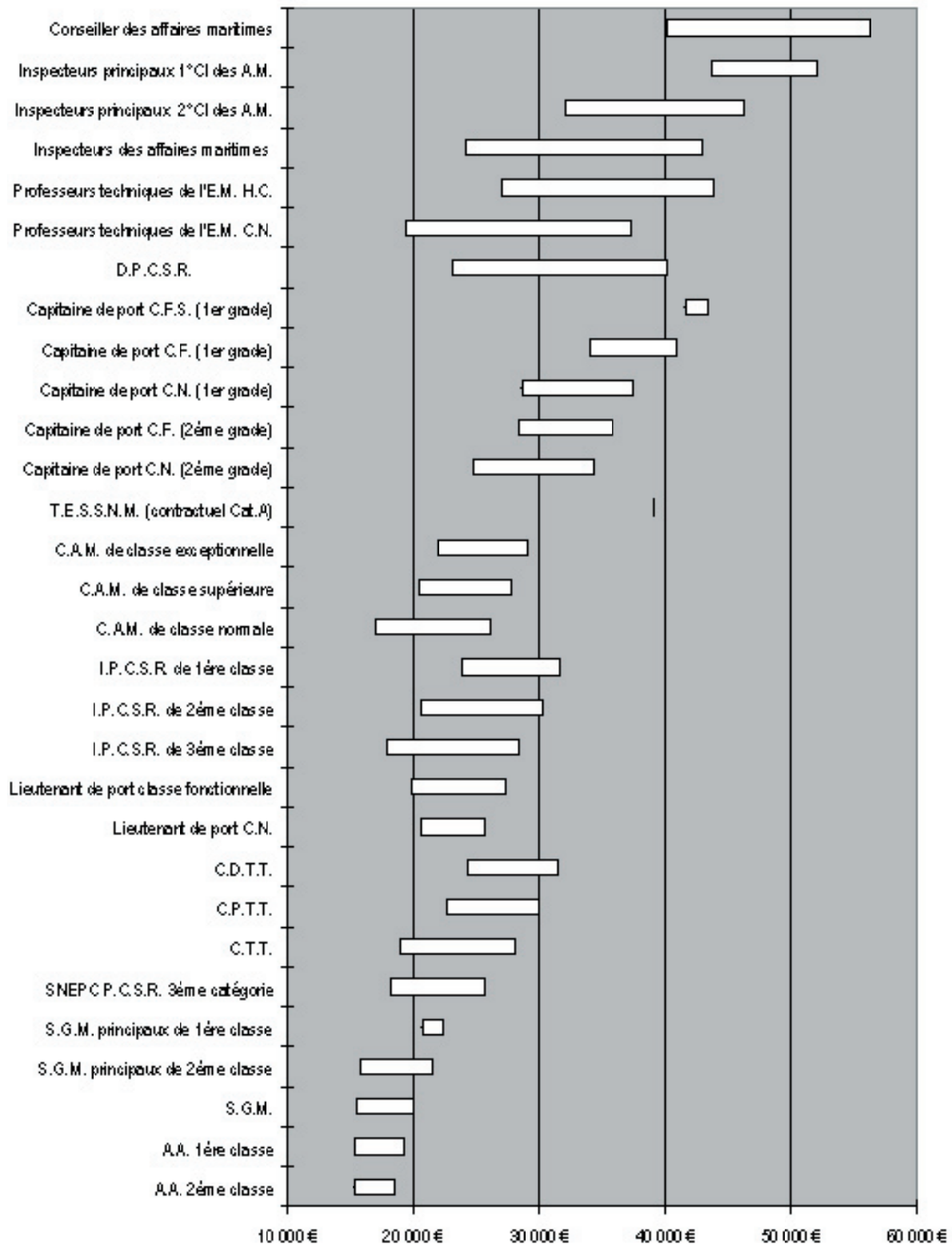
Source Dpsm/AC1

## 3.9.4 - Les rémunérations des personnels maritimes, de contrôle et de sécurité

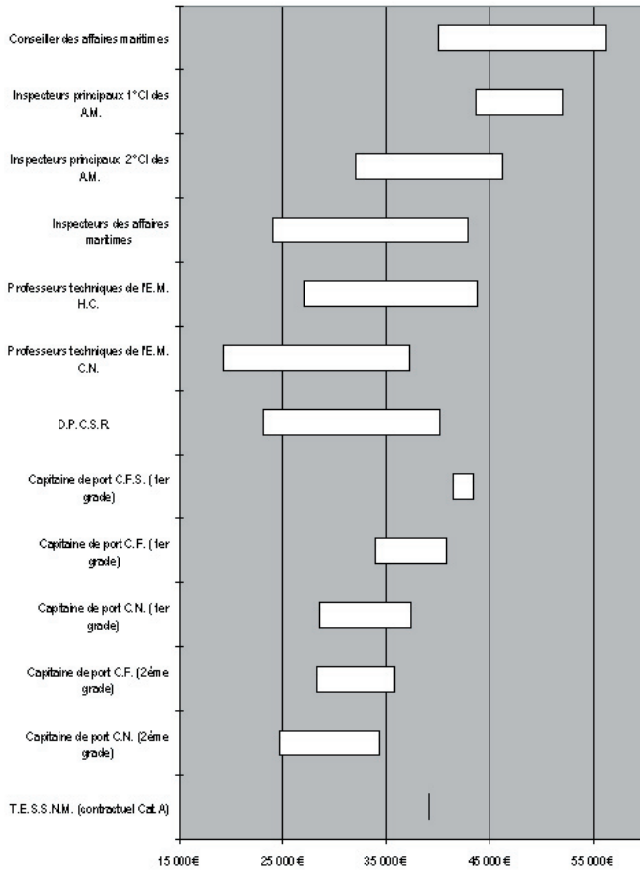
Grades	ECHELON		I.M			Hors indemnité de résidence						Rémunération mensuelle		
	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Traitement brut			Dotation indemnitaire annuelle			Mini	Maxi	
						Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Maxi	
Conseiller des affaires maritimes	1er	6°	625	722,5	820	32 972 €	38 116 €	43 260 €	7 090 €	10 650 €	13 000 €	40 062 €	56 260 €	4 688 €
Inspecteur principal 1°CI des A.M.	1er	4°	695	738,5	782	36 665 €	38 960 €	41 255 €	6 984 €	8 280 €	10 800 €	43 649 €	52 055 €	4 338 €
Inspecteur principal 2°CI des A.M.	1er	6°	476	574	672	25 112 €	30 282 €	35 452 €	6 984 €	8 280 €	10 800 €	32 096 €	46 252 €	3 854 €
Inspecteurs des Affaires Maritimes	1er	12°	348	494,5	641	18 359 €	26 088 €	33 916 €	5 772 €	7 404 €	9 156 €	24 131 €	42 972 €	3 581 €
Professeur technique de l'E.M. H.C.	1er	7°	494	638	782	26 061 €	33 658 €	41 255 €	-	980 €	2 626 €	27 041 €	43 881 €	3 657 €
Professeurs techniques de l'E.M. C.N.	1er	11°	348	502,5	657	18 359 €	26 510 €	34 661 €	-	-	-	19 339 €	37 287 €	3 107 €
Délégué P.C.S.R.	1er	12°	348	494,5	641	18 359 €	26 088 €	33 916 €	4 753 €	5 550 €	6 347 €	23 112 €	40 163 €	3 347 €
Captaine de port C.F.S. (1er grade)	1er	2°	759	770,5	782	40 042 €	40 648 €	41 255 €	1 478 €	1 928 €	2 205 €	41 520 €	43 460 €	3 622 €
Captaine de port C.F. (1er grade)	1er	5°	616	674,5	733	32 488 €	35 584 €	38 670 €	-	-	-	33 976 €	40 675 €	3 406 €
Captaine de port C.N. (1er grade)	1er	5°	516	594	672	27 222 €	31 337 €	35 452 €	1 339 €	1 722 €	1 964 €	28 561 €	37 416 €	3 118 €
Captaine de port C.F. (2ème grade)	1er	5°	513	577	641	27 064 €	30 440 €	33 816 €	1 308 €	1 684 €	1 914 €	28 372 €	35 780 €	2 982 €
Captaine de port C.N. (2ème grade)	1er	7°	446	532	618	23 529 €	28 066 €	32 603 €	1 222 €	1 559 €	1 767 €	24 751 €	34 370 €	2 864 €
T.E.S.S.N.M. (contractuel Cat.A)		3ème niveau		622		0 €	32 814 €	0 €	-	6 304 €	-	39 118 €	39 118 €	3 260 €
Contrôleur des affaires maritimes de C.E.	1er	7°	376	444,5	513	19 836 €	23 450 €	27 064 €	-	2 050 €	-	21 886 €	29 114 €	2 426 €
Contrôleur des affaires maritimes de C.S.	1er	8°	351	419,5	488	18 517 €	22 131 €	25 745 €	-	1 894 €	-	20 501 €	27 729 €	2 311 €
Contrôleur des affaires maritimes de C.N.	1er	13°	290	376	462	15 299 €	19 836 €	24 373 €	-	1 738 €	-	17 038 €	26 112 €	2 176 €
Inspecteur P.C.S.R. de 1ère classe	1er	8°	357	435	513	18 834 €	22 949 €	27 064 €	5 023 €	3 889 €	4 634 €	23 857 €	31 699 €	2 64 €
Inspecteur P.C.S.R. de 2ème classe	1er	8°	333	410,5	488	17 568 €	21 656 €	25 745 €	3 058 €	3 795 €	4 546 €	20 626 €	30 291 €	2 524 €
Inspecteur P.C.S.R. de 3ème classe	1er	13°	290	376	462	15 299 €	19 836 €	24 373 €	2 569 €	3 203 €	3 918 €	17 868 €	28 291 €	2 358 €
Lieutenant de port classe fonctionnelle	1er	7e	355	421,5	488	18 728 €	22 237 €	25 745 €	1 083 €	1 429 €	1 589 €	19 811 €	27 314 €	2 276 €
Lieutenant de port classe normale	1er	8e	373	417,5	462	19 678 €	22 026 €	24 373 €	944 €	1 225 €	1 346 €	20 622 €	25 719 €	2 143 €
Contrôleur divisionnaire T.T.	1er	7	376	444,5	513	19 836 €	23 450 €	27 064 €	-	4 427 €	-	24 263 €	31 491 €	2 624 €
Contrôleur principal T.T.	1er	8	351	419,5	488	18 517 €	22 131 €	25 745 €	-	4 176 €	-	22 693 €	29 921 €	2 493 €
Contrôleur Transports Terrestres	1er	13	290	376	462	15 299 €	19 836 €	24 373 €	-	3 656 €	-	18 955 €	28 029 €	2 336 €
Contractuel SMEPC P.C.S.R. 3ème catégorie			278	349	420	14 666 €	18 412 €	22 157 €	-	3 545 €	-	18 212 €	25 703 €	2 142 €
S.G.M. principal de 1ère classe	1er	3e	359	376	383	18 939 €	19 836 €	20 733 €	-	1 724 €	-	20 663 €	22 457 €	1 871 €
S.G.M. principal de 2ème classe	1er	11e	271	324,5	378	14 297 €	17 119 €	19 942 €	-	1 563 €	-	15 860 €	21 505 €	1 792 €
Syndic des Gens de Mer	1er	11e	266	308,5	351	14 033 €	16 275 €	18 517 €	-	1 481 €	-	15 514 €	19 998 €	1 667 €
Agent Administratif 2ème classe	1er	11	263	300	337	13 875 €	15 827 €	17 779 €	-	1 481 €	-	15 356 €	19 260 €	1 605 €
Agent Administratif 1ère classe	1er	11	262	292,5	323	13 822 €	15 431 €	17 040 €	-	-	-	15 303 €	18 521 €	1 543 €

NB : La valeur annuelle du point utilisée est : 52,7568 €

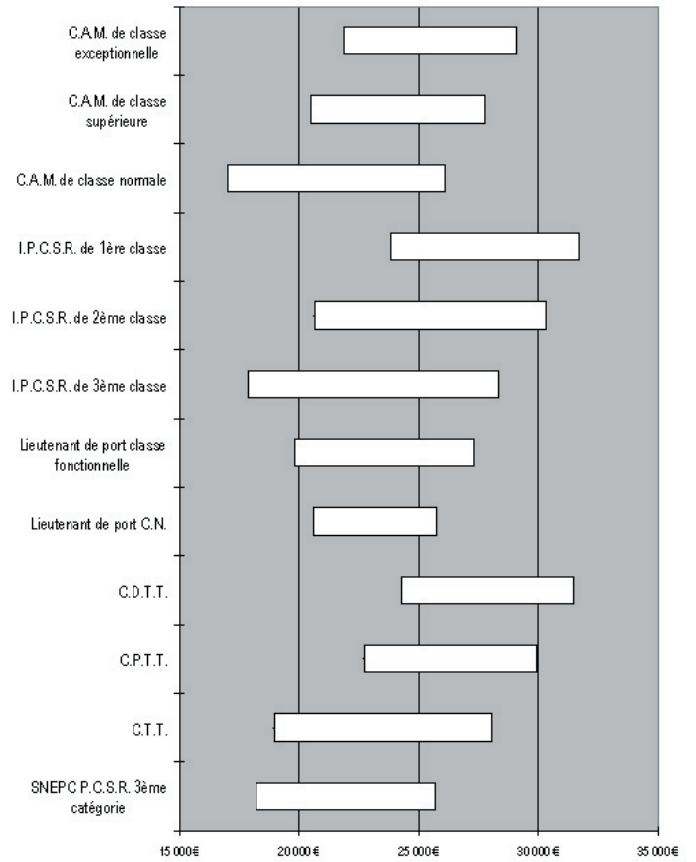
Rémunérations des personnels maritimes,  
de contrôle et de sécurité



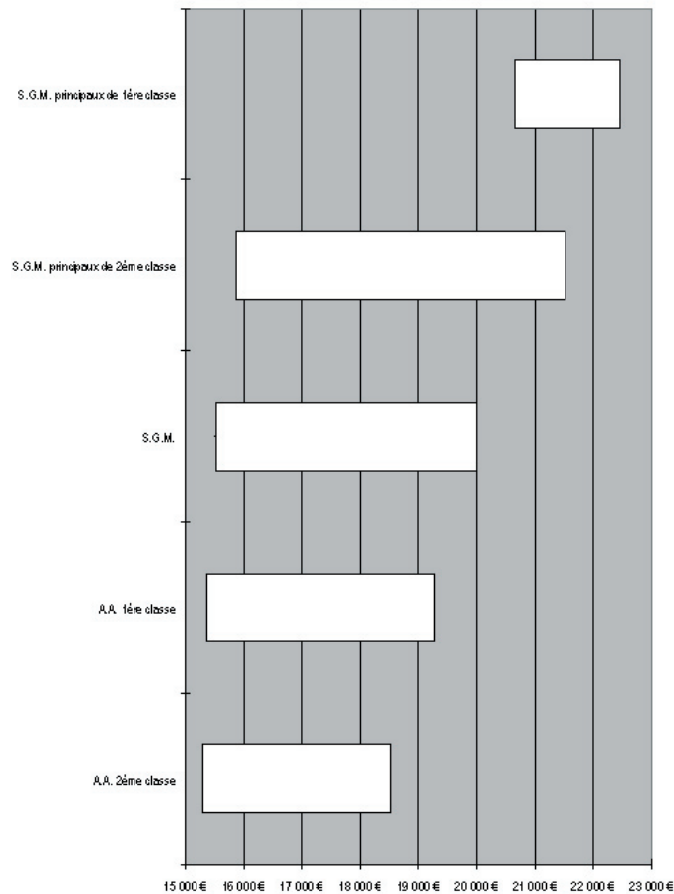
**Rémunérations des personnels maritimes, de contrôle et de sécurité de catégorie A**



**Rémunérations des personnels maritimes, de contrôle et de sécurité de catégorie B**



**Rémunérations des personnels maritimes, de contrôle et de sécurité de catégorie C**



2004						Hors indemnité de résidence			Dotation indemnitaire annuelle
Administrateur des affaires maritimes, Officier du corps technique et administratif des affaires maritimes, Professeur de l'Enseignement Maritime	ECHELON		Chevron (équivalence I.M)			Traitement brut			
	Mini	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	
<b>Grades</b>									Le régime indemnitaire des personnels militaires est composé principalement de : - l'indemnité pour charges militaires <b>dont les taux, révisés annuellement, sont fonction de la catégorie d'officier, du lieu d'affectation, de la composition de la famille</b> . Pour 2004, le barème a été fixé par arrêté du 3 mars 2004. Elle peut être majorée au titre des conditions de logement du militaire. - la prime de qualification exprimée en % de solde et attribuée après délivrance de diplômes ou brevets de l'enseignement militaire supérieur (taux appliqués en 2004 : 15% ou 28%). - l'indemnité destinée à compenser la réduction du temps de travail (Temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires) fixée forfaitairement à 680 € par an.
<b>Officiers généraux</b>									
Administrateurs généraux, professeurs généraux, de 1ère classe	HEC	HED	1114	1163	1269	58 770 €	61 355 €	66 947 €	
Administrateurs généraux, officiers généraux, professeurs généraux, de 2ème classe	HEB		962	1003	1057	50 751 €	52 914 €	55 763 €	
<b>Officiers supérieurs</b>									
Administrateurs, officiers, professeurs en chef, de 1ère classe	1Echelon exceptionnel		782	820	962	41 255 €	43 260 €	50 751 €	
Administrateurs, officiers, professeurs en chef, de 2ème classe	1	4	650	702,5	755	34 291 €	37 061 €	39 831 €	
Administrateurs, officiers, professeurs principaux	1	3	544	577,5	611	28 699 €	30 466 €	32 234 €	
<b>Officiers subalternes</b>									
Administrateurs, officiers, professeurs de 1ère classe	1	5	459	510,5	562	24 215 €	26 932 €	29 649 €	
Administrateurs, officiers de 2ème classe	1	5	399	435	471	21 050 €	22 949 €	24 848 €	
Administrateurs, officiers de 3ème classe	1	3	348	372,5	397	18 359 €	19 652 €	20 944 €	

NB : La valeur annuelle du point utilisée est : 52,7558 €

## 3.9.6 - Prestations familiales et sociales

### Prestations et indemnités imputées sur le chapitre 3391 en 2004

Libellé de la prestation ou de l'indemnité	Montant	Nombre (€) d'agents concernés
<b>Traitements bruts et CFA imputés sur le chapitre 3391</b>	<b>35 666 873,96</b>	
Traitement brut	11 729 511,60	701
Traitement brut CLD	10 442 147,23	757
Revenu de remplacement (CFA)	13 495 215,13	780
<b>Maladie, invalidité, accidents du travail et de services</b>	<b>1 613 213,69</b>	
Prestations assurance maladie SS (et prestations différentielles)	193 283,78	23
Prestations assurance invalidité SS	102 623,29	15
Prestations accidents de service (agents titulaires)	224 973,41	15
Prestations accidents du travail (agents non-titulaires)	306 846,90	15
Rente accident du travail (agents non-titulaires)	1 109,36	1
Prestations de frais médicaux	3 502,96	12
Prestations en espèces de l'assurance maladie (notes PAY 95-187 A et 95-187 B)	780 873,99	82
<b>Autres prestations et indemnités imputées sur le chapitre 3391</b>	<b>2 392 767,39</b>	
Remboursement trajet domicile dans la région parisienne	2 141 232,48	5980
Majoration tierce personne	197 892,88	18
Cotisation patronale FDS Nat. Aide Logttitulaire	52 787,18	2660
Cotisation patronale FDS Nat. Aide Logtton Permanent avec AT - AF	103,16	4
Cotisation patronale vieillesse DEPLAF	141,36	1
Cotisation patronale tranche.a ircantecregime général	610,33	1
<b>Total des prestations et indemnités sur le chapitre 3391 en 2004</b>	<b>39 672 855,04</b>	

## 3.9.7 - Prestations familiales versées en 2004

Libellé de la prestation ou de l'indemnité	Montant	Nombre (€) d'agents concernés
Supplément familial de traitement	28 893 754,42	40 367
<b>Prestations attachées à l'allocataire</b>	<b>16 780 988,55</b>	
Allocations familiales	12 219 944,38	6814
Complément familial Complément	1 532 892,11	889
APJE 3 mois ressources supplément forfaitaire revenu familial	49 263,27	28
Allocation pour jeune enfant plus de trois mois.	778 670,00	429
Allocation parentale education	2 144 495,26	528
Allocation de presence parentale	21 623,13	3
Complément familiale domicile	30 482,19	33
Assistance maternelle domicile	3 618,21	1
<b>Prestations attachées à l'enfant</b>	<b>4 924 341,64</b>	
Allocation Familiale Maj. Enf. 9 % Allocations familiales	1 339 398,16	3044
Allocation Familiale Maj. Enf. 16 % Allocations familiales	1 039 367,15	1237
Allocation forfaitaire par enfant	159 121,30	186
Allocation d'adoption allocation postnatale	3 774,89	2
Allocation rentrée scolaire	1 070 765,77	252
Allocation de soutien familial	789 327,82	617
Allocation education speciale	522 586,55	152
<b>Total des prestations familiales en 2004 (hors SFT)</b>	<b>21 705 330,19</b>	





# 4 - Le dialogue social



## 4.1 - La représentativité syndicale

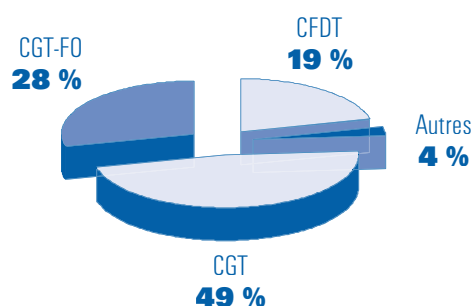
### 4.1.1 - Au niveau de chaque service

Au niveau de chaque service, les représentants du personnel siègent dans les comités techniques paritaires. Le renouvellement des CTP a lieu tous les 3 ans. Il s'effectue soit par transposition des résultats obtenus par les organisations syndicales aux commissions administratives paritaires, soit par un scrutin sur sigle, lorsque la représentativité ne peut pas être appréciée. Le dernier renouvellement a eu lieu en 2003.

#### Nombre de sièges par organisation syndicale :

Syndicat	CGT	FO	CFDT	Autres <sup>1</sup>
Nbre de sièges	698	389	264	62

#### Représentativité des OS en fonction du nombre de sièges obtenus :



### 4.1.2 - Au niveau des différents corps du METLTM

La représentativité syndicale s'apprécie au travers des résultats des élections aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et aux commissions d'avancement et de discipline. Ces élections ont lieu tous les 3 ans, elles ne se déroulent pas toutes en même temps.

La quasi-totalité des commissions des corps administratifs et techniques (titulaires et non titulaires), des corps des affaires maritimes, ont été renouvelées le 20 mars 2003.

#### Répartition des sièges pour l'ensemble des corps de centrale :

Syndicat	CGT	FO	CFDT	Autres
Nombre de sièges	7	7	7	7

#### Répartition des sièges pour l'ensemble des corps de Services Déconcentrés :

Syndicat	CGT	FO	CFDT	Autres
Nombre de sièges	22	29	27	23

#### Répartition des sièges pour l'ensemble des corps des affaires maritimes (Titulaires et Non-Titulaires) :

Syndicat	CGT	FO	CFDT	Autres
Nombre de sièges	21	4	3	4

<sup>1</sup> Sous cette rubrique figurent les syndicats suivants : CFTC, CGC, UNSA, SANTE, UPCASSE, FSU, SUD et STC (le Syndicat des Travailleurs Corses)

Répartition des sièges pour l'ensemble des corps des Non Titulaires hors corps des affaires maritimes (commissions de centrale) :

Syndicat	CGT	FO	CFDT	Autres
Nombre de sièges	5	2,5 <sup>2</sup>	9	1,5 <sup>2</sup>

Répartition des sièges pour les Non Titulaires des CETE et du SETRA (commissions locales)

Syndicat	CGT	FO	CFDT	Autres
Nombre de sièges	23	5,5 <sup>2</sup>	25	1,5 <sup>2</sup>

Les élections aux commissions consultatives paritaires (130 commissions locales) des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) se sont déroulées le **20 mai 2003**.

Répartition des sièges pour les OPA

Syndicat	CGT	FO	CFDT	Autres
Nombre de sièges	248	87,5 <sup>3</sup>	50	4,5 <sup>3</sup>

Les élections aux commissions administratives paritaires des contrôleurs et des agents d'exploitation et chef d'équipe ont été renouvelées le **6 novembre 2001**.

Répartition des sièges pour ce qui concerne la CAP Centrale tous domiciles des contrôleurs et conducteurs

Syndicat	CGT	FO	CFDT
Nombre de sièges	4	3	1

Répartition des sièges pour ce qui concerne les commissions préparatoires nationales pour les contrôleurs des domaines « phares et balises et sécurité maritime » et « aménagement et infrastructures fluviales, maritimes ou portuaires »

Syndicat	CGT	FO
Nombre de sièges	7	4

Répartition des sièges pour les contrôleurs du domaine « aménagement et infrastructures terrestres » (101 CAP locales)

Syndicat	CGT	FO	CFDT	Autres
Nombre de sièges	144	142,5 <sup>4</sup>	21,5 <sup>4</sup>	8

Répartition des sièges pour la CAP Nationale et Centrale des agents et chefs d'équipe « VNPM »

Syndicat	CGT	FO	CFDT
Nombre de sièges	3	2	2

Répartition des sièges pour les agents d'exploitation « R/BA » (100 CAP locales)

Syndicat	CGT	FO	CFDT	Autres
Nombre de sièges	430	107	28	23

Répartition des sièges pour les agents d'exploitation « VN/PM » (13 CAP locales)

Syndicat	CGT	FO	CFDT
Nombre de sièges	38	15	17

2 Les décimales résultent de listes communes FO-CGC

3 Les décimales résultent de listes communes FO-CFTC

4 Les décimales résultent de listes communes FO-CFDT

## **4.2 Les différents organes de concertation**

### **4.2.1 - les Commissions administratives paritaires (CAP), les Commissions Consultatives paritaires (CCP) et les Commissions d'avancement et de discipline**

Il existe une CAP centrale et (ou) des CAP locales pour chaque corps d'agents titulaires du Ministère, et une CCP ou CAP pour chaque corps d'agents non titulaires.

Ces commissions se réunissent au moins deux fois par an, à l'initiative du Directeur du personnel, des services, et de la modernisation ou à celle des représentants du personnel.

Ces commissions comprennent en nombre égal des représentants élus du personnel et des représentants de l'administration. Le nombre des représentants du personnel varie de 1 à 4 par grade selon les effectifs du corps.

Ces commissions traitent des questions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires ou des non-titulaires. Elles ont donc connaissance des propositions ou des refus de titularisation, des questions concernant la notation, l'avancement, la discipline, le détachement, la disponibilité, les mutations, la démission et le licenciement pour insuffisance professionnelle. En fin d'année, elles font l'objet de bilans de gestion, consultables sur l'Intranet de la DGPA.

### **4.2.2 - Les Comités techniques Paritaires**

Le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 institue des comités techniques paritaires dans toutes les administrations de l'Etat. Au METLTM, sont constitués un Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM), 8 Comités Techniques Paritaires Centraux (CTPC), 180 Comités Techniques Paritaires Locaux (CTPL) et Comités Techniques Paritaires Spéciaux (CTPS).

Le décret précité et sa circulaire d'application (circulaire Fonction Publique du 23 avril 1999) listent les questions et projets de textes que les CTP ont à connaître. Ces questions et projets de textes sont ceux liés à l'organisation, au fonctionnement et à l'évolution de l'organisation des services, ainsi qu'aux conditions de travail et de rémunération des agents.

#### **4.2.2.1 - Le Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM)**

Le Comité Technique Paritaire Ministériel examine les questions intéressant l'ensemble des services centraux et déconcentrés du département ministériel.

Il comprend trente membres : 15 représentants du personnel désignés par les organisations syndicales et 15 représentants de l'administration. Ce comité est présidé par le Ministre ou en cas d'empêchement de ce dernier par le vice-président du Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC).

Le CTPM se réunit au moins deux fois par an. En 2004, il s'est réuni six fois aux dates suivantes : 9 février, 7 juin, 12 juillet, 23 septembre, 11 octobre et 16 décembre.

#### **4.2.2.2 - Les Comités Techniques Paritaires Centraux (CTPC)**

Il existe trois comités techniques paritaires centraux institués respectivement auprès du directeur du personnel de l'administration centrale, du directeur du tourisme, du directeur des affaires maritimes et des gens de mer. Chacun de ces comités comporte 20 membres (10 membres titulaires pour l'administration et 10 membres titulaires pour les représentants du personnel). Les cinq établissements publics suivants ont également un CTPC : l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (10 membres), le Laboratoire central des ponts et chaussées (20 membres), l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées (10 membres), le Syndicat des Transports d'Ile de France (6 membres) et l'Etablissement National des Invalides de la Marine (20 membres).

Le CTPC de la DPSM examine les questions intéressant l'ensemble des services centraux du département ministériel, les 7 autres CTPC examinent les questions intéressant les services placés sous l'autorité du chef de service.

En 2004, ces CTPC ont été réunis 2 fois en moyenne.

## 4.2.2.3 - Les Comités Techniques Paritaires Spéciaux (CTPS) et Locaux (CTDL)

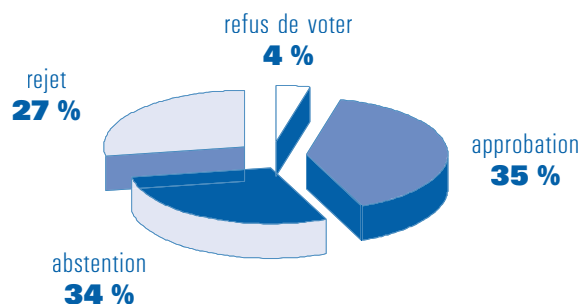
Il existe 180 CTPS ou CTPL au METLTM (hors DGAC), auxquels s'ajoute un CTPS Mer institué auprès du Ministre. Le nombre des membres de ces comités varie en fonction de l'effectif du service. Les CTP comprennent en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel. Le total des membres titulaires ne peut être toutefois supérieur à vingt.

Les comités techniques paritaires doivent se réunir au moins deux fois par an sur convocation de leur président.

## 4.2.3 La Consultation des CTD

En 2004, ce sont au total 287 procès-verbaux de CTPC, CTPS ou CTPL ont été transmis à la mission des relations sociales. 73 séances ont été boycottées.

### CT 2004 : votes des représentants du personnel



## 4.2.4 - Le Comité Central d'Action Sociale (C.C.A.S.) et les Comités Locaux d'Action Sociale (C.L.A.S.)

Les Comités d'Action Sociale (CCAS et CLAS) sont des instances consultatives qui se réunissent sous la présidence d'un représentant du personnel, des représentants de l'administration, des représentants des organisations syndicales et des secteurs mutualiste (MGET) et associatif (ASCEE et CGCV lorsqu'il est représenté au niveau local).

Le Comité Central d'Action Sociale participe à la définition de la politique du ministère par ses avis et propositions concernant les différentes formes d'action sociale et leur mode de financement. A sa demande, l'administration peut procéder aux études préalables nécessaires à l'examen de mesures nouvelles et à leur mise en oeuvre éventuelle. La commission plénière du CCAS s'est réunie 6 fois au cours de l'année 2004.

Les membres du CCAS se réunissent aussi dans le cadre de 5 commissions qui sont :

**La Commission n° 1 :** commission d'animation et de coordination du CCAS, elle est chargée des relations avec les CLAS, de l'accueil et de l'information des agents, de la formation des présidents et membres de CLAS et la parution du magazine « Equip'Sociale ».

Cette commission s'est réunie 6 fois en 2004, Groupe de travail compris.

**La Commission n° 2 :** commission d'octroi des prêts, elle a aussi en charge les actions concernant le logement des personnels.

Un Groupe de travail «Catastrophes naturelles, climatiques ou techniques», rattaché à la Commission 2, a été créé pour mener une réflexion sur l'élaboration d'un guide dont l'objectif serait de permettre l'identification des principales problématiques qui naissent de ces situations de crise et la proposition de quelques pistes d'action. Compte tenu des expériences récentes (inondations, tempêtes...), il est apparu nécessaire de formaliser quelques repères pour l'action solidaire que le chef de service développera, en s'appuyant sur la concertation du CLAS, afin de conduire et mobiliser toutes les ressources des intervenants spécialisés du service ou externes.

Cette commission s'est réunie 8 fois en 2004, Groupe de travail compris.

**La Commission n° 3 :** commission budgétaire, chargée de la programmation et de la répartition des crédits d'équipement des services d'action sociale, elle étudie aussi la programmation et la répartition des Crédits d'Initiative Locale (CIL).

Elle s'est réunie 4 fois en 2004.

**La Commission n° 4 :** commission des actions collectives (colonies de vacances, centres aérés et maisons familiales de vacances, activités sportives et culturelles, restaurants administratifs etc...), est chargée de l'organisation et du fonctionnement de ces différentes activités avec la collaboration de la FNASCEE et du CGCV.

Elle s'est réunie 6 fois au cours de l'année 2004.

**La Commission n° 5 :** commission des conditions de travail et du cadre de vie, elle définit les mesures à prendre en faveur des personnels handicapés, des agents retraités, et des enfants du personnel du ministère (garde d'enfants, aide à la scolarité etc...).

Elle s'est réunie 7 fois en 2004.

Les Comités Locaux d'Action Sociale étudient et proposent toutes mesures de nature à faciliter et à renforcer l'action des services sociaux et des oeuvres sociales développées localement. Ils sont au nombre de 119 : 1 dans chaque Direction Départementale de l'Équipement, 6 pour les services de navigation, 7 pour les CETE, et 6 dans différents Services spécialisés (SMNLR, DREIF, LCPC, SETRA et CETMEF) et Administration centrale.

Les représentants du personnel sont désignés par les organisations syndicales en fonction de leur représentativité aux Comités Techniques Paritaires Locaux (CTPL).

Les Présidents de la Mutuelle Générale de l'Équipement et des Territoires (MGET), de la Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide de l'Équipement (FNASCEE) et du Comité de Gestion des Centres de Vacances de l'Équipement (CGCV) siègent au CCAS car ces organismes ou associations sont reconnus comme oeuvrant pour l'action sociale ministérielle au titre d'une convention nationale.

Les présidents des sections départementales de la MGET et des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide de l'Équipement (ASCEE) ou, en cas de pluralité (DDE, CETE et/ou Services spécialisés), un représentant des ASCEE désigné par le Président de la FNASCEE siègent au CLAS de leur service de rattachement car ces organismes ou associations sont reconnus comme oeuvrant pour l'action sociale ministérielle au titre d'une convention nationale.

## **4.2.6 - Le Comité Central d'Hygiène et de Sécurité (C.C.H.S.) et les Comités Locaux d'Hygiène et de Sécurité (C.L.H.S.)**

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique s'est traduit par la mise en place d'un Comité Central d'Hygiène et de Sécurité (CCHS), au niveau ministériel, et de 129 Comités Locaux d'Hygiène et de Sécurité (CLHS) mis en place au niveau des services déconcentrés.

Le Comité Central placé auprès du Directeur du personnel est présidé par un Ingénieur Général des Ponts et Chaussées. Il définit les orientations politiques en la matière.

Il est composé de 5 représentants de l'administration et de 7 représentants du personnel.

Les Comités Locaux, dont la présidence est assurée par l'administration, examinent les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité sous la responsabilité du chef de service auprès duquel ils sont placés.

Les représentants du personnel au sein de ces instances sont désignés pour une période de trois ans. Leur nombre excède au moins de deux celui des représentants de l'administration.

Le CCHS s'est réuni 4 fois en 2004. Selon les éléments recueillis lors d'une enquête annuelle menée dans les services, 73 % des CLHS ont tenu au moins 2 réunions (c'est le nombre minimum de réunions imposé par la réglementation).

---

4.2.7 - La Commission Nationale de Formation et les Commissions

---

Locales de Formation

---

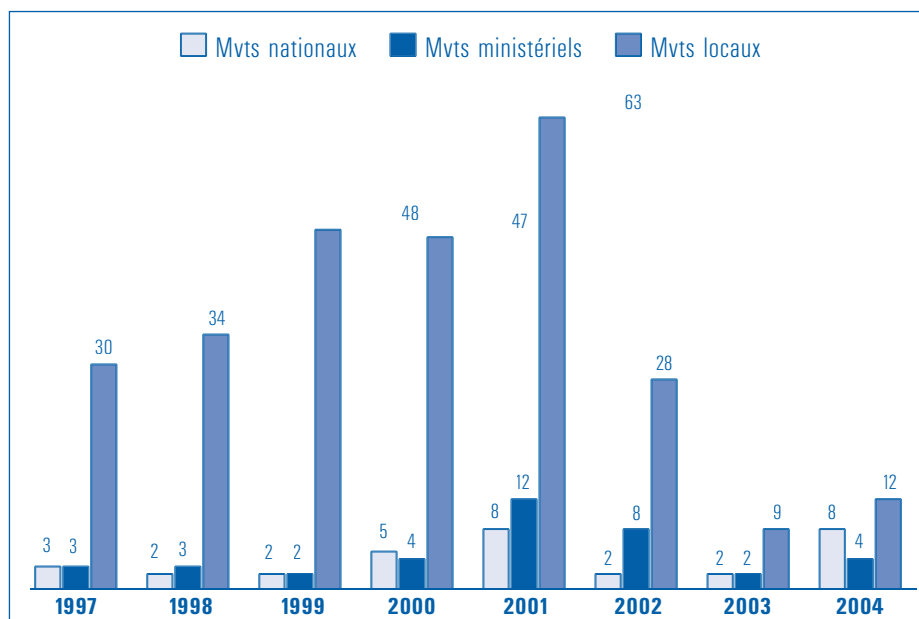
La commission nationale de formation examine, lors de sa réunion du dernier trimestre de l'année, le document finalisé établi à partir d'une enquête statistique menée dans les services sur la formation de l'année précédente. La Commission Nationale de Formation a été recomposée en 2004.

Les commissions locales de formation, émanation du Comité Technique Paritaire Local ou Spécial, sont le cadre de la concertation et du dialogue entre direction et représentant du personnel sur la formation. Elles émettent un avis sur le plan local de formation.

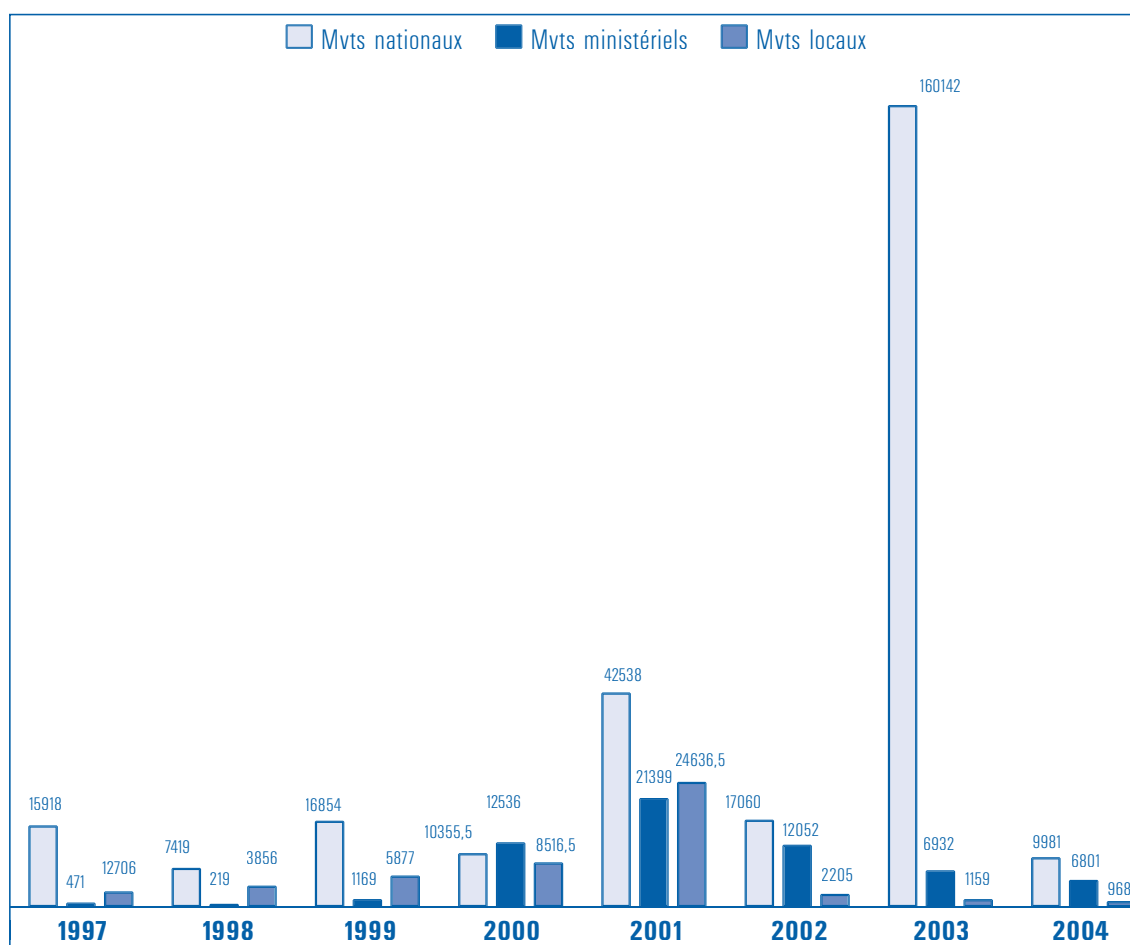


## 5 - Les organes de concertation

**Evolution du nombre de conflits**



	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nb total de mvts	36	39	52	56	83	38	13	24



### Nombre de journées perdues pour fait de grève

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nb total JP	19095	11494	23900	31409	88572	31317	168233	17750

Sur une période de 4 ans, de 1997 à 2001, le nombre de mouvements sociaux n'a cessé de croître pour atteindre 83 mouvements de grève en 2001, soit, entre 1997 et 2001, une multiplication par 2,5.

Au cours de la même période, le nombre de journées perdues pour fait de grève a augmenté dans des proportions encore plus importantes puisqu'il a quadruplé pour atteindre 88 572 journées perdues en 2001, contre 19 095 en 1997.

En 2002, la tendance s'inverse : on observe 38 mouvements de grève. Le nombre de journées perdues diminue sensiblement dans la même proportion, atteignant 31 317 jours.

En 2003, la diminution du nombre de conflits se poursuit, avec 13 mouvements seulement. Il convient cependant de noter la très forte augmentation du nombre de journées perdues (166 610), en raison des grèves pour les retraites et contre la décentralisation.

En 2004, on note une légère augmentation du nombre des conflits par rapport à 2003, tout en restant très en deçà de la situation observée à la fin des années 90 et début 2000 (graphique 1).

Quant au nombre de journées perdues après le pic de l'année 2003 on retrouve une mobilisation sensiblement identique à celle de la fin des années 90 (graphique 2).

En toute logique, ce sont les mouvements nationaux, puis les mouvements ministériels et enfin les mouvements locaux, qui génèrent le nombre le plus élevé de jours perdus pour fait de grève (graphique 2). Il est à noter que la décline en nombre des mouvements et des jours perdus, amorcée en 2002, est masquée par l'ampleur des mobilisations nationales du printemps et de l'été 2003.





# Annexe au bilan social

